



BANCA D'ITALIA  
EUROSISTEMA

# Economies régionales

L'économie de la Vallée d'Aoste

Juin 2016

2016

2



BANCA D'ITALIA  
EUROSISTEMA

# Economies régionales

## L'économie de la Vallée d'Aoste

Numero 2 - Juin 2016

*La présente note a été rédigée par la Filiale d'Aoste de la Banca d'Italia. Nous remercions vivement les organismes, les opérateurs économiques, les établissements de crédit, les associations professionnelles et tous les autres organismes qui ont rendu possible la collecte du matériel statistique et l'acquisition des informations réclamées.*

---

La série «*Economies régionales*» vise à diffuser les études et les dossiers concernant les spécificités territoriales de l'économie italienne. Elle comprend les rapports annuels présentant l'évolution de l'économie de chaque région italienne, le cadre conjoncturel actualisé des indicateurs majeurs concernés par les rapports régionaux ainsi qu'un rapport de synthèse annuelle analysant l'évolution de l'économie des régions italiennes dans son ensemble.

---

© Banca d'Italia, 2016

**Adresse**

Via Nazionale 91  
00184 Rome - Italie

**Site Internet**

<http://www.bancaditalia.it>

**Filiale d'Aoste**

Avenue du Conseil des Commis, 21  
11100 Aoste  
Téléphone : +39 0165 307611

Tous droits réservés. Les reproductions à usage éducatif et non commercial sont cependant autorisées en citant la source.

ISSN 2283-9615 (stampa)  
ISSN 2283-9933 (online)

La date d'arrêt des statistiques figurant dans cette publication est le 26 mai 2016, sauf indication contraire.

Imprimé au mois de juin 2016 par le Service d'édition et d'impression de la Banque d'Italie.

## SOMMAIRE

<b>LA SYNTHÈSE</b>	5
<b>L'ÉCONOMIE RÉELLE</b>	6
<b>1. Les activités de production</b>	6
L'agriculture	6
L'industrie	6
Les échanges avec l'étranger	7
Le bâtiment et le marché immobilier	8
Les services	9
La situation économique et financière des entreprises	11
<b>2. Le marché du travail</b>	14
L'emploi	14
Les amortisseurs sociaux	15
L'offre d'emploi et le chômage	15
Parcours d'études, offre et attractivité de l'université	16
Le revenu disponible et les consommations	18
<b>L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE</b>	21
<b>3. Le marché du crédit</b>	21
Le financement de l'économie	21
La qualité du crédit	27
L'épargne financière	28
La structure du système financier et les réseaux commerciaux	29
<b>LES FINANCES PUBLIQUES DÉCENTRALISÉES</b>	31
<b>4. Les dépenses publiques locales</b>	31
La composition des dépenses	31
La santé	32
Les dépenses des fonds structureaux européens.	36
<b>5. Les principales modalités de financement</b>	37
Les recettes courantes	37
La dette	39
<b>APPENDICE STATISTIQUE</b>	41
<b>NOTES MÉTHODOLOGIQUES</b>	77

---

## SOMMAIRE DES ENCADRÉS

L'évolution macro-économique récente en fonction des nouveaux comptes économiques territoriaux de l'Istat	10
La dynamique du <i>leverage</i> des entreprises et ses composantes	12
Indicateurs territoriaux de développement	13
La richesse des ménages	19
L'importance de l'opérateur public dans l'économie régionale et son évolution durant la crise	34

---

---

## AVERTISSEMENTS

---

Signes conventionnels :

- le phénomène n'existe pas ;
  - ... le phénomène existe mais les données sont inconnues ;
  - .. les données n'atteignent pas le chiffre significatif de l'ordre minimum considéré ;
  - :: les données sont insignifiantes du point de vue statistique.
-

## LA SYNTHÈSE

*En 2015, l'économie s'est modérément améliorée*

En 2015, l'activité économique en Vallée d'Aoste s'est modérément améliorée, surtout en ce qui concerne les services. Selon les estimations préliminaires de Prometeia, le produit régional aurait augmenté en termes réels de 0,8 % par rapport à l'année précédente, atteignant le même taux que la moyenne italienne.

*L'évolution du tourisme a été positive, tandis que dans le bâtiment, la situation est restée négative*

Dans le secteur tertiaire, l'activité a bénéficié de l'évolution positive du secteur touristique, également favorisée par les conditions météorologiques : les présences dans les structures d'accueil de la région ont recommencé à augmenter à des rythmes significatifs, grâce également à la reprise de la composante italienne. Dans le domaine des transports, le nombre de passages sur les autoroutes de la Vallée d'Aoste s'est amélioré en ce qui concerne les véhicules légers et les poids-lourds.

Dans le secteur du bâtiment, la situation est restée négative ; sur le marché immobilier, l'ultérieure baisse des achats-ventes de logements a entraîné une nouvelle baisse des prix. L'activité de l'industrie manufacturière a été généralement faible.

*L'emploi a augmenté dans le commerce et le tourisme, mais il a baissé dans les autres secteurs*

Le nombre d'emplois a augmenté dans le secteur des services commerciaux, de l'hôtellerie et de la restauration, tandis qu'il a baissé dans les autres secteurs. L'embauche à durée indéterminée s'est accrue, favorisée par les incitations en matière de cotisations introduites par la loi de stabilité pour l'année 2015 et par les réformes récentes du marché du travail. Le taux de chômage, assez élevé à l'échelle historique, est resté stable.

*La baisse du crédit aux entreprises et le recouvrement du celui aux particuliers se sont poursuivis*

En 2015, le crédit aux entreprises a continué à diminuer, reflétant la baisse enregistrée dans le secteur manufacturier et dans celui du bâtiment ; en revanche, les financements ont recommencé à augmenter dans le secteur tertiaire. Les prêts aux ménages ont augmenté au même rythme que l'année précédente. Le flux de nouvelles créances irrécouvrables s'est accru : l'évolution est due aux entreprises, contre une stabilité pour les ménages.

*Les dépôts bancaires des particuliers ont augmenté*

L'augmentation des dépôts bancaires des particuliers s'est poursuivie avec modération. Par contre, la valeur de marché des titres de tiers en dépôt s'est réduite, malgré l'ultérieure augmentation de la valeur des parts de fonds communs.

# L'ÉCONOMIE RÉELLE

## 1. LES ACTIVITÉS DE PRODUCTION

### *L'agriculture*

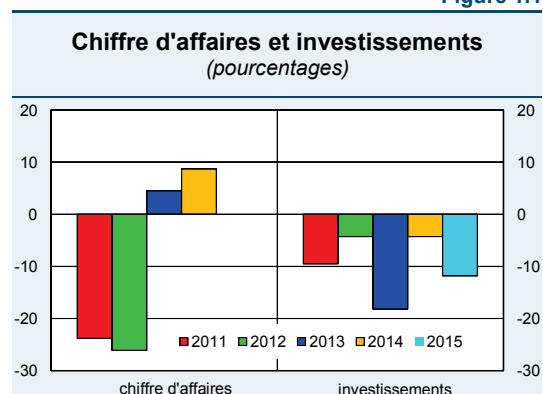
En 2015, la valeur ajoutée de l'agriculture aurait augmenté selon les estimations de Prometeia. D'après les données fournies par la Région, on enregistre une hausse dans la production de pommes, de raisin et de pommes de terre (tab. a5). Dans le secteur zootechnique, le nombre de têtes de bovins et de moutons a augmenté (tab. a6). Dans la catégorie des produits transformés, la production de vin est restée stable tandis que celle de la Fontina a encore baissé. Le nombre d'entreprises actives, d'après les données d'InfoCamere-Movimprese, a encore diminué (-1,7 pour cent ; tab. a4).

### *L'industrie*

En 2015, l'activité industrielle a été généralement médiocre, reflétant la faiblesse de la demande interne et étrangère (pour cette dernière, voir le paragraphe : *Les échanges avec l'étranger*). Selon les résultats de l'enquête de la Banca d'Italia menée sur un échantillon d'entreprises industrielles comptant au moins 20 salariés, ayant leur siège dans la région (cf. la section : *Notes méthodologiques*), le chiffre d'affaires global a légèrement diminué en 2015. L'évolution a toutefois assez différencié d'une entreprise à l'autre : le nombre de sociétés ayant marqué une baisse est égal au nombre de sociétés ayant enregistré une augmentation (fig. 1.1).

D'après les données de Confindustria Valle d'Aosta, les entreprises qui ont enregistré une diminution des niveaux de production ont encore été plus nombreuses que celles qui ont marqué une augmentation (tab. a7).

Figure 1.1



Source : Enquête de Banca d'Italia auprès des entreprises de l'industrie et des services. Soldes entre le nombre de réponses « à la hausse » et « à la baisse » fournies par les entreprises interrogées. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.



Les performances de l'industrie reflètent les évolutions hétérogènes entre les secteurs et les entreprises, en particulier à partir de la crise de 2008-09. Pour identifier les secteurs qui ont récupéré plus rapidement les niveaux d'activité antérieurs à la crise, l'industrie manufacturière régionale a été subdivisée suivant la classification Ateco à 3 chiffres. Seuls cinq secteurs parmi ceux identifiés présentaient des dimensions importantes (cf. la section : Notes méthodologiques) ; en particulier, celui des boissons a enregistré entre 2007 et 2014 des signes « diffus » de vitalité, tandis que la sidérurgie ainsi que la fabrication d'ordinateurs et d'unités périphériques ont présenté une dynamique négative.

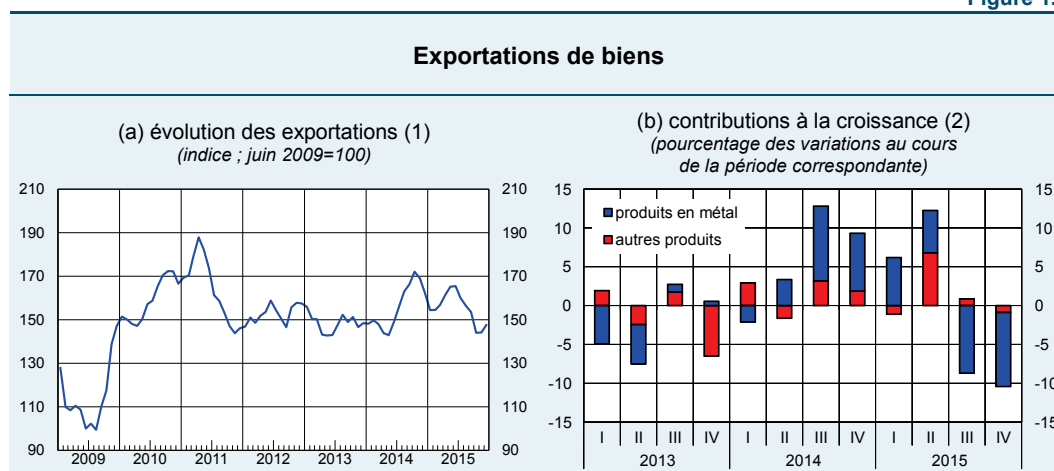
La faiblesse de la conjoncture s'est reflétée de façon négative sur l'accumulation de capital. Selon l'enquête de Banca d'Italia, plus de 45 % des entreprises ont réduit la dépense relative aux investissements en 2015, tandis qu'à peine plus de 30 % ont marqué une augmentation.

Durant la première partie de l'année en cours, les indications des entreprises sur l'évolution de la demande et de l'activité de production ont dénoté un optimisme majeur. Pour l'ensemble de l'année 2016, plus des deux tiers de l'échantillon de la Banca d'Italia prévoient un chiffre d'affaires à la hausse, tandis que moins de 20 % indiquent une diminution de ce dernier. De même, le nombre d'entreprises qui souhaitent élever le niveau des investissements est en hausse (41 % correspondant au nombre d'entreprises qui ont l'intention de les réduire). Toutefois, l'incertitude et l'hétérogénéité des entreprises et des secteurs de production restent importantes.

### Les échanges avec l'étranger

En 2015, les exportations régionales évaluées aux prix courants n'ont pratiquement pas changé (-0,3 %), après la forte croissance de 2014. L'expansion enregistrée au cours du premier trimestre a été suivie par une baisse durant la deuxième partie de l'année (fig. 1.2a). La dynamique globale a été moins favorable que la moyenne du Nord-Ouest et que la moyenne nationale (respectivement 2,7 et 3,8 %).

Figure 1.2



Source : traitement des données Istat. Cf. la section : Notes méthodologiques.

(1) Moyennes mobiles à trois termes fondées sur les données mensuelles désaisonnalisées. – (2) Données trimestrielles.



Les exportations ont enregistré des évolutions différentes selon les secteurs : la diminution des ventes des métaux de base et des produits en métal (tab. a9 et fig. 1.2b), également influencée par la baisse des prix unitaires moyens de ces biens, et de celle des moyens de transport a contrasté avec l'augmentation des exportations de produits en caoutchouc et en plastique, de machines et de produits alimentaires (surtout les boissons).

Du point de vue géographique, l'augmentation des exportations vers les pays non-UE (9,9 % ; tab. a10), en particulier vers la Suisse, a compensé la baisse dans les pays UE (-8,3), qui a surtout souffert du recul des ventes en France et en Allemagne.

Les importations aux valeurs réelles ont recommencé à augmenter (2,8 % ; -4,1 en 2014).

### *Le bâtiment et le marché immobilier*

En 2015, l'évolution du secteur du bâtiment a encore été négative. Selon les estimations de Prometeia, la valeur ajoutée du secteur aurait encore diminué, mais de façon plus modérée que l'année précédente. Selon l'enquête de la Banca d'Italia, le nombre d'entreprises ayant signalé une diminution de l'activité de production a encore dépassé le nombre d'entreprises en expansion. Des évaluations négatives sont également fournies par l'enquête prévisionnelle de l'Ance Piemonte et Valle d'Aosta : en particulier, les attentes concernant le chiffre d'affaires et l'emploi dans la région se sont détériorées. De même la tendance à l'investissement a enregistré une baisse. Les entreprises ont encore présenté des difficultés liées aux retards de paiements de la part des administrations publiques. Les prévisions pour 2016 annoncent un cadre encore difficile.

En 2015, la baisse du nombre de travailleurs inscrits à la Caisse régionale du bâtiment s'est poursuivie (-9,9 % ; -12,2 % en 2014) ; de même, le nombre total des heures de travail et le nombre d'entreprises inscrites ont encore baissé (respectivement de -9,7 et de -7,6 %).

Dans le secteur des travaux publics, selon les données fournies par Cresme, le nombre des avis de marché public s'est stabilisé ; la valeur totale a en revanche augmenté, essentiellement grâce au secteur des bâtiments scolaires, bien qu'elle reste faible à l'échelle historique (cf. au chapitre 4 l'encadré : *L'importance de l'opérateur public dans l'économie régionale et son évolution durant la crise*).

Sur le marché immobilier, les achats-ventes de logements ont encore diminué (-1,0 % ; -3,0 % en 2014), en raison de la forte baisse enregistrée au cours du premier trimestre. Une ultérieure diminution des prix s'est associée à la faiblesse de la demande : selon nos élaborations à partir des données de l'Osservatorio del mercato immobiliare (OMI) de l'Agenzia delle entrate (Bureau d'imposition), à la fin de l'année 2015, ceux-ci étaient inférieurs de 3,1 % par rapport à l'année précédente (-3,7 % en 2014 ; cf. la section : *Notes méthodologiques*).

*Selon nos élaborations à partir des données de l'OMI, à la fin de l'année 2015, en Vallée d'Aoste, le prix de l'immobilier était en moyenne légèrement inférieur à 2 000 euros au mètre carré, presque 30 % de plus que la moyenne nationale (tab. a8). Cette différence reflète l'impact important des localités touristiques*

dans la région. Dans le système local du travail d'Aoste, le coût de l'immobilier (qui s'élève à 1 614 euros au mètre carré) était inférieur au reste de la région.

D'après les données InfoCamere-Movimprese, le solde entre les entreprises de construction inscrites au registre des sociétés et les cessations a encore été négatif (tab. a2).

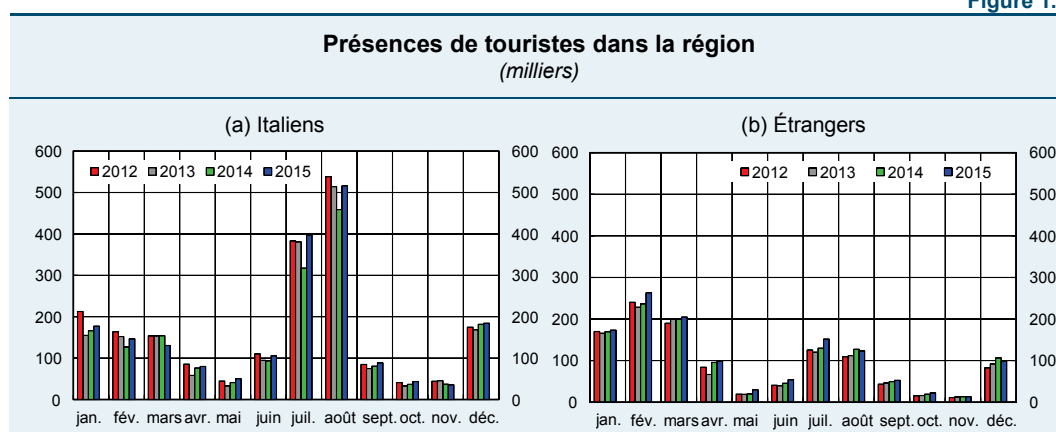
### Les services

En 2015, l'activité du secteur des services a été dans l'ensemble positive, essentiellement grâce à l'évolution du tourisme. D'après les estimations de Prometeia, la valeur ajoutée dans la région aurait augmenté de façon plutôt réduite. Ces indications ont été confirmées par les entreprises de l'échantillon de la Banca d'Italia, qui ont signalé une augmentation du chiffre d'affaires.

*Le commerce.* – En 2015, selon les données de Prometeia, les consommations finales des ménages auraient encore augmenté (1,3 % en termes réels ; 1,2 % en 2014 ; cf. au chapitre 2 le paragraphe : *Le revenu disponible et les consommations*) ; elles auraient été influencées par l'augmentation du revenu disponible (1,1 %, selon Prometeia). L'augmentation de la dépense pour les biens durables, selon les estimations de Findomestic, a été particulièrement marquée (6,5 % aux prix courants, à partir de 4,4 % en 2014).

*Le tourisme.* – D'après les données de la Région Vallée d'Aoste, le nombre des présences de touristes a enregistré une reprise en 2015 (8,7 % ; tab. a11), surtout grâce à la composante italienne, qui a augmenté de 10,5 % après deux ans de baisse ; les présences étrangères sont encore en hausse (6,0 % ; 8,3 % en 2014).

Figure 1.3



Source : traitement des données de la Région Vallée d'Aoste.

Le secteur a bénéficié de l'évolution positive de la saison hivernale du début de l'année - au cours de laquelle se concentrent la plupart des flux de touristes étrangers - et de l'été, considérablement influencée par la composante italienne (fig. 1.3). D'après les évaluations fournies par les opérateurs, la croissance du secteur a été fa-

vorisée par de bonnes conditions météorologiques et par certains événements extraordinaires importants, comme l'inauguration du nouveau téléphérique du Mont-Blanc, la célébration des 150 ans de la conquête du Mont Cervin et le passage du Giro d'Italia. Toutefois, la durée moyenne des séjours a encore diminué de façon marginale.

*Suivant les données de l'enquête sur des échantillons de Banca d'Italia concernant le tourisme international (cf. la section : Notes méthodologiques), la dépense journalière par personne étrangère a été d'environ 96,5 euros, soit une baisse de 5,8 % par rapport à la même période de l'année précédente.*

Au cours des trois premiers mois de l'année 2016, le tourisme a continué à évoluer de façon positive : les présences ont encore augmenté (15,3 % par rapport à la même période en 2015).

*Les transports.* – En 2015, les passages de poids lourds sur les autoroutes de la Vallée d'Aoste ont augmenté de 2,5 % (tab. a12), inversant la tendance négative qui a débuté en 2012 ; de même, la circulation des véhicules légers enregistre à nouveau une croissance de 5,2 %, après cinq ans de baisse. Le transit total à travers les tunnels s'est intensifié.

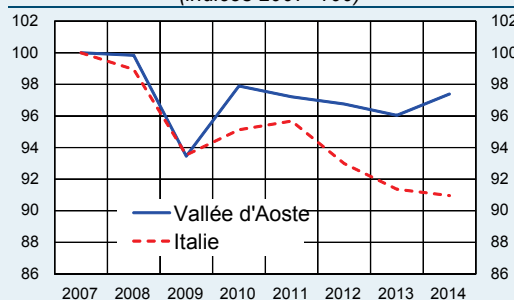
## L'ÉVOLUTION MACRO-ÉCONOMIQUE RÉCENTE EN FONCTION DES NOUVEAUX COMPTES ÉCONOMIQUES TERRITORIAUX DE L'ISTAT

En novembre, l'Istat a diffusé les nouvelles données de la comptabilité régionale, qui coïncident avec les estimations au niveau national publiées en septembre. Entre 2007 et 2014 (dernières années disponibles) le PIB de la Vallée d'Aoste a baissé de 2,6 %, beaucoup moins que la moyenne nationale (-9,0). Après la forte récession de la période 2008-09, d'une intensité analogue à celle du reste du pays, l'activité économique dans la région s'est accrue plus rapidement au cours de l'année suivante pour stagner au cours des quatre autres années (fig. r1).

Selon une analyse *shift and share*, qui permet de distinguer la contribution à la croissance d'une région par rapport à la moyenne italienne dérivant de la structure sectorielle de celle d'autres facteurs, l'écart positif de la dynamique économique enregistré par la Vallée d'Aoste, au cours de la période 2007–2014, est exclusivement reductible à des composantes locales, tandis que la composition sectorielle de la région a eu une influence légèrement négative. En particulier, l'évolution de l'économie régionale s'est améliorée grâce au secteur qui comprend les activités touristiques et commerciales et au secteur des Administrations publiques qui ont permis d'enregistrer une croissance de la valeur ajoutée contre les variations négatives de la moyenne italienne (tab. a13). Par contre, la dynamique des secteurs industriels et agricoles a été plus grave que celle du pays.

Figure r1

PIB - Comparaison entre la Vallée d'Aoste et l'Italie (1)  
(indices 2007=100)



Source : traitement des données Istat, *Comptes économiques territoriaux*.

(1) Valeurs aux volumes chaînés, année de référence 2010.

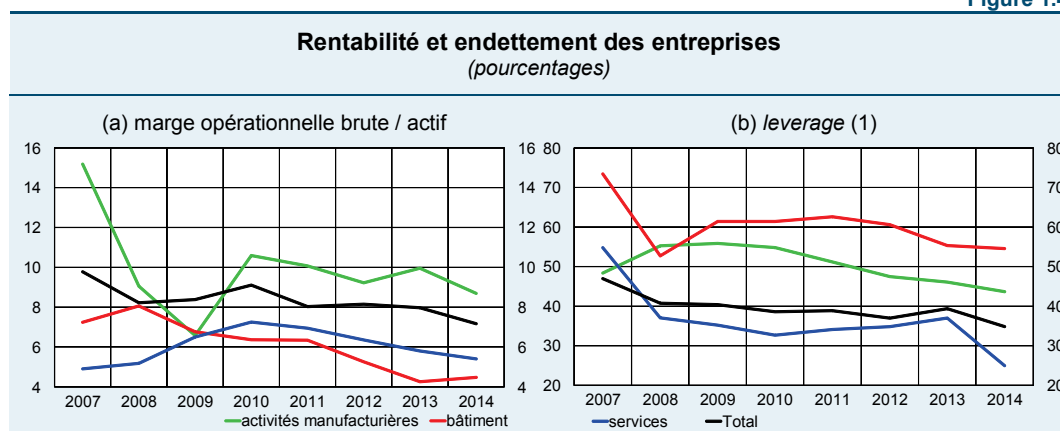
## La situation économique et financière des entreprises

Selon une analyse des bilans des sociétés de capitaux ayant leur siège dans la région et recensées dans les archives de Cerved Group (cf. la section : *Notes méthodologiques*), en 2014 (dernière année disponible) la rentabilité des entreprises s'est légèrement détériorée (tab. a15 et fig. 1.4a) : en particulier, la rentabilité opérationnelle, exprimée par le rapport entre la marge brute opérationnelle (MOL) et l'actif, a chuté à 7,2 % (8,0 % en 2013 alors qu'elle avait atteint 2,8 % en 2007). Cette réduction n'a pas touché le secteur du bâtiment qui présentait déjà une rentabilité inférieure.

L'influence des charges financières sur la MOL a légèrement diminué (de 0,2 point de pourcentage à 12,5 %), également grâce à la baisse des taux d'intérêt.

Le *leverage* (rapport entre les dettes financières et la somme des dettes financières et des capitaux propres) a baissé de façon significative en 2014, atteignant des niveaux nettement inférieurs à ceux qui avaient précédé la crise (fig. 1.4b ; cf. également l'encadré : *La dynamique du leverage des entreprises et ses composantes*). La baisse a concerné tous les secteurs, mais elle a été plus marquée pour les entreprises dédiées aux services. Le secteur du bâtiment a continué à présenter un niveau plus élevé que les autres secteurs.

Figure 1.4



Source : traitement des données Cerved Group. Échantillon ouvert de sociétés de capitaux ayant leur siège dans la région. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Rapport entre les dettes financières et la somme des dettes financières et des capitaux propres.

Compte tenu de la stabilité substantielle du poids des dettes financières sur le chiffre d'affaires, la part relative au secteur bancaire a diminué. Le poids des composantes de trésorerie sur les bilans des entreprises a augmenté, atteignant des valeurs historiquement élevées.

*Les cessations d'activité.* – En 2015, les cessations d'activité suite à une liquidation volontaire ou à une procédure de faillite a été inférieure à 200 unités, atteignant une valeur basse à l'échelle historique. Eu égard aux seules sociétés de capitaux, les liqui-

datations volontaires et des procédures de faillite ont concerné respectivement 272 et 48 entreprises toutes les 10 000 entreprises présentes sur le marché ; ces valeurs étaient inférieures à celle du Nord-Ouest et de la moyenne nationale (tab. a17-a18).

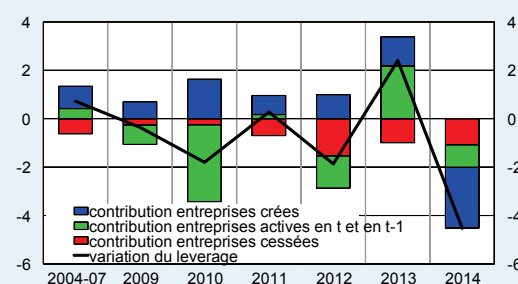
## LA DYNAMIQUE DU LEVERAGE DES ENTREPRISES ET SES COMPOSANTES

La baisse du *leverage* relevé en 2014, égal à 4,5 points de pourcentage (à 34,9 % ; tab. a16), est reductible à raison de 1 point aux sociétés cessées, qui présentaient des taux d'endettement moyen plus élevés, et de 1 point à la diminution du degré d'endettement des entreprises actives (fig. r2). Une contribution de plus de 2 points est en revanche représentée par les nouvelles sociétés, qui se sont révélées moins endettées.

La réduction du *leverage* des entreprises actives peut être attribuée à l'augmentation des capitaux propres, contre une remontée modérée des dettes financières (fig. r3a). L'augmentation des capitaux propres a été favorisée par les apports de capital de neuf, tandis que les politiques de distribution des dividendes ont été un peu moins restrictives que l'année précédente (fig. r3b).

Figure r2

**Évolution du *leverage* (1)**  
(variations et pourcentages)

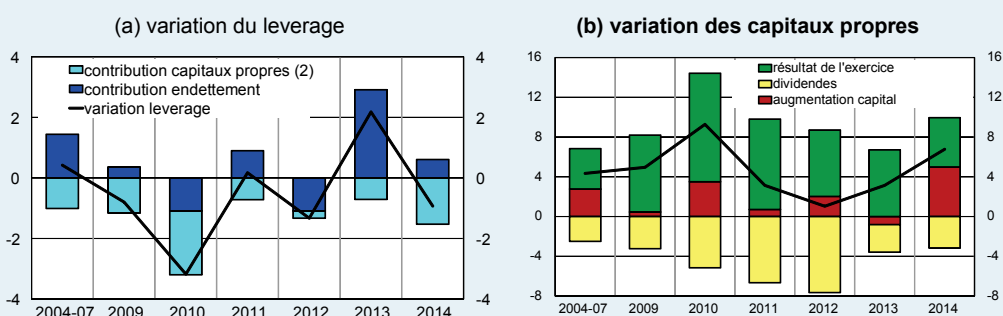


Source : traitement des données Cerved Group. Cf. la section : Notes méthodologiques.

(1) Le *leverage* est calculé comme le rapport entre les dettes financières et la somme des dettes financières et des capitaux propres. La variation obtenue représente la différence absolue par rapport à l'année précédente. L'année 2008 a été exclue de l'analyse en raison d'une discontinuité statistique due à l'application d'une loi de réévaluation monétaire.

Figure r3

**Variation du *leverage* et des capitaux propres pour les entreprises actives (1)**  
(variations et pourcentages)



Source : traitement des données Cerved Group. Cf. la section : Notes méthodologiques.

(1) Variation annuelle du *leverage* (différence absolue par rapport à l'année précédente) et des capitaux propres (pourcentage de variation) pour les entreprises présentes dans l'échantillon au cours de l'année *t* et au cours de l'année précédente. L'année 2008 a été exclue de l'analyse en raison d'une discontinuité statistique due à l'application d'une loi de réévaluation monétaire. – (2) Des contributions négatives à la variation du *leverage* correspondent à des augmentations des capitaux propres.

## INDICATEURS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT

Depuis plus d'une décennie, l'Istat met à disposition la banque de données « *Indicateurs territoriaux pour les politiques de développement* », qui contient une vaste gamme d'informations sur les conditions socio-économiques des différents territoires, également élaborée dans le but d'augmenter l'ensemble des connaissances utiles pour les politiques de cohésion. Cet encadré utilise plus de 150 indicateurs de la banque de données en les subdivisant en fonction des 11 objectifs thématiques identifiés par l'Accord de partenariat 2014-2020 (cf. la section : *Notes méthodologiques*). Un sous-ensemble de ces indicateurs, les « indicateurs de résultat de l'accord de partenariat » tels qu'on les appelle, concerne en particulier la mesure des résultats de la programmation opérationnelle et il peut représenter un guide utile pour centrer l'action d'intervention.

En 2014, la Vallée d'Aoste présentait de meilleures performances que la moyenne du pays pour plus de la moitié des indicateurs considérés, ainsi que pour le groupe des indicateurs de l'accord de partenariat (tab. a14). Environ un indicateur sur trois se situait dans le premier quartile de la distribution régionale correspondante. La distance par rapport aux meilleures performances régionales, exprimée en pour cent, atteignait pratiquement 50 %, se situant ainsi dans la moyenne de l'ensemble des indicateurs considérés. Le *ranking* moyen, calculé par rapport à l'ensemble des régions et des provinces autonomes, se situait entre la 10<sup>e</sup> et la 11<sup>e</sup> place.

Selon ces indicateurs, le positionnement de la région est plus favorable si l'on considère les objectifs d'inclusion sociale, ceux qui concernent la durabilité, la qualité et la mobilité de l'emploi et ceux liés à l'adaptation aux changements climatiques et à la protection de l'environnement, pour lesquels elle se situe parmi les régions les plus vertueuses avec les provinces autonomes de Trente et de Bolzano. Toutefois, la Vallée d'Aoste manifeste d'importants retards dans le domaine de la recherche, du développement technologique et de l'innovation, ainsi que de l'éducation et de la formation professionnelle ; des évaluations négatives émergent également de l'analyse des données relatives aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à la compétitivité des petites et moyennes entreprises.

## 2. LE MARCHÉ DU TRAVAIL

### L'emploi

En 2015, les conditions du marché du travail se sont légèrement aggravées. Selon l'*Enquête sur le forces de travail* de l'Istat, le niveau de l'emploi, qui avait légèrement augmenté en 2014, a recommencé à baisser de façon modérée (-0,5 %), en contre-courant par rapport à l'évolution moyenne nationale et des régions du Nord-Ouest (0,8 % dans les deux régions comparées ; fig. 2.1).

Le taux d'emploi est resté stable à 66,2 %, se maintenant pratiquement à 2 points de pourcentage au-dessus de la donnée moyenne des régions du Nord-Ouest.

La baisse du niveau de l'emploi est reductible au secteur du bâtiment, à l'industrie et aux services autres que le commerce, les hôtels et la restauration ; dans ces derniers secteurs, le nombre de personnes employées a encore augmenté (tab. a19).

L'aggravation globale a uniquement concerné la composante masculine, contre une légère augmentation de la composante féminine (respectivement -1,4 et 0,5 %). Les travailleurs à temps plein ont dans l'ensemble diminué (-1,9 %), tandis que les travailleurs à temps partiel ont augmenté (6,4 %). L'influence du temps partiel involontaire sur le total des salariés à temps partiel est restée stable, à 51,4 %.

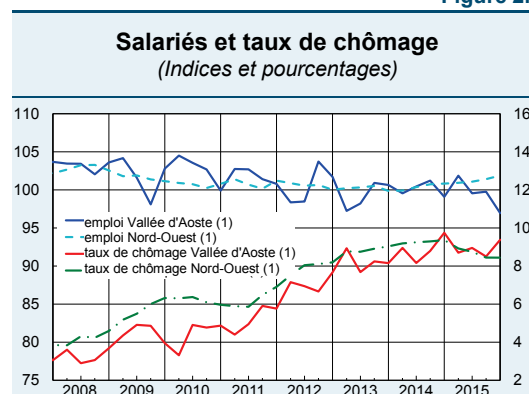
La baisse globale a exclusivement concerné la catégorie de ceux qui possèdent au maximum un brevet d'études (-3,2 %) et en particulier les catégories des 25-44 ans (-3,0 %) ; le taux d'emploi a recommencé à augmenter chez les 15-24 ans.

Le travail autonome a repris la tendance à la baisse, contre une légère augmentation du travail salarié (respectivement -2,9 et 0,3 %).

Selon les données administratives fournies par l'Assessorat des activités productives, de l'énergie et des politiques du travail de la Région Vallée d'Aoste, les procédures d'embauche ont augmenté de 0,2 % en 2015 ; à l'exception du secteur des services d'information et de communication, pour lequel on avait enregistré en 2014 une augmentation de l'embauche à durée déterminée due à des facteurs de caractère extraordinaire, la croissance a atteint 5,1 %.

*Cette augmentation a surtout concerné les embauches à durée indéterminée, avec une accélération au cours du dernier trimestre de l'année ; les contrats à durée déterminée, à l'exception du secteur des services*

Figure 2.1



Source : traitement des données Istat, *Enquête sur le forces de travail*. Données trimestrielles désaisonnalisées. D'éventuelles différences par rapport aux éditions précédentes du présent rapport sont dues à des révisions des séries chronologiques Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Indices : moyenne 2005=100. - (2) Échelle de droite.



d'information et de communication, n'ont augmenté que de façon marginale. Pour les contrats à durée indéterminée, le solde entre les recrutements (comprenant les transformations à durée indéterminée d'autres types de contrats) et les cessations est le résultat positif qui concerne un peu plus de 1300 postes (il était négatif pour plus de 750 unités en 2014) ; cette amélioration a essentiellement concerné le secteur des services privés.

Au cours du premier trimestre 2016, les recrutements à durée déterminée ont recommencé à augmenter ; en ce qui concerne l'embauche à durée indéterminée, le solde entre les recrutements et les cessations est redevenu légèrement négatif.

L'année dernière, l'embauche à durée indéterminée a été favorisée par les incitations en matière de charges sociales introduites par la loi de stabilité pour l'année 2015 et par les modifications contractuelles apportées par le Jobs Act. Selon les données de l'Osservatorio relatives à la précarité de l'INPS (qui ne comprennent pas les données de la fonction publique et du travail domestique ; cf. la section : Notes méthodologiques) 64,9 % des nouveaux recrutements à durée indéterminée et 78,3 % des transformations en contrat à durée indéterminée ont bénéficié en 2015 de l'exemption du versement des cotisations pour trois ans.

Selon les données de l'Osservatorio, le nombre de vouchers vendus (54,5 %, en ligne avec la forte augmentation enregistrée au niveau national) a augmenté en Vallée d'Aoste en 2015.

### ***Les amortisseurs sociaux***

Selon les données de l'INPS, les heures autorisées de Caisse de compensation salariale (CIG), après l'augmentation de 2014, ont recommencé à diminuer l'année dernière (-38,4 %). La baisse a concerné les composantes ordinaire et extraordinaire et par dérogation (respectivement -26,0 e -55,3 %).

La baisse de la CIG ordinaire est due en partie au blocage des autorisations disposées en novembre par l'INPS visant l'alignement des procédures sur les dispositions réglementaires introduites par le décret législatif n° 148/2015. Même si l'on ne considère que les dix premiers mois de l'année, le total des heures autorisées de CIG ordinaire a diminué de 25,0 %.

Au cours des quatre premiers mois de l'année 2016, le nombre total d'heures autorisées de CIG a continué à diminuer (-21,4 % par rapport à la même période de 2015) ; la baisse a concerné la composante extraordinaire et par dérogation ainsi que la composante ordinaire.

### ***L'offre d'emploi et le chômage***

En 2015, selon les données Istat, l'offre de travail dans la Vallée d'Aoste a baissé de 0,6 % (tab. a19). En revanche, le taux d'activité est resté stable à 72,8 %, environ 2 points de pourcentage de plus que la moyenne des régions du Nord-Ouest.

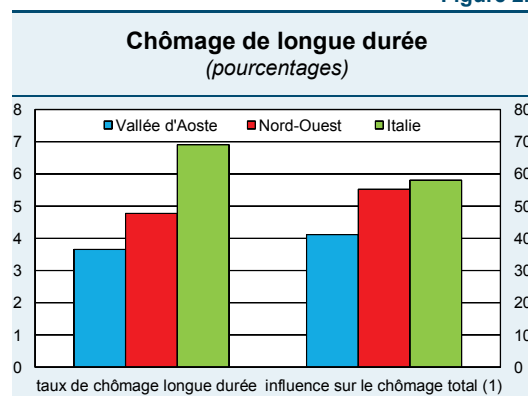
Le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 1,0 %, beaucoup moins que la moyenne italienne et que celle des régions du Nord-Ouest (respectivement -6,3 et -6,8 %). Le taux de chômage s'est maintenu à 8,9 %, reflétant les évolutions suivantes : pour les femmes il a baissé jusqu'à 8,1 % (contre 8,4 % de l'année précédente) ; pour les hommes, en revanche, il a augmenté de 0,2 point, atteignant 9,5 %, en raison de la baisse correspondante du niveau de l'emploi.

Chez les jeunes entre 15 et 24 ans, l'augmentation des emplois a été suivie par une baisse du taux de chômage de 2,9 %, atteignant 32,0 % (34,1 % pour la moyenne des régions du Nord-Ouest).

*L'influence des jeunes entre 15 et 34 ans qui n'étudient pas et ne travaillent pas (Not in Education, Employment or Training, NEET) sur la population de référence a augmenté l'année dernière dans la région de 0,4 point de pourcentage, atteignant 19,7 % (26,9 et 19,2 % respectivement la moyenne italienne et celle des régions du Nord-Ouest).*

Le taux de chômage de longue durée, c'est-à-dire le nombre de chômeurs demandant un emploi depuis plus d'un an sur le total de la main-d'œuvre, a baissé de 0,2 point de pourcentage, atteignant 3,7 %, une valeur inférieure à celle enregistrée pour la moyenne italienne et celle des régions du Nord-Ouest (fig. 2.2).

Figure 2.2



Source : traitement des données Istat, *Enquête sur le forces de travail*. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.  
(1) Échelle de droite.

41,2 % du total des chômeurs en Vallée d'Aoste étaient représentés en 2015 par des chômeurs de longue durée, une valeur inférieure à celle enregistrée dans les régions de comparaison. Ce chiffre a baissé de 2,2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, restant au-dessus de la valeur de 2008 de plus de 9 points. Sur la moyenne de la période 2013-15, la quasi-totalité des chômeurs de longue durée possédait au maximum un baccalauréat (92,2 %) ; 61,1 % avaient moins de 35 ans, avec une incidence supérieure à 10 points par rapport à la moyenne nationale. Par rapport à l'Italie, le nombre de personnes à la recherche d'un emploi depuis plus de 12 mois en possession d'une expérience professionnelle précédente était plus élevé (respectivement 67,3 % et 46,9 %).

### *Parcours d'études, offre et attractivité de l'université*

En Vallée d'Aoste, le niveau de scolarisation est faible par rapport au reste de l'Italie : en 2015, le part de population titulaire d'un baccalauréat s'élevait à 34,0 % et celui des personnes possédant un diplôme universitaire ou un titre post-maîtrise correspondait à 11,3 % (respectivement 35,6 % et 13,1 % pour la moyenne nationale). Grâce à une augmentation du niveau de scolarité chez les jeunes, le niveau global de l'instruction s'est élevé par rapport à 2007.

*Inscriptions et parcours d'études.* – Entre 2007 et 2014, en Vallée d'Aoste, les inscriptions à l'université des jeunes entre 18 et 20 ans ont augmenté de 3,2 %, contre une baisse au niveau national (-8,0 %). Cette évolution a été favorisée par la croissance de la population de l'âge correspondant, entraînant une augmentation du nombre de jeunes ayant obtenu un baccalauréat. Toutefois, l'augmentation des bacheliers n'a pas impliqué une variation des inscriptions universitaires de la même teneur ; ainsi, le

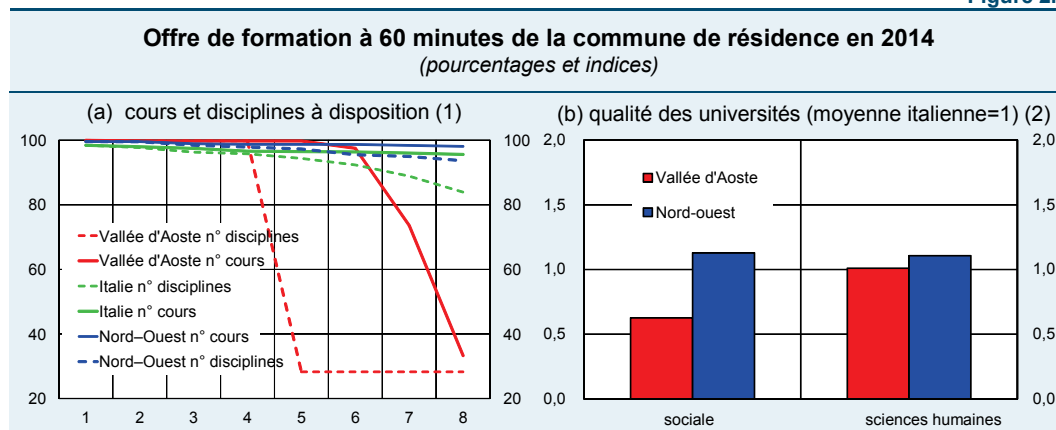
nombre de personnes inscrites à l'université par rapport aux bacheliers a diminué par rapport à 2007.

Compte tenu d'un taux d'inscription qui reste, en Vallée d'Aoste, inférieur à la moyenne nationale, le taux d'achèvement des études est plus élevé. En ce qui concerne les jeunes de 18-20 ans recensées par l'*Anagrafe nazionale studenti* du MIUR résidents dans la région et inscrites à l'université dans les années 2004-07, 41,8 % d'entre eux se sont inscrits à l'université, contre les 43,3 % de la moyenne nationale. 55,6 % des jeunes inscrits à l'université terminent leurs études à terme ou au maximum avec une année de retard (44,6 % au niveau italien) ; ce taux s'élève à 62,9 % quatre ans après la fin du cycle d'études, ce qui est bien supérieur à la moyenne nationale (55,1 %). Il s'ensuit que, par rapport au total de la population, 23,2 % des jeunes considérés se sont diplômés à terme ou au maximum avec une année de retard ; cette valeur est supérieure à la moyenne italienne et en ligne avec la moyenne du Centre-Nord ; ce taux atteint 26,3 % pour les jeunes qui se sont diplômés dans un délai de quatre ans à compter du cycle normal d'étude (tab. a20).

*Mobilité et offre de formation.* – En 2014, seuls 21,2 % des jeunes inscrites à l'université étaient inscrits à un cours de maîtrise dans la région, tandis que 73,0 % ont choisi une université dans d'autres régions du Nord-Ouest, essentiellement dans la région Piémont (tab. a21).

La haute mobilité des étudiants de la Vallée d'Aoste est influencée par le nombre limité de cours de maîtrise et de disciplines (cf. la section : *Notes méthodologiques*) à proximité de la commune de résidence par rapport à la moyenne italienne et du Nord-Ouest (fig. 2.3a).

Figure 2.3



Source : traitement des données du MIUR, *Anagrafe nazionale studenti*. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) En abscisse est indiqué, selon les cas, le nombre de cours de maîtrise (triennal ou à cycle unique) et de disciplines. Le graphique exprime le pourcentage de population résidente âgée de 18 à 20 ans qui peut accéder à ces cours et à ces disciplines dans le délai indiqué. – (2) Taux des produits étant jugés « excellents » dans le système universitaire local par rapport à la moyenne italienne pour la discipline (pour la construction égale à un).

Le petit nombre de cours de maîtrise dans la région est associé à une qualité inférieure des structures, selon l'exercice évalué pour la période 2004-2010 – bien qu'il soit partiel parce qu'il concerne la seule activité de recherche exercée – effectué par l'ANVUR. À 60 minutes de la commune de résidence, pour les disciplines enseignées dans la région, les jeunes de la Vallée d'Aoste peuvent accéder à des cours de

maîtrise dans des universités offrant un taux de produits de recherche jugés « excellents » inférieur à celui enregistré au niveau du Nord-Ouest (fig. 2.3b).

### Le revenu disponible et les consommations

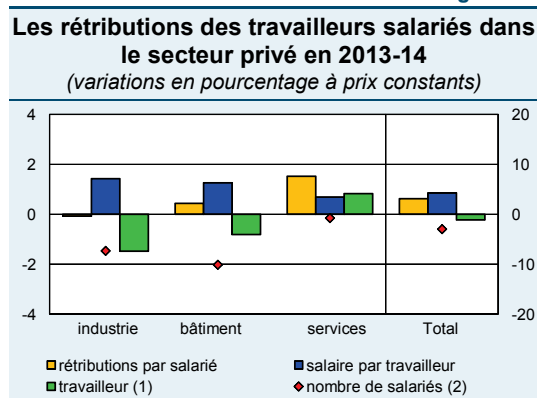
*Le revenu disponible.* – Selon les dernières données de l'Istat, en 2014 le revenu disponible par habitant en termes réels des ménages de la Vallée d'Aoste était de 20 083 euros (20 721 euros pour la moyenne du Nord-Ouest et 17 539 pour la moyenne italienne). Par rapport à l'année précédente, il a diminué de 0,7 % (-0,4 en Italie et dans le Nord-Ouest ; tab. a22). Comme dans le reste du pays, cette évolution a été déterminée par la baisse des revenus dérivant du travail autonome et des propriétés ; ces derniers, représentant plus d'un cinquième du total, ont recommencé à baisser (-2,5 % contre -2,9 % de la moyenne des régions du Nord-Ouest). Les revenus par travailleur sont en revanche restés essentiellement stables.

En 2014, on a enregistré une augmentation du prélèvement fiscal et des cotisations (1,4 %), suivie d'une augmentation des prestations de sécurité sociale (2,8 %), surtout des retraites et, dans une moindre mesure, des indemnités de l'aide au revenu (Caisse de compensation salariale, indemnités de mobilité, etc.).

*Les rétributions des salariés.* – Selon les données de l'INPS, qui concernent uniquement les salariés du secteur privé non agricole, entre 2013 et 2014, les rétributions brutes par salarié ont légèrement augmenté, de 0,6 % en termes réels (0,7 % en Italie et 1,1 % dans le Nord-Ouest), en présence d'une baisse de 3,0 % du nombre de salariés (tab. a23 et fig. 2.4).

Au niveau sectoriel, les rétributions ont augmenté dans le secteur des services et dans celui du bâtiment (respectivement 1,5 et 0,4 %), contre une stabilité substantielle dans l'industrie. La dynamique des rétributions annuelles a été soutenue en grande partie par les travailleurs plus âgés (de plus de 55 ans), caractérisés par des salaires plus élevés et pour qui la rétribution par travailleur et le nombre de salariés ont augmenté.

Figure 2.4



Source : traitement des données INPS ; cf. la section : *Notes méthodologiques*.  
(1) Semaines travaillées équivalent à plein temps. - (2) Échelle de droite.

La pauvreté et l'exclusion sociale. - Selon l'enquête Eu-Silc de l'année 2014, qui concerne les revenus de l'année précédente, les personnes qui pourraient être définies comme pauvres ou socialement exclues en Vallée d'Aoste, selon la définition européenne (cf. la section : *Notes méthodologiques*) représentaient 17,5 % de la population, un taux bien inférieur à celui relevé la même année pour la moyenne nationale (28,3 %). Par rapport à l'enquête de 2013, l'indicateur a diminué de 1,6 points de pourcentage, descendant ainsi en dessous de la donnée moyenne des régions du Nord-Ouest (tab. a24).

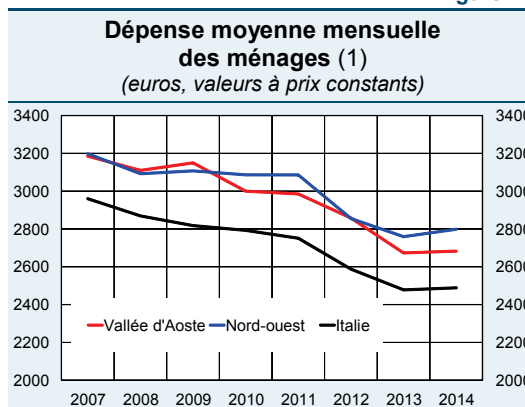
En Vallée d'Aoste, l'amélioration a reflété la baisse du nombre d'individus qui vivaient dans des conditions de dénuement matériel ou en ménages à faible intensité de travail (respectivement -0,8 point de pourcentage, atteignant 9,4 %, et -3,1 points, atteignant 6,7 %), contre une légère augmentation des personnes à risque de pauvreté (celles qui sont considérées comme pauvres par rapport au revenu moyen national ; 0,8 point de plus, atteignant 8,4 %).

*Les consommations et la propension à épargner* – Selon l'enquête Istat relative aux dépenses des ménages italiens, en Vallée d'Aoste, en 2014, la dépense moyenne mensuelle s'élevait à 2 683 euros (2 489 euros en Italie et 2 799 dans le Nord-Ouest), marquant une augmentation de 0,4 % par rapport à 2013 (fig. 2.5).

Par rapport à la moyenne italienne, l'influence des dépenses pour l'habillement et l'achat de services culturels ou liés au temps libre a été plus importante dans la région, tandis que les dépenses pour des produits alimentaires et l'habitation ont été plus faibles.

En 2014, la légère reprise des consommations malgré une dynamique encore modérément négative du revenu disponible signale une légère baisse de la propension à épargner.

Figure 2.5



Source : traitement des données Istat, *Enquête sur les dépenses des ménages italiens* ; cf. la section : *Notes méthodologiques*.  
(1) Dépense moyenne par ménage. Les données ont été déflatées avec le déflateur de la dépense pour les consommations des ménages.

## LA RICHESSE DES MÉNAGES

Selon des estimations récentes, à la fin de 2014, (dernière année disponible) la richesse nette des ménages de la Vallée d'Aoste y compris les institutions sociales privées (cf. la section : *Notes méthodologiques*), s'élevait à environ 33 milliards d'euros (fig. r4a et tab. a26), 0,3 % du total national et 12,4 fois le revenu disponible brut régional (8,7 % en Italie ; tab. a27).

Par rapport à 2005 (première année pour laquelle on dispose des données de l'Istat relatives aux activités non financières), en 2014 la richesse nette, mesurée aux prix courants, était supérieure à 20,3 % au total et à 15,0 % dans le cadre d'une analyse par habitant, des valeurs nettement supérieures à la moyenne nationale (respectivement 14,2 et 8,8 pour cent ; fig. r4b).

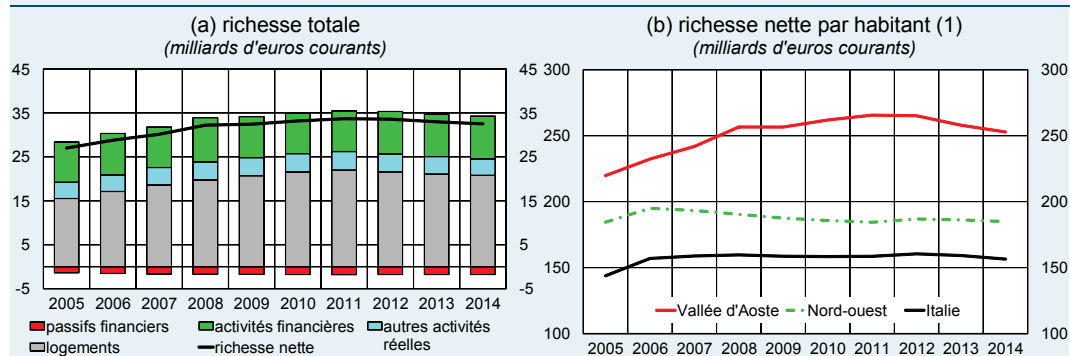
Après avoir augmenté jusqu'en 2011, la richesse nette totale s'est stabilisée au cours des trois années suivantes : la légère perte de valeur des activités réelles, due à son tour à la baisse des prix des logements, a en effet été compensée par l'augmentation modeste de la valeur des activités financières.

À la fin de l'année 2014, les activités réelles constituaient dans la région environ 72 % du total, un taux supérieur de presque 10 % par rapport à la moyenne nationale. Dans le cadre d'une analyse par habitant, ces activités s'élevaient à 191 000 euros, un taux largement supérieur à celui du pays (environ 107 000 euros). 84,8 % de la

richesse réelle étaient représentés par les logements ; le stock de capital des ménages producteurs (essentiellement des bâtiments non résidentiels, des installations et des machines) s'élevait à 12,5 % tandis que les terrains représentaient 2,7 %.

Figure r4

### Richesse des ménages et ses composantes entre 2005 et 2014



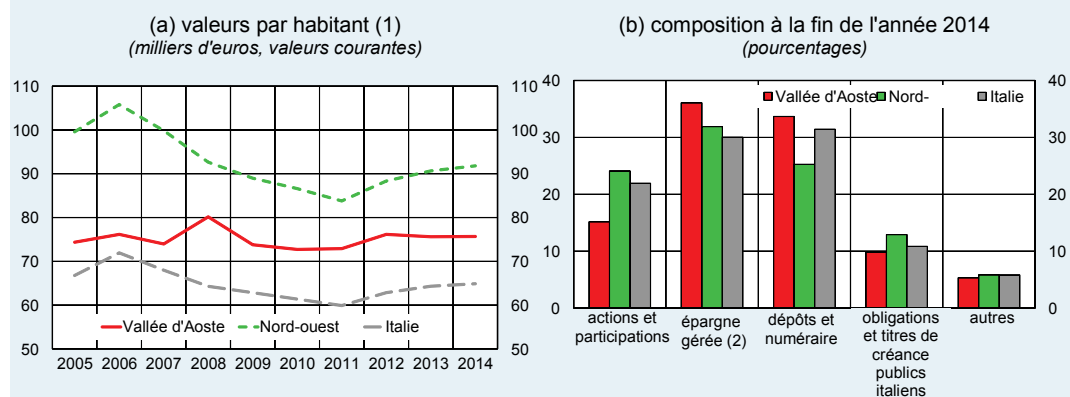
Source : cf. la section : Notes méthodologiques.

(1) Données relatives à la population résidente au début de chaque année.

Au cours de la même période, la richesse financière brute des ménages de la Vallée d'Aoste s'élevait à environ 10 milliards d'euros au total et à environ 76 000 euros par habitant (fig. r5a). Après déduction des passifs (pour la plupart des emprunts, des crédits à la consommation et d'autres prêts), la richesse financière s'élevait à 3 fois le revenu disponible, une valeur à peine supérieure à la moyenne du pays. La richesse brute était équitablement répartie entre l'épargne gérée, les activités de trésorerie (actif circulant et dépôts bancaires et postaux) et d'autres instruments financiers (titres de créance, actions et obligations privées). Par rapport à la moyenne nationale, le portefeuille des ménages de la Vallée d'Aoste était essentiellement caractérisé par l'importance de l'épargne gérée et de la composante de l'actif circulant et dans une moindre mesure par le poids des actions et des participations (fig. r5b).

Figure r5

### Activités financières des ménages



Source : cf. la section : Notes méthodologiques.

(1) Données relatives à la population résidente au début de chaque année. – (2) L'épargne gérée comprend les parts de fonds communs et les réserves d'assurance et de prévoyance.

## L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

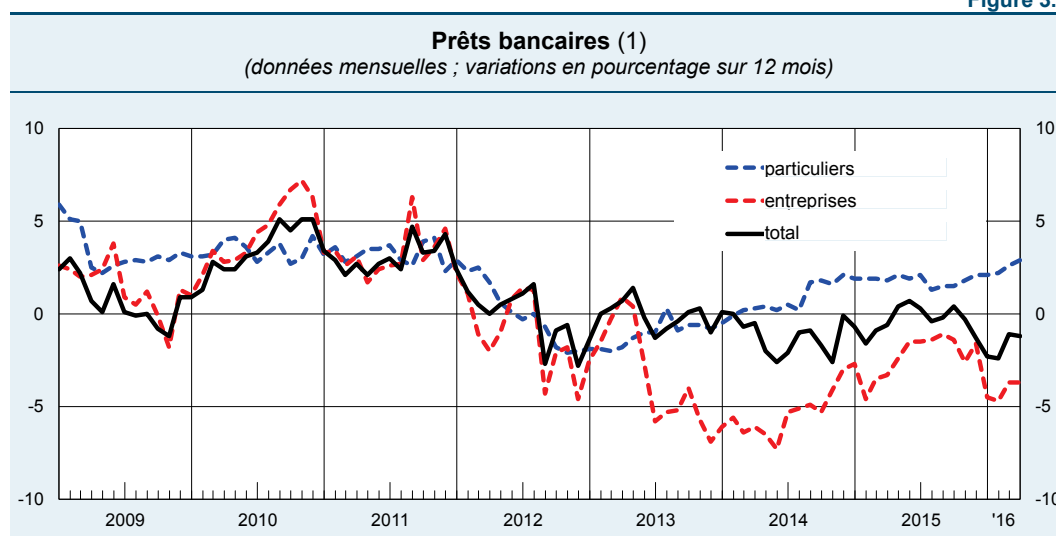
### 3. LE MARCHÉ DU CRÉDIT

#### *Le financement de l'économie*

*Les prêts bancaires.* – L'évolution des prêts bancaires octroyés aux résidents de la Vallée d'Aoste a encore manifesté des signes de faiblesse en 2015, enregistrant au mois de décembre une baisse sur une base annuelle de 2,3 % (fig. 3.1 et tab. 3.1). La dynamique globale a essentiellement reflété l'évolution des financements au tissu productif qui ont baissé de 4,5 %. Les prêts aux particuliers ont en revanche confirmé la reprise en cours depuis le second semestre 2014, avec une augmentation de 2,1 % l'année dernière.

Selon les données provisoires disponibles, au cours du premier trimestre 2016, la diminution des financements s'est atténuée, grâce à la baisse des crédits aux entreprises (-3,7 %) et à l'accélération de la dynamique des prêts aux particuliers (2,9 %).

Figure 3.1



Source : rapport de surveillance. Cf La section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les données comprennent les créances irrécouvrables et les opérations de mise en pension. Les informations relatives au mois de mars 2016 sont provisoires. Le total comprend également les Administrations publiques, les sociétés financières et d'assurance, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées.



Tableau 3.1

Prêts bancaires par secteur d'activité économique (1) (variations en pourcentage sur 12 mois)								
PÉRIODE	Admi- nistrations publiques	Secteur privé						Total
		Total secteur privé	Entreprises				Particuliers	
			Total en- tre- prises	Moyennes grandes	Petites (2)			
Total peti- tes entre- prises	dont : ménages producteurs (3)							
Déc. 2013	-0,2	0,1	-6,1	-7,5	-2,2	-3,6	-0,5	0,1
Déc. 2014	-16,1	0,1	-2,7	-2,1	-4,2	-0,2	1,9	-0,7
Mars 2015	-15,9	0,2	-3,3	-2,5	-5,5	-0,8	1,8	-0,6
Juin 2015	-17,3	1,2	-1,5	-0,2	-4,9	0,7	2,1	0,3
Sept. 2015	-17,3	1,3	-1,4	0,1	-5,3	0,5	1,5	0,4
Déc. 2015	-17,1	-1,6	-4,5	-5,8	-1,2	-0,5	2,1	-2,3
Mars 2016 (4)	-14,7	-0,6	-3,7	-4,7	-1,2	-0,4	2,9	-1,2

Source : rapport de surveillance. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les données comprennent les opérations de mise en pension et les créances irrécouvrables. Le total comprend également les sociétés financières et d'assurance, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées. – (2) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (3) Sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles jusqu'à 5 salariés. – (4) Données provisoires.

*Le crédit aux particuliers.* – En 2015, le crédit aux particuliers octroyé par les banques et par les sociétés financières a continué à augmenter à des rythmes analogues à ceux de l'année précédente (1,3 % en décembre 2015 ; tab. 3.2). La dynamique positive a concerné le crédit à l'habitat, qui ont augmenté de 0,6 %, ainsi que le crédit à la consommation, qui a augmenté de 1,9 %.

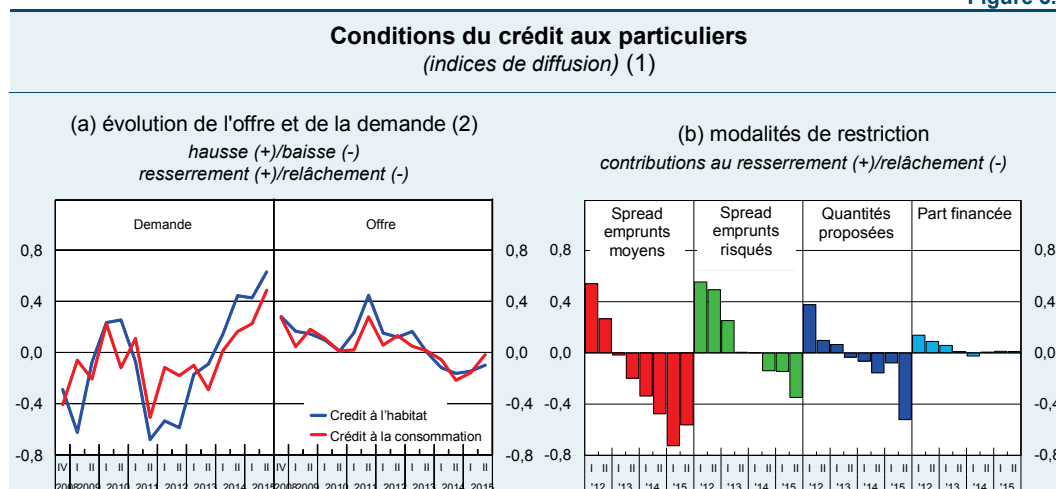
Tableau 3.2

Prêts octroyés par des banques et des sociétés financières aux particuliers (1) (données en fin de période ; pourcentages)					
MENTIONS	Variations en pourcentage sur 12 mois				Composi- tion % décembre 2015 (3)
	Déc. 2014	Juin 2015	Déc. 2015	Mars 2016 (2)	
<b>Crédit à l'habitat</b>					
Banques	-0,4	0,0	0,6	1,3	57,2
<b>Crédit à la consommation</b>					
Banques et sociétés financières	0,0	-1,1	1,9	3,8	25,7
<i>Banques</i>	1,7	2,0	5,2	7,8	18,7
<i>Sociétés financières</i>	-1,7	-4,7	-3,2	-2,6	7,0
<b>Autres prêts (4)</b>					
Banques	9,2	7,9	3,0	1,9	17,1
<b>Total (5)</b>					
Banques et sociétés financières	1,3	1,0	1,3	2,0	100,0

Source : rapport de surveillance. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les prêts comprennent les opérations de mise en pension et les créances irrécouvrables. – (2) Données provisoires. – (3) La donnée globale peut ne pas correspondre à la somme des composantes en raison des arrondissements. – (4) Autres composantes dont les plus importantes sont les ouvertures de crédit en compte courant et les emprunts différents de ceux destinés à l'achat, à la construction et à la restructuration de logements. – (5) Pour les sociétés financières, le total comprend uniquement le crédit à la consommation.

Figure 3.2



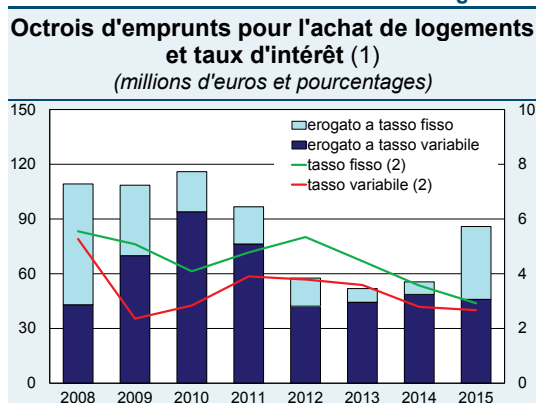
Source : *Regional Bank Lending Survey*.

(1) Pour la construction des indices de diffusion, Cf. la section : *Notes méthodologiques*. Pour de plus amples détails, Cf. la *domanda e l'offerta di credito a livello territoriale*, in *Economie regionali*, n. 44, 2015. - (2) Les données pour 2008 se réfèrent au quatrième trimestre de l'année.

D'après les indications fournies par la *Regional Bank Lending Survey* (RBLS; Cf. la section : *Notes méthodologiques*), l'évolution des prêts aux particuliers a reflété des facteurs de demande, contre un assouplissement des conditions d'offre. En particulier l'année dernière, l'augmentation des demandes de financement, en cours depuis 2014, s'est poursuivie (fig. 3.2a). Elle a concerné aussi bien la demande d'emprunts pour l'achat de logements que celle des crédits à la consommation ; selon les prévisions des intermédiaires, cette évolution devrait se confirmer au cours de la première partie de l'année 2016, mais dans une moindre mesure. L'année dernière, les politiques d'offre du crédit aux particuliers sont restées souples. En ce qui concerne les emprunts, les signes de relâchement ont concerné les *spread* appliqués et les sommes proposées, qui ont augmenté de façon significative au cours de la deuxième partie de l'année 2015 (fig. 3.2b). Pour le second trimestre de l'année 2016, les banques n'ont envisagé aucune variation des conditions d'offre du crédit aux particuliers.

Le flux des nouveaux emprunts pour l'achat de logements a augmenté, bien que les volumes soient restés inférieurs à ceux enregistrés avant la crise de la dette souveraine : en 2015, les nouveaux octrois ont atteint 85 millions d'euros, 30 millions de plus que l'année précédente (fig. 3.3). La dynamique de développement des flux a bénéficié de la contribution des subrogations et des substitutions qui ont représenté environ 17 % des nouveaux emprunts stipulés en 2015. Les évolutions définies ont été marquées par la baisse des taux d'intérêt : à la fin de l'année 2015, le coût moyen

Figure 3.3



Source : rapport de surveillance et *Rilevazioni sui tassi di interesse attivi e passivi*. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

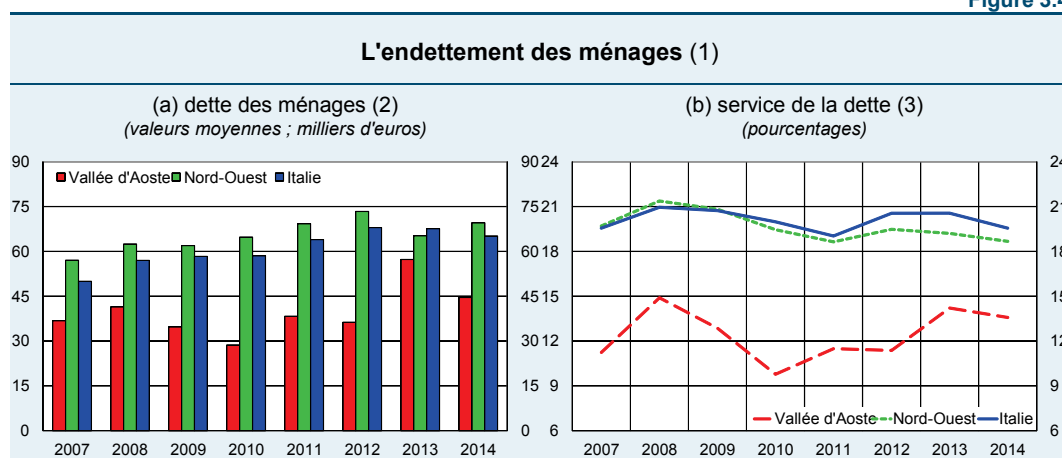
(1) Les totaux ne comprennent pas les octrois à un taux bonifié, mais ils comprennent les renégociations, les substitutions et les subrogations. - (2) Échelle de droite.

des nouveaux financements pour l'achat d'un logement était d'environ 2,9 % (3,1 % à la fin de l'année 2014 ; tab. a31). Le nombre de financements à taux fixe a sensiblement augmenté grâce à la réduction du différentiel par rapport au taux variable.

*Selon les informations fournies par la RBLS, au cours des deux dernières années, l'influence moyenne du montant du financement sur la valeur de l'immeuble (loan to value) a recommencé à augmenter, atteignant 61 % en 2015, une valeur proche des niveaux enregistrés avant la crise de la dette souveraine. L'année dernière, le nombre d'octrois d'une durée supérieure à 30 ans (qui est passée de 16 % en 2014 à 19 %) et celle des contrats permettant d'étendre la durée ou de suspendre temporairement les paiements sans coût supplémentaire (environ 36 % des nouveaux octrois ; ils étaient à 13 % en 2014) a enregistré une augmentation.*

*L'endettement et la vulnérabilité financière des ménages.* – Selon l'enquête Eu-Silc menée en 2014 (qui permet d'analyser quelques-unes des caractéristiques de la dette des ménages sur une base régionale), 41,0 % des ménages de la Vallée d'Aoste étaient endettés (pour un crédit à l'habitat ou à la consommation ; tab. a29), bien plus que la moyenne italienne (25,2 %). La valeur moyenne d'un emprunt individuel s'élevait à un peu plus de 44 000 euros (fig. 3.4a) et sa durée était d'environ 12 ans. L'influence du remboursement mensuel sur le revenu et le rapport entre la dette résiduelle et le revenu, qui représentent deux indicateurs de durabilité de l'endettement des ménages, représentaient respectivement 13,6 % et 1,4 annuité, se maintenant à des niveaux inférieurs à la donnée italienne (fig. 3.4b).

Figure 3.4



Source : traitement des données Eu-Silc ; Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les années indiquées dans la figure correspondent à celles au cours desquelles on a mené l'enquête (IVe trimestre). Les données se réfèrent à l'année précédente. - (2) Valeur moyenne de la dette résiduelle pour l'achat de logements. - (3) Moyenne du rapport entre le versement annuel total (intérêts et remboursement de l'emprunt) et le revenu de chaque ménage ayant contracté un emprunt.

En 2014, le nombre de ménages se trouvant dans une situation de vulnérabilité potentielle (c'est-à-dire avec un revenu inférieur à la valeur moyenne et avec un remboursement mensuel de l'emprunt correspondant à au moins 30 % du revenu) et le pourcentage de la dette détenue par ces ménages (atteignant respectivement 0,9 et 5,8 %), ont baissé par rapport à l'année précédente ; ces indicateurs sont eux aussi restés à des niveaux inférieurs aux niveaux nationaux.

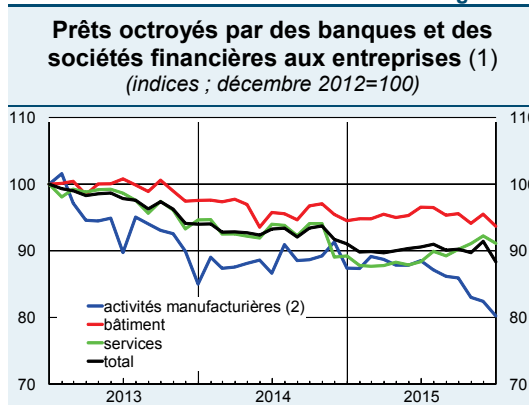
*Le crédit aux entreprises.* – Les prêts octroyés au secteur de la production ont diminué de 3,0 % en 2015, une contraction analogue à celle enregistrée l'année précédente (tab. 3.3). Par ailleurs, la dynamique n'a pas été la même pour les différents secteurs, en raison d'une évolution économique sectorielle hétérogène (Cf. la section : *L'économie réelle*).

En particulier, les prêts accordés aux entreprises manufacturières ont diminué, également en raison de certaines opérations extraordinaires ; la dynamique reste à la baisse malgré l'élimination de ces opérations (fig. 3.5). Dans le secteur du bâtiment, la baisse du crédit s'est atténuée l'année dernière, tandis que les financements aux entreprises du tertiaire ont recommencé à augmenter à partir de l'été, avec une augmentation de 2,1 % sur une base annuelle, jusqu'en décembre 2015. La dynamique positive dans le secteur des services a été soutenue par la croissance des prêts aux activités de logement et de restauration ainsi qu'aux autres activités tertiaires, qui a largement compensé la diminution enregistrée pour le secteur du commerce et des services aux entreprises.

La baisse de l'année dernière a concerné les principales formes techniques ; par rapport à 2014, la diminution des ouvertures de crédit en compte courant s'est atténuée, tandis que celle des emprunts et des autres risques à échéance s'est poursuivie à un rythme pratiquement analogue. Les financements liés à la gestion du portefeuille commercial (avances et crédits à remboursement automatique) ont eu une dynamique fortement négative également en raison des opérations extraordinaires mentionnées précédemment.

Les taux d'intérêt appliqués par le système bancaire aux entreprises de la Vallée d'Aoste ont baissé l'année dernière, bénéficiant également de la tendance expansionniste de la politique monétaire. Le coût des nouveaux octrois à moyen et long terme a diminué jusqu'à 2,3 % au cours du dernier trimestre de l'année 2015, alors qu'il atteignait 3,9 %

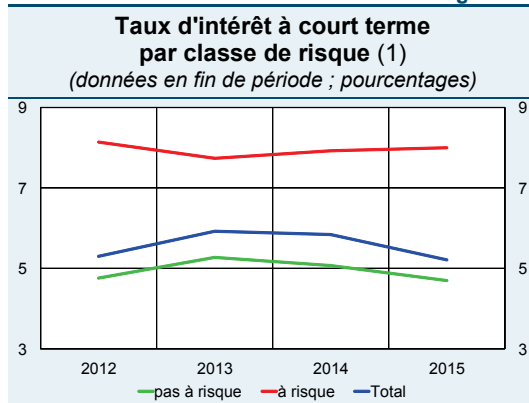
Figure 3.5



Source : Centrale des risques. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données se référant aux banques, aux sociétés financières et aux sociétés véhicules de titrisation. Les données comprennent les créances irrécouvrables et les financements soumis à une procédure d'insolvabilité ; le total comprend le secteur primaire, minier et énergétique. – (2) On a éliminé les opérations extraordinaires des données relatives à l'année 2015.

Figure 3.6



Source : traitement des données Cerved Group et *Rilevazioni sui tassi di interesse attivi e passivi*. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

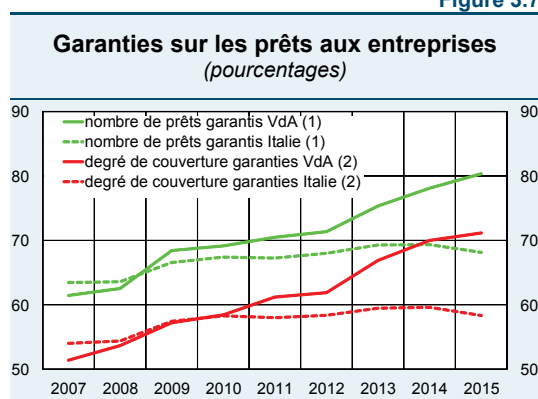
(1) Données relatives aux communications des banques concernant les risques à remboursement automatique et révoquant. Pour chaque année  $t$ , l'échantillon comprend les sociétés de capital présentes dans les archives de la Cerved Group l'année précédente ( $t-1$ ) et signalées dans les *Rilevazioni sui tassi di interesse attivi e passivi* au mois de décembre de l'année  $t$ . On a classé pour chaque année les entreprises sur la base du z-score calculé par la Cerved Group à partir des données de bilan de l'année précédente. Les entreprises ayant un z-score égal à 1, 2, 3 et 4 (« sûres ») ou 5 et 6 (« vulnérables ») sont définies comme n'étant « pas à risque » et celles dont le score atteint 7, 8, 9, et 10 sont définies comme étant « à risque ».

l'année précédente à la même période (tab. a31). Quoique dans une moindre mesure, les taux d'intérêt appliqués au crédit à court terme ont eux aussi baissé, atteignant 6,1 % à la fin de l'année dernière.

Dans un contexte de diminution du coût du crédit, les banques ont continué à différencier les conditions appliquées aux entreprises moins solides du point de vue financier. Selon une analyse relative aux sociétés de capital sises en Vallée d'Aoste, pour lesquelles on dispose pour la période 2011-15 des données de bilan et des informations fournies par les *Rilevazioni sui tassi di interesse attivi e passivi* (environ 550 entreprises ; Cf. la section : *Notes méthodologiques*), en 2015, la différence entre les taux d'intérêt à court terme versés par les sociétés classées comme étant à risque et celles plus solides du point de vue financier a dépassé 3 points de pourcentage, enregistrant une légère augmentation par rapport à l'année précédente (fig. 3.6). Le caractère sélectif des intermédiaires a essentiellement concerné les conditions d'endettement, et non l'évolution des volumes de crédits octroyés aux différentes classes de risque des entreprises.

Selon les données de la Centrale des risques, en 2015 le degré de couverture dérivant de garanties (exprimé par le rapport entre la valeur des garanties et le total des prêts) a encore augmenté, atteignant 71,1 % (la moyenne italienne était de 58,3 %). On a donc confirmé la tendance à l'augmentation de la différence par rapport à la donnée moyenne nationale, en cours depuis le début de la crise financière internationale de 2008-09 (fig. 3.7 et tab. a30). En ce qui concerne les entreprises avec moins de 20 salariés, la demande de couverture est restée bien plus élevée (86,2 %), alors qu'en 2015 la différence par rapport aux grandes sociétés a légèrement diminué.

Figure 3.7



Source : Centrale des risques. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Rapport entre le montant des crédits soutenus par des garanties et le total des financements aux entreprises. – (2) Rapport entre le montant des garanties et celui des prêts.

*La Vallée d'Aoste est caractérisée par la forte activité exercée par les consortiums et par la Société financière régionale pour favoriser l'accès au crédit de la part des entreprises. À la fin de l'année 2015, ces établissements ont accordé 19,0 % des garanties personnelles totales, une valeur bien supérieure à la moyenne nationale (5,3 %). Simultanément, avec une part de 1,4 % des garanties personnelles à la fin de l'année dernière, le rôle joué par le Fonds de garantie pour les petites et moyennes entreprises a été réduit (la moyenne italienne des garanties offertes par le Fonds s'élevait à 3,7 %). L'activité des consortiums, de la Société Financière régionale et du Fonds de garantie s'est concentrée sur les entreprises opérant dans le secteur du bâtiment et du tertiaire, qui absorbent pratiquement les trois quarts des garanties accordées par ces collectivités.*

Tableau 3.3

<b>Prêts des banques et des sociétés financières aux entreprises par forme technique et par branche d'activité économique (1)</b> (variations en pourcentage sur 12 mois)			
POSTES	Déc. 2014	Juin 2015	Déc. 2015 (2)
<b>Formes techniques (3)</b>			
Avances et autres crédits à remboursement automatique	-6,1	4,8	-22,9
dont : <i>affacturage</i>	-34,5	-8,9	3,0
Ouvertures de crédit en compte courant	-16,0	-5,9	-2,3
Emprunts et autres risques à échéance	-2,9	-4,6	-3,0
dont : <i>leasing financier</i>	-2,9	-5,2	-4,6
<b>Branches (4)</b>			
Activités manufacturières	2,8	2,9	-18,1
Bâtiment	-3,1	0,8	-0,9
Services	-5,7	-6,0	2,1
Autre (5)	-1,3	-3,2	-5,6
<b>Total (4)</b>	<b>-3,1</b>	<b>-2,9</b>	<b>-3,0</b>

Source : Centrale des risques. Cf. la section : Notes méthodologiques.

(1) Données se référant aux banques, aux sociétés financières et aux sociétés véhicules de titrisation des financements à des sociétés non financières et à des ménages producteurs. – (2) Les variations en pourcentage sont influencées par les opérations extraordinaires. – (3) Les formes techniques ne comprennent ni les créances irrécouvrables ni les financements soumis à une procédure d'insolvabilité. – (4) Les données comprennent les créances irrécouvrables et les financements soumis à une procédure d'insolvabilité. – (5) Comprend les secteurs primaire, minier et énergétique.

### *La qualité du crédit*

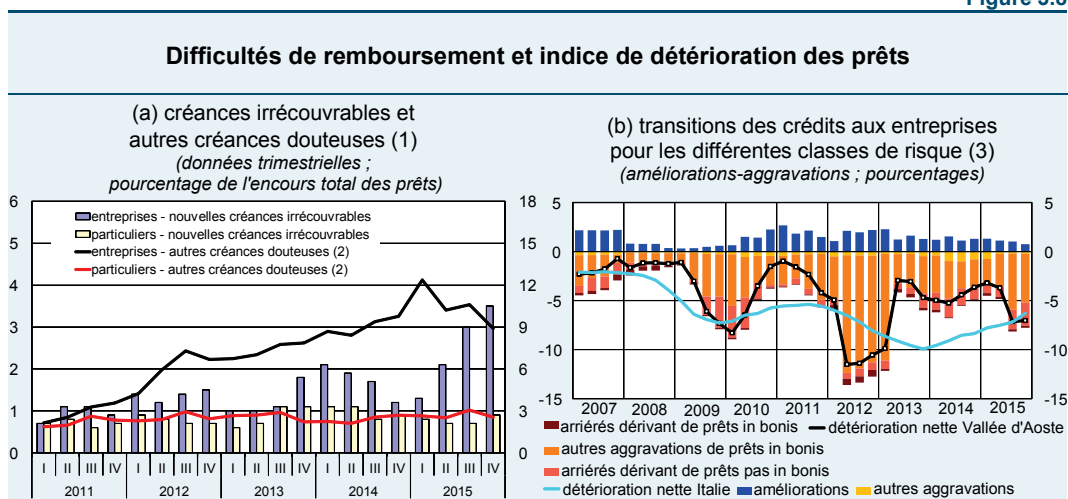
Sur la moyenne des quatre trimestres de l'année 2015, le flux de nouvelles créances irrécouvrables par rapport aux prêts en cours au début de la période a été de 2,4 %, en augmentation par rapport à l'année précédente (1,0 % ; tab. a32). Malgré la hausse, cette donnée est restée inférieure à la moyenne nationale. L'augmentation peut être attribuée à la composante représentée par les entreprises, pour lesquelles le taux a atteint 3,5 %, reflétant l'aggravation de la qualité des financements au secteur des services et du bâtiment ; en revanche, l'indicateur a diminué pour les sociétés manufacturières. Pour les particuliers, le taux est resté stable à 0,9 % (fig. 3.8a).

L'influence des positions présentant des difficultés temporaires de remboursement, pouvant anticiper la survenue de nouvelles créances irrécouvrables au cours des mois suivants, a atteint 6,2 % des prêts à la fin de l'année 2015, enregistrant une légère baisse par rapport à l'année précédente. En décembre dernier, les créances douteuses totales représentaient 15,9 % du total des crédits, une valeur légèrement inférieure à la moyenne nationale.

*Des indications prévisionnelles sur l'évolution de la qualité des prêts peuvent émerger des transitions des positions débitrices par degré croissant d'anomalie. L'indice de détérioration nette, calculé comme le solde entre les améliorations et les aggravations des crédits aux entreprises, a diminué au second semestre de l'année dernière, tout en se maintenant à un niveau bien supérieur au pic négatif atteint après la crise de la dette sou-*

véritable (fig. 3.8b). L'aggravation a concerné les moyennes et grandes entreprises ainsi que celles du secteur du bâtiment.

Figure 3.8



Source : Centrale des risques. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données se référant aux banques, aux sociétés financières et aux sociétés véhicules de titrisation. - (2) Échelle de droite. - (3) Données se référant à la résidence de la contrepartie et pondérées pour les montants des prêts. L'indice de détérioration nette tient compte des passages des prêts aux entreprises pour les différentes classifications du crédit. Elle est calculée comme le solde entre la part de financement dont la qualité s'est améliorée au cours du trimestre de référence et celle des crédits ayant enregistré une aggravation, en pourcentage des prêts en cours au début du trimestre. Une valeur inférieure indique une détérioration plus rapide. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

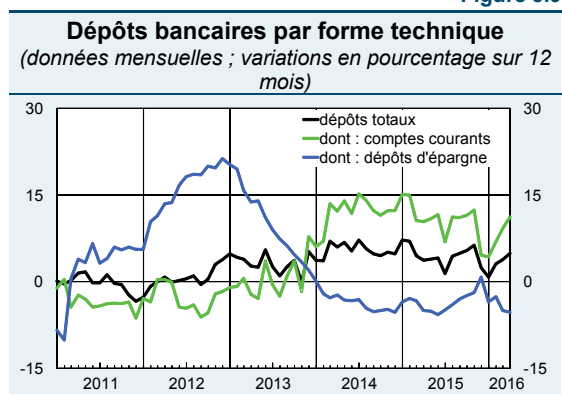
## L'épargne financière

En 2015, la dynamique des dépôts bancaires détenus par les particuliers et par les entreprises résidant dans la région est restée positive, malgré un affaiblissement par rapport à l'année précédente (fig. 3.9 et tab. a33). La composante des dépôts en compte courant a continué à augmenter à un rythme soutenu (4,3 %), tandis que les encours des dépôts à durée préétablie ont baissé de 3,5 %. Selon les données provisoires disponibles, au cours du premier trimestre de l'année en cours, le taux de croissance des dépôts totaux est resté à 4,9 %.

Les dépôts des particuliers ont enregistré une dynamique légèrement meilleure que la moyenne, avec une croissance de 1,6 % (0,5 % en 2014). Le taux d'intérêt moyen sur les comptes courants bancaires a encore baissé, arrivant à 0,2 % (tab. a31).

*Selon les informations sur l'épargne financière tirées de la RBLS, en 2015 la croissance de la demande de dépôts bancaires de la part des ménages s'est légèrement accélérée, tandis que les demandes d'obligations bancaires ont encore baissé de façon significative. Parmi les autres instruments financiers, les ménages ont*

Figure 3.9



Source : report de surveillance. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.



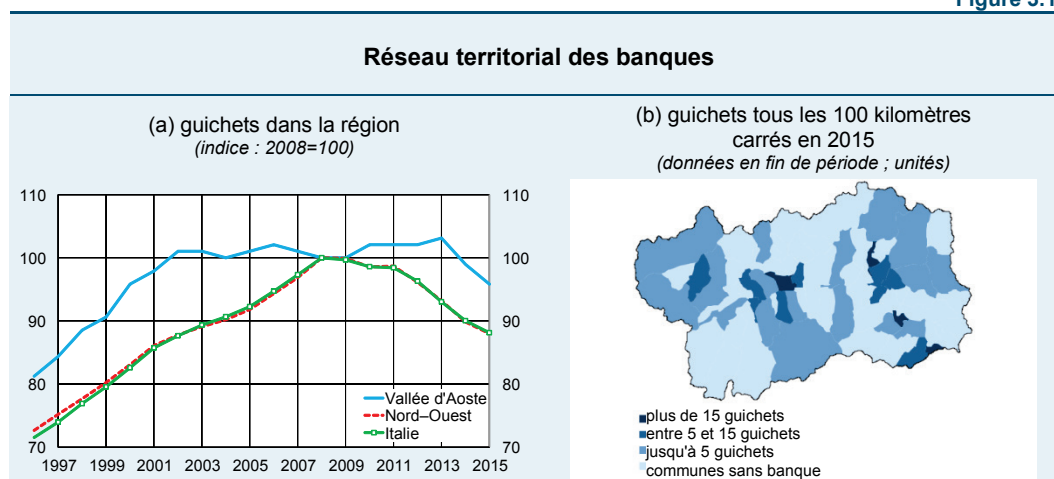
continué à privilégier les parts d'OICR, surtout à la place des titres de créance. En 2015, les banques ont continué leur politique de limitation de la rémunération offerte par rapport à leurs produits financiers, aux formules à court terme (dépôts à vue) et aux formules à longue échéance (dépôts avec restrictions et obligations bancaires).

Le montant des titres en dépôt dans le portefeuille des ménages consommateurs, évalué à la valeur du marché, a diminué de 4,0 %. La recomposition de l'épargne en faveur des parts de fonds communs, qui ont représenté pratiquement la moitié de la valeur totale des titres en dépôt, s'est poursuivie. La diminution des encours des titres de créances et des obligations bancaires a reflété la réduction progressive des rendements reconnus par ces titres.

### La structure du système financier et les réseaux commerciaux

En 2015, le nombre de banques opérationnelles en Vallée d'Aoste a augmenté de 1 à 16 unités (tab. a34) ; la région comptait également quatre sièges de sociétés financières inscrites sur la liste d'après l'art. 107 du Texte unique bancaire (avant le décret législatif italien n° 141 du 13 août 2010), dont 2 consortiums.

Figure 3.10



Source : Base des Données statistiques, archives des intermédiaires, et Istat. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

À la fin de l'année, 92 guichets étaient actifs (contre 95 l'année précédente), et plus d'un cinquième appartenait au seul intermédiaire ayant son siège social dans la région. Tandis qu'au niveau national, le redimensionnement du réseau des guichets a commencé dès 2008 ; en Vallée d'Aoste le nombre de banques n'a commencé à diminuer qu'après 2013, enregistrant une baisse de 7,1 % en 2014-15 (fig. 3.10a). Les grandes banques ont commencé à redimensionner leur présence sur le territoire après 2010, enregistrant une diminution globale de plus de 20 % (en ligne avec la moyenne italienne). En revanche, le réseau des guichets des petites et moyennes banques a continué à augmenter jusqu'en 2013 avant de se stabiliser au cours des deux dernières années.

À la fin de l'année 2015, la densité des guichets en Vallée d'Aoste était supérieure à la moyenne nationale par rapport à la population (72,6 % pour 100 000 habitants, contre une moyenne italienne de 50,0 %), mais elle était inférieure par rapport à sa surface (2,8 guichets tous les 100 km<sup>2</sup> ; la moyenne nationale est de 9,8 %). La densité des guichets n'était élevée (supérieure à 15 guichets tous les 100 km<sup>2</sup>) que dans les quatre villes où se concentraient environ 45 % de l'ensemble des banques de la région (fig. 3.10b). Parmi les communes de la Vallée d'Aoste – qui, selon les définitions de l'Istat, étaient toutes « à faible urbanisation » et « totalement montagnardes » – seules 29 étaient desservies par une banque (environ les deux cinquièmes du total).

Le redimensionnement de la présence sur le territoire de la part des principales banques a été suivi par une réduction de leur part de marché. Fin 2015, les prêts octroyés par les cinq premiers groupes bancaires opérant dans la région ont représenté 70 % des financements à la clientèle de la Vallée d'Aoste, enregistrant une baisse de 7 points de pourcentage par rapport au maximum atteint en 2009.

# LES FINANCES PUBLIQUES DÉCENTRALISÉES

## 4. LES DÉPENSES PUBLIQUES LOCALES

### *La composition des dépenses*

Selon les *Comptes publics territoriaux* (CPT), dans la moyenne de la période 2012-14 (dernière période disponible) les dépenses publiques primaires des Administrations locales de la Vallée d'Aoste s'élevaient à 9 505 euros par habitant, contre les 4 510 euros de la moyenne des régions à statut spécial (RSS ; tab. a35).

Les dépenses courantes représentent environ les trois quarts du total et elles ont baissé en moyenne de 2,5 % par an au cours des trois années. Une part significative de ces dépenses est absorbée par les rétributions du personnel salarié.

*Selon nos traitements récents des données de la Ragioneria generale dello Stato (RGS), le coût du personnel des Administrations locales de la Vallée d'Aoste s'élevait à 2 557 euros par habitant en moyenne pour les trois années 2012–14, chiffre de loin supérieur à la moyenne nationale et des RSS (tab. a36). Cette donnée est influencée par la présence importante du personnel public dans la Vallée d'Aoste par rapport aux autres réalités territoriales comparables ; le coût par salarié est en revanche essentiellement aligné sur ces dernières. Le coût du personnel des Administrations locales de la Vallée d'Aoste a diminué au cours des trois années de 1,3 % en moyenne par an, et cette baisse est liée à la diminution du nombre de salariés (-2,2 %), qui a été plus importante que la moyenne nationale et que celle des RSS (respectivement -1,6 et -1,3 %). Le redimensionnement des effectifs a été plus intense pour la Région que pour l'ensemble des Communes. Néanmoins, la comparaison territoriale doit tenir compte du fait que la dotation en personnel de chaque collectivité et les dépenses correspondantes sont influencées par des modèles organisationnels différents, par un processus différent d'externalisation de certaines fonctions et par des modèles d'offre du service sanitaire pouvant dépendre de façon significative du niveau d'utilisation de collectivités conventionnées et accréditées ou apparentées aux collectivités publiques (cf. le paragraphe : La santé).*

Les dépenses en capital par habitant ont diminué entre 2012 et 2014, en moyenne de 15,7 % par an. Ces dépenses sont en grande partie constituées par des investissements fixes (Cf. l'encadré : *L'importance de l'opérateur public dans l'économie régionale et son évolution durant la crise*).

Les investissements fixes des Administrations locales de la Vallée d'Aoste ont atteint 3,8 % du PIB régional en 2014, enregistrant une baisse significative par rapport aux deux années précédentes. Cette donnée se maintient toutefois au-dessus de la valeur moyenne des RSS italiennes (respectivement, 2,0 et 1,0 % ; tab. a37). Selon des informations émergeant du Système d'information sur les opérations des collectivités locales (Siope), les investissements des Administrations locales de la Vallée d'Aoste auraient encore diminué en 2015 (-7,3 %), contre l'augmentation enregistrée par les

réalités territoriales comparables (8,2 % en moyenne pour les RSS ; 11,0 % pour la moyenne nationale).

*La réduction des dépenses des Administrations locales de la région, entre 2012 et 2014, se situe dans un contexte où les Régions à statut spécial ont été appelées à contribuer, de façon plus incisive et progressivement croissante dans le temps, à l'assainissement des finances publiques nationales, suivant des modalités différant en partie de celles des Régions à statut ordinaire (RSO). En particulier, le Décret–Loi n° 95 du 6 juillet 2012 redéfinit le montant de la participation à la limitation des dépenses à la charge des Régions à statut spécial, déjà prévues à la baisse par les dispositions précédentes, et établit que la part relevant de la compétence de chaque Région – calculée proportionnellement aux dépenses encourues pour les consommations intermédiaires émergeant du Siope – soit mise de côté chaque année à valoir sur la coparticipation aux impôts d'État. Des dispositions suivantes ont en partie revu le montant de la contribution globale, tout comme la part relevant de la compétence de chaque RSS. Afin de tenir compte de la charge dérivant de ces dispositions, dans le bilan de la Région Vallée d'Aoste, on a créé, à partir de 2012, un poste comptable spécifique parmi les postes de dépenses, dénommé « Fonction 17 - Contribution de la région au rééquilibrage des finances publiques ». Le montant de ce poste a progressivement augmenté entre 2012 et 2014, représentant, sur la base des budgets, en 2014, environ 15 % du total du bilan en question contre un peu plus de 5 % pour l'année initiale ; selon le bilan prévisionnel, ce poste devrait encore enregistrer une légère augmentation en 2015 avant de se stabiliser au cours des deux années suivantes puisque la législation en vigueur n'a prévu aucune autre contribution à la charge de la Région.*

*En outre, en vertu de la loi n° 42 du 5 mai 2009 sur le fédéralisme fiscal, les RSS ont été assujetties aux contraintes dérivant du pacte de stabilité interne, mais selon des modalités différentes par rapport à l'ensemble des RSO. En particulier, compte tenu de l'autonomie particulière prévue par des normes d'une teneur constitutionnelle, dont bénéficient les Régions à statut spécial, les modalités de la contribution aux objectifs du pacte sont établies par l'intermédiaire d'un accord entre chaque Collectivité et le Ministère de l'Économie et des Finances.*

Sous le profil des collectivités distributrices, 71 % des dépenses publiques locales relèvent de la compétence de la Région et de l'Organisme de Santé Publique local (ASL), tandis que la partie restante est presque entièrement fournie par les Communes.

### **La santé**

*Les coûts du service sanitaire régional.* – Selon les comptes consolidés des ASL et des Hôpitaux (Aoste) relevés par le nouveau système d'information sanitaire (NSIS), sur la moyenne des trois années 2012-14, les dépenses sanitaires encourues par habitant en faveur des résidents de la Région s'élevaient à 2 345 euros, dépassant la moyenne des RSS (à l'exception de la région Sicile) et la moyenne italienne (respectivement 2 135 et 1 907 euros ; tab. a38) ; au cours de la même période, les dépenses totales ont baissé en moyenne de 0,8 % par an, tandis que les moyennes des RSS et italienne ont enregistré une hausse (respectivement 0,2 et 0,4 %).

Les coûts de la gestion directe en 2014 ont diminué de 3,5 % par rapport à l'année précédente (-0,3 % pour les RSS et 1,9 % pour l'Italie), en raison d'une réduction des dépenses concernant les biens et surtout des dépenses relatives à d'autres services. La composante correspondant au coût du personnel, qui représente environ la moitié de la dépense, a en revanche enregistré une augmentation de 1,0 %. Les coûts

relatifs à l'assistance fournie par des collectivités conventionnées et accréditées ont baissé de 2,9 % suite à une diminution de toutes les composantes.

*Aussi bien les dépenses pharmaceutiques conventionnées que celles dérivant de la distribution directe de médicaments du groupe A, ont diminué en 2014 (respectivement, -2,8 et -10,3 %), tandis que les dépenses pharmaceutiques hospitalières ont enregistré une augmentation (15,8 %). Les deux derniers cas d'espèce s'inscrivent dans le contexte des coûts de la gestion directe.*

Selon des données encore provisoires, en 2015, les coûts de la gestion directe et de l'assistance fournie par des collectivités conventionnées et accréditées ont continué à diminuer.

*Le personnel du service sanitaire.* – Entre 2012 et 2014, le personnel salarié du Service sanitaire nationale (SSN) a augmenté en Vallée d'Aoste de 1,9 % en moyenne par an (0,6 % en moyenne pour les RSS ; -1,1 % pour la moyenne nationale). Cette croissance a exclusivement concerné le personnel technique et sanitaire et non le personnel administratif (tab. a39).

À la fin de l'année 2014, la dotation en personnel salarié du SSN, tous les 10 000 habitants, était supérieure à la moyenne nationale et des RSS ; la différence était significative pour tous les secteurs. Même si l'on tient compte du recours différent à des structures privées accréditées et à des structures apparentées aux structures publiques, le nombre de salariés pour 10 000 habitants continue à rester supérieur aux autres réalités territoriales comparables.

En analysant la structure du personnel par tranche d'âge, le pourcentage d'employés de moins de 40 ans, correspondant à plus d'un cinquième, est légèrement supérieur à la structure relevée pour la moyenne des RSS et surtout pour la moyenne nationale.

*La qualité des prestations sanitaires.* – Outre les données de nature économique, il est important d'analyser les aspects qualitatifs liés à la fourniture des Niveaux essentiels d'assistance (LEA). Selon nos traitements des indicateurs fournis par le Comité permanent pour la vérification de la fourniture des LEA, en 2013 (dernière année pour laquelle on dispose de données), l'analyse par type de prestation révèle une baisse par rapport à 2010, dans tous les secteurs considérés, et les niveaux des indicateurs suivis sont inférieurs à la moyenne des RSS, sauf pour l'assistance collective (tab. a40).

## L'IMPORTANCE DE L'OPÉRATEUR PUBLIC DANS L'ÉCONOMIE RÉGIONALE ET SON ÉVOLUTION DURANT LA CRISE

L'économie de la Vallée d'Aoste est caractérisée dans le panorama national par un poids important du secteur public. À partir de 2011, son rôle a toutefois été redimensionné en ce qui concerne les Collectivités locales et en particulier les interventions destinées aux activités de production.

Selon les *Comptes économiques territoriaux* récemment publiés par l'Istat, en 2013 (dernière année pour laquelle on dispose de données ventilées par branche d'activité économique), le secteur public a représenté un cinquième de la valeur ajoutée totale régionale et un quart de l'emploi (mesurée en termes d'unités de travail), des valeurs supérieures d'environ 3 et 6 points de pourcentage,

respectivement, à la moyenne nationale (fig. r6). Le secteur « Administration publique et défense, assurance sociale obligatoire » a été le plus incisif, contre des valeurs pratiquement analogues à la moyenne italienne en ce qui concerne les services de santé, d'assistance sociale et d'éducation essentiellement gérés par ces mêmes Administrations publiques.

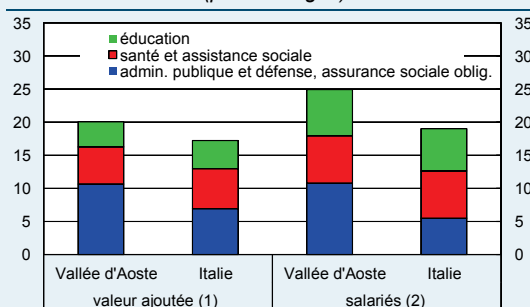
Durant la crise (2008-2013) la valeur ajoutée et l'emploi du secteur ont enregistré en Vallée d'Aoste des évolutions différenciées dans le temps, enregistrant une augmentation jusqu'en 2010 puis une baisse au cours des trois années suivantes (tab. a41 et a42). La baisse récente a concerné tous les secteurs, à l'exception de la santé et du service d'assistance sociale.

*Les dépenses publiques.* – Sur la base de nos traitements de données des CPT, l'évolution des dépenses régionales consolidées par l'Administration publique (PA) présente des tendances analogues à celles observées pour la valeur ajoutée, avec une croissance au cours des premières années de la crise suivie entre 2010 en 2013 d'une baisse globale qui a presque atteint 9 % (tab. a43). Cette diminution a surtout concerné les dépenses en capital (-32,8 %), mais elle a enregistré une baisse plus limitée pour la partie courante (-2,3 %) ; elle a pratiquement intéressé tous les secteurs d'intervention et elle a été particulièrement intense pour la composante du support aux secteurs de production (Cf. la section : *Notes méthodologiques*), qui a diminué d'une bonne moitié au cours de cette période. En 2014 (dernière année disponible) les dépenses totales ont enregistré une légère reprise (1,4 %), essentiellement reductible à la partie courante.

En subdivisant les données en fonction de la nature de l'opérateur public, la baisse des dépenses globales a exclusivement frappé les collectivités publiques locales, concernées par plus de la moitié des dépenses publiques encourues en Vallée d'Aoste ; l'intensité de la baisse a été plus importante pour la Région que pour l'en-

Figure r6

### Valeur ajoutée et salariés des Administrations publiques en 2013, par branche (pourcentages)



Source : traitement des données Istat, *Comptes économiques territoriaux*.  
(1) Rapports avec la valeur ajoutée totale. – (2) Rapports avec le nombre total de salariés.

semble des Communes. Cette évolution a été influencée par le renforcement des contraintes des finances publiques locales et par l'augmentation de la contribution demandée à la Région Vallée d'Aoste aux fins de l'assainissement des comptes publics nationaux.

*Les investissements dans des infrastructures.* – Les investissements dans des infrastructures représentent une composante très importante en ce qui concerne les investissements globaux, surtout en Vallée d'Aoste (cf. *L'économie de la Vallée d'Aoste*, 2015). Si l'on tient compte des Administrations publiques au sens strict ainsi que des collectivités et des entreprises du soi-disant secteur public élargi (SPA ; entre autres, ENEL, Ferrovie dello Stato, sociétés spéciales et municipalisées, sociétés de capitaux à participation publique), selon les données Istat et une reconstruction élaborée par nos soins basée sur les CPT (Cf. la section : *Notes méthodologiques*), les dépenses relatives à des investissements dans des infrastructures de la région ont enregistré une valeur de 7,0 % du PIB sur la moyenne des trois dernières années disponibles (2012-14), une valeur beaucoup plus élevée que la moyenne nationale (1,9 %) ; elle a été à peine supérieure à 2 500 euros par habitant, ce qui représente cinq fois la moyenne nationale (tab. a44). Par rapport aux trois années qui ont précédé la crise, ces investissements ont considérablement diminué : en effet, en 2005–2007, l'influence moyenne sur le PIB s'élevait à 10,2 % et les dépenses par habitant dépassaient 3 500 euros.

Environ 77 % des dépenses sont encourues par les Administrations publiques. Par rapport à la moyenne nationale, la région est caractérisée par l'importance de la part représentée par les bâtiments par rapport à celle des ouvrages civils (qui soutiennent davantage l'activité économique) : sur la moyenne des trois années 2012-2014, les bâtiments ont représenté 62,2 % du total, contre 42,7 % au niveau national.

*Le rôle joué par la Société financière régionale.* – La Région Vallée d'Aoste intervient pour soutenir l'économie locale également à travers l'activité d'octroi de financements et de prise de participations dans des entreprises opérant sur le territoire régional exercée par Finaosta Spa. Ce rôle est important dans le contexte du marché financier de la Vallée d'Aoste (Cf. la section : *L'intermédiation financière*), avec des octrois bruts en 2014 (dernière année pour laquelle on dispose de données de bilan) s'élevant à 180 millions d'euros, dont presque 59 % étaient reconductibles à la Gestion spéciale (effectuée sur mandat et pour le compte de la Région et destinés au soutien des différents secteurs, dont celui des transports par câbles, de la santé et de l'éducation, et du casino présent dans la région). Environ 36 % des flux octroyés étaient liés à la gestion des fonds de roulement prévus par des lois régionales spécifiques et essentiellement destinés aux bâtiments résidentiels et au secteur touristique et d'accueil ; la partie restante concernait la Gestion ordinaire (financée par des fonds propres de Finaosta).

Du début de la crise financière à la fin de l'année 2014, la dynamique des octrois de Finaosta s'est assez différenciée dans le temps (tab. a45) : la croissance de 2007–2009 a été suivie d'une baisse au cours des deux années suivantes ; sur l'ensemble des trois années 2012–2014, les flux octroyés ont recommencé à augmenter,



dépassant au cours de la dernière année le pic de 2009. L'augmentation au cours de la dernière période est exclusivement reductible à la Gestion spéciale. Elle a été influencée par la délibération du Conseil régional n° 453 du 4 mars 2011 qui a chargé Finaosta de contracter entre 2011 et 2015 une ligne de crédit avec le système financier pour un montant maximum de 371 millions d'euros.

### *Les dépenses des fonds structuraux européens.*

*Le cycle de programmation 2014-2020.* – Pour le cycle de programmation 2014–2020, la Vallée d'Aoste fait partie des régions considérées comme « les plus développées » (avec le reste du Centre–Nord) et on lui a dédié deux Programmes opérationnels régionaux (POR), dont le premier est lié au Fonds européen de développement régional (FESR) et le second au Fonds social européen (FSE ; Cf. la section : *Notes méthodologiques*). Le budget global des POR de la Vallée d'Aoste s'élève à environ 120 millions (la moitié de source européenne et le reste d'origine nationale).

En ce qui concerne le contenu des POR, la Vallée d'Aoste prévoit de destiner la part la plus significative des ressources (environ 43,6 %) à des interventions sur le marché du travail, au capital humain et à l'intégration sociale (contre 48,6 % de la moyenne des régions « les plus développées » et 35,3 % de la moyenne italienne) ; une part de 29,4 % serait en revanche dédiée aux interventions en matière de recherche, d'innovation et de compétitivité (les parts respectives pour les régions « les plus développées » et pour l'Italie s'élèvent à 32,1 % et à 29,4 % ; tab. a46), tandis que 22,1 % du budget seraient réservés à l'environnement, à la durabilité énergétique et à la mobilité (contre 14,6 % pour les régions « les plus développées » et 31,3 % pour l'Italie).

*En particulier en ce qui concerne la recherche, l'innovation et la compétitivité des entreprises, le cycle de programmation 2014–2020 prévoit que l'accès aux fonds structuraux européens soit subordonné à l'élaboration, de la part des Régions, d'une stratégie de spécialisation intelligente, dans le but d'éviter la fragmentation des ressources en les destinant à un nombre limité de secteurs prioritaires dans lesquels la région présente déjà un avantage compétitif. La Région Vallée d'Aoste a identifié trois secteurs de spécialisation : « montagne d'excellence » (l'acier, la mécanique, l'électronique, les systèmes informatiques et le tourisme), « montagne intelligente » (numérisation, réseau de communication, mobilité intelligente, suivi du territoire et des biens culturels) et « montagnes durables » (constructions durables, traitement des déchets, énergie renouvelable et agrifood).*

## 5. LES PRINCIPALES MODALITÉS DE FINANCEMENT

### *Les recettes courantes*

*Structure et dynamique au cours des trois dernières années.* – Entre 2012 et 2014, les recettes courantes par habitant des collectivités territoriales de la Vallée d'Aoste, rectifiées pour les transferts entre les collectivités locales de la même région, s'élevaient à 11 637 euros, enregistrant une baisse de 4,0 % en moyenne par an. Par rapport à la moyenne des RSS, le poids des recettes fiscales propres, comprenant les délégations d'impôts d'État, est plus élevé (91,1 % contre 80,2 %, Cf. la section : *Notes Méthodologiques*) ; le rôle des transferts, en particulier en provenance de l'État est plus faible (2,8 % contre 13,6 % des RSS).

Au cours de la période considérée, les impôts par habitant, soit 10 601 euros (tab. a47), ont diminué de 4,7 % en moyenne par an (de 1,8 % dans les RSS à 3 855 euros).

*Les recettes fiscales propres par habitant de la Région s'élevaient à 9 841 euros (3 417 dans les RSS) et elles ont diminué au cours des trois années de 6,4 % par an (-3,6 % dans les RSS). Elles comprennent les parts d'impôts allouées par l'État en fonction du statut d'autonomie ainsi que les impôts propres. Selon nos élaborations sur la base des budgets, les coparticipations aux entrées des impôts d'État (sommes encaissées et versées), qui représentent 89,5 % des recettes fiscales de la Région entre 2012 et 2014, ont diminué de 6,8 % par an ; en particulier, la baisse des coparticipations à la TVA et à l'Ires (respectivement, -6,6 % et -20,1 %) n'a été que partiellement compensée par l'augmentation de la coparticipation aux impôts d'État sur la production et sur les consommations et de la coparticipation à l'Irpef (respectivement, 12,1 % et 1,8 %). En revanche, les impôts propres de la Région, présentent à eux seuls, une augmentation de 1,5 % par an ; cette croissance est due en partie à la taxe additionnelle sur l'Irpef et l'IRAP (respectivement de 10,5 et 3,3 %), qui représente environ 18 et 66 % du total des impôts propres de la Collectivité.*

*Entre 2012 et 2013, les impôts propres par habitant des Communes ont augmenté de 26,4 % en moyenne par an (17,2 % dans les RSS), reflétant la plus grande part des recettes fiscales sur l'immobilier (31,3 %) liées à la réintroduction du prélèvement sur le logement principal, de l'impôt pour la collecte et l'élimination des déchets solides urbains (16,3 %) et de la taxe additionnelle à l'Irpef (3,5 %), influencée par l'augmentation des taux (cf. le sous-paragraphe : L'autonomie fiscale et le prélèvement local concernant les ménages).*

Les transferts d'impôts par habitant vers les collectivités territoriales de la Vallée d'Aoste ont représenté 202 euros et ils ont diminué de 6,9 % au cours des trois années (-13,0 %, soit 547 euros, dans les RSS). La dynamique des transferts est essentiellement reductible aux réductions disposées par le gouvernement central dans le cadre des mesures de consolidation des comptes publics.

*En particulier, les ressources fiscales transférées à la Région ont diminué de 6,1 % par an (-11,4 % dans les RSS), restant à des niveaux inférieurs par rapport aux autres RSS (189 euros par habitant, contre 395 euros des RSS). Les transferts fiscaux aux Communes ont diminué de 18,4 %, atteignant 13 euros par habitant (-16,9 % dans les RSS, soit 153 euros).*

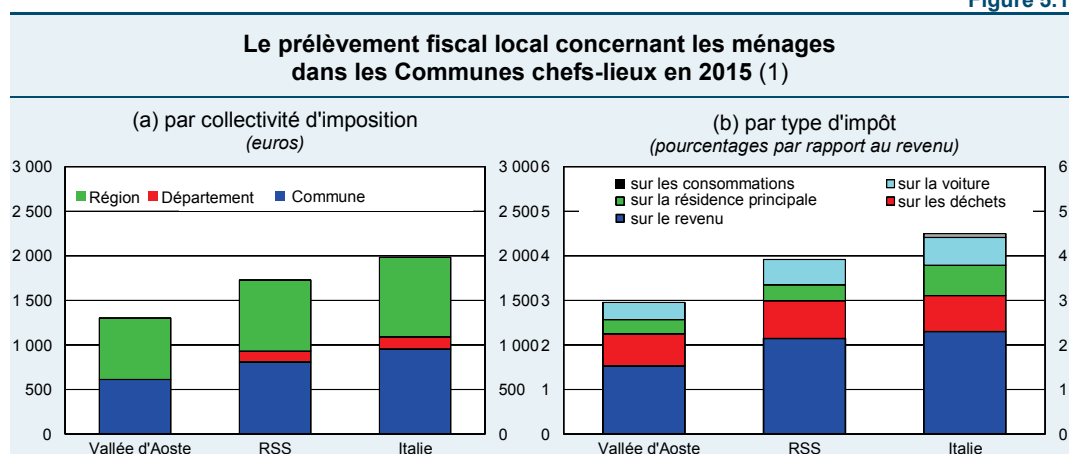
Les recettes non fiscales par habitant des collectivités territoriales de la Vallée d'Aoste s'élevaient au cours des trois années à 712 euros (300 euros dans les RSS) et elles ont augmenté de façon significative au cours de la période (12,2 % ; -5,3 % dans les RSS).

*L'autonomie fiscale et le prélèvement local concernant les ménages.* – Les collectivités territoriales ont la faculté de modifier, dans les limites établies par la loi nationale, les taux et les éventuelles facilitations par rapport aux impôts relevant de leur compétence.

En 2015, le taux ordinaire de l'IRAP de la Région atteignait 3,90 % (3,78 % dans les RSS) et celui de la taxe additionnelle sur l'Irpef atteignait 1,23 % (1,37 % dans les RSS). L'autonomie d'imposition de la Région concerne également la faculté de modifier le taux de l'impôt de transcription et, depuis 2011, celui de l'impôt sur l'assurance Rc auto. Selon les informations disponibles, la Région a maintenu en 2014 le taux de base de l'impôt sur l'assurance Rc auto à 9,0 % ; en outre, elle n'a pas augmenté l'impôt de transcription. En ce qui concerne les impôts communaux, le taux moyen de la taxe additionnelle communale sur l'Irpef était nettement inférieur à la moyenne des RSS (0,065 % contre 0,424 %), également en raison du petit nombre de collectivités qui appliquent l'impôt (8,1 % contre 50,5 % dans les RSS).

Pour évaluer l'importance du prélèvement fiscal local, on a simulé l'application des principaux impôts locaux sur les ménages résidant dans la Commune chef-lieu de la Vallée d'Aoste, en supposant des caractéristiques de composition et de capacité contributive en ligne avec la moyenne italienne (pour tous les détails relatifs à la méthodologie, Cf. la section : *Notes méthodologiques*).

Figure 5.1



Source : traitement des données du Ministère de l'Économie et des finances, ACI, Ivass-Ministère du Développement économique, Quattoruote et délibérations des collectivités. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les données se réfèrent à un ménage type ayant un profil analogue à la moyenne italienne. L'estimation a été effectuée pour les chefs-lieux des 110 Provinces. Les montants correspondent à la moyenne des valeurs calculées pour la Commune chef-lieu de province, pondérées pour la population résidente au 1er janvier 2015. On exclut la TVA sur les accises sur l'essence et sur le prélèvement relatif aux déchets (lorsqu'elle est due).

La reconstruction montre que le prélèvement fiscal local en Vallée d'Aoste s'élevait en 2005 à 1 302 euros, ce qui correspond à 3,0 % du revenu moyen des ménages (contre la moyenne de 3,9 % des RSS et de 4,5 % en Italie ; fig. 5.1a).

Les types d'impôt qui influencent le plus le revenu des ménages sont représentées dans la région par la taxe additionnelle régionale sur l'Irpef (à raison de 1,2 %, contre 1,5 % des RSS et 1,6 % en Italie) et par la taxation sur les déchets (0,7 % du

revenu des ménages, contre 0,8 % dans les régions comparables ; fig. 5.1b). Par rapport à 2014, l'imposition des ménages a augmenté, en raison d'une croissance de la taxation sur les déchets.

## *La dette*

À la fin de l'année 2015, la dette des Administrations locales de la Vallée d'Aoste par rapport à une estimation préliminaire du PIB, a baissé de 7,4 % en 2014 à 6,2 %, restant supérieure à la moyenne nationale (5,6). Elle représentait 0,3 % de la dette des Administrations locales italiennes, qui ne peuvent contracter des emprunts et des prêts que pour couvrir les frais d'investissement (Cf. la section : *Notes méthodologiques*).

La dette des administrations locales régionales a également diminué en termes nominaux (-14,7 % par rapport à 2014, soit 299 millions d'euros). La baisse a été plus marquée que celle de l'ensemble des RSS et surtout que la moyenne nationale (respectivement, -13,9 et -6,5 ; tab. a48). Parmi les principales composantes de l'endettement dans la région, le poids des titres émis à l'étranger a atteint 68,9 %, contre une baisse du nombre de financements octroyés par les banques italiennes et par la Caisse de dépôts et de prêts.

*La dette des Administrations locales, compatible avec les critères méthodologiques définis dans le règlement du Conseil de l'Union européenne n° 479/2009, est calculée en excluant les passifs financiers détenus par d'autres Administrations publiques (la dette consolidée). Elle ne comprend pas, par exemple, les prêts octroyés aux Administrations locales de la région par le Ministère de l'Économie et des Finances dans le cadre des mesures concernant le paiement des dettes commerciales échues des Administrations publiques. Si l'on inclut les passifs financiers détenus par d'autres Administrations publiques (la dette non consolidée), la dette des Administrations locales de la région s'élèverait à la fin de l'année 2015 à 320 millions, enregistrant une baisse de 12,9 % par rapport à l'année précédente.*

Entre 2008 et 2014, selon les données du Siope, les charges liées au service de la dette (Cf. la section : *Notes méthodologiques*) ont diminué dans les Communes de la Vallée d'Aoste de 2,2 % en moyenne par an, un peu moins que la moyenne des Communes italiennes (-4,9 %). Pour la Région en revanche, la baisse a été plus marquée que pour les autres RSS (respectivement, -5,5 % et -3,9 %). Ces dynamiques sont directement liées à l'introduction de contraintes plus strictes concernant le poids que le service de la dette peut avoir sur le bilan des collectivités et, indirectement, avec la diminution des dépenses pour des investissements, expérimentée au cours de la période examinée.

*Les Communes de la Vallée d'Aoste, comme le prévoient les dispositions applicables aux communes des RSO, peuvent accéder à un nouvel endettement tant que la dépense pour les intérêts, après déduction des bonifications de l'État et de la région, ne dépasse pas une part précise des entrées courantes, réduite de 15 à 8 % entre 2008 et 2014 et atteignant 10 % à partir de 2015. Pour les Régions à statut ordinaire, l'assujettissement est défini par rapport aux annuités d'amortissement en capital et intérêts et aux entrées fiscales non assujetties et il atteignait 20 % en 2014 (25 % 2008) ; les Régions à statut spécial et les Provinces autonomes peuvent intervenir avec une loi propre. À partir de 2013, le législateur a disposé des dérogations dans le cadre des interventions visant à favoriser le paiement des dettes échues de l'Administration publique et des dépenses pour des investissements. À partir de 2015, les dispositions concernant les nouvelles contraintes*

*pour l'endettement des Régions s'appliquent également aux autonomies spéciales suivant les modalités conformes aux statuts respectifs.*

L'influence des dépenses relatives aux intérêts sur les recettes courantes entre 2008 et 2014 est restée pratiquement stable pour la Région, passant de 1,7 % à 1,6 % (de 1,4 % à 1,2 % dans les RSS), tandis qu'elle s'est contractée pour les Communes, de 3,4 % à 2,5 % (de 5,1 % à 3,4 % en Italie).

# APPENDICE STATISTIQUE

## SOMMAIRE

### L'ÉCONOMIE RÉELLE

Tab. a1	Valeur ajoutée par secteur d'activité économique et PIB en 2014	43
” a2	Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par branche en 2013	43
” a3	Valeur ajoutée des services par branche en 2013 (1)	44
” a4	Entreprises actives, inscrites et cessées	44
” a5	Principaux produits agricoles en 2015	45
” a6	Patrimoine zootechnique et principaux produits	45
” a7	Indicateurs conjoncturels pour l'industrie	46
” a8	Prix des logements	46
” a9	Commerce étranger cif-fob par secteur	47
” a10	Commerce étranger cif-fob par zone géographique	48
” a11	Mouvement touristique par provenance	49
” a12	Transits de véhicules dans la région	49
” a13	Valeur ajoutée par secteur d'activité économique. Comparaison entre la Vallée d'Aoste et l'Italie	50
” a14	Les indicateurs territoriaux pour les politiques de développement en 2014	50
” a15	Indicateurs économiques et financiers des entreprises	51
” a16	Dynamique du <i>leverage</i> et de ses composantes	52
” a17	Influence des liquidations pour les sociétés de capitaux par secteur d'activité économique	53
” a18	<i>Insolvency ratio</i> des sociétés de capitaux par secteur d'activité économique	54
” a19	Emploi et forces de travail	55
” a20	Taux d'obtention de la maîtrise chez les 18-20 ans et ses composantes	55
” a21	Inscription résidents, par zone d'immatriculation	56
” a22	Revenu brut disponible et consommations des ménages	56
” a23	Rétributions des travailleurs salariés dans le secteur privé	57
” a24	Composants de l'indicateur de pauvreté et exclusion sociale d'Europa 2020	58
” a25	Indicateur de pauvreté et exclusion sociale d'Europa 2020 par classe d'âge et nationalité	59
” a26	La richesse des ménages de la Vallée d'Aoste	60
” a27	Composantes de la richesse par habitant	61

### L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

Tab. a28	Prêts et créances irrécouvrables des banques par secteur d'activité économique	62
” a29	Indicateurs d'endettement et de vulnérabilité financière	62
” a30	Garanties sur les prêts aux entreprises	63
” a31	Taux d'intérêt bancaire	64
” a32	Qualité du crédit	65
” a33	L'épargne financière	66
” a34	Structure du système financier	66

## LES FINANCES PUBLIQUES DÉCENTRALISÉES

Tav.	a35	Dépenses publiques des Administrations locales à l'exclusion des dépenses pour les intérêts	67
”	a36	Fonction publique des collectivités territoriales et du service sanitaire	67
”	a37	Dépenses publiques pour les investissements fixes	68
”	a38	Coûts du service sanitaire	69
”	a39	Personnel salarié du service sanitaire - 2014	70
”	a40	Évaluation des Niveaux essentiels d'assistance (LEA)	70
“	a41	Valeur ajoutée du secteur des Administrations publiques, de l'éducation, de la santé et de l'assistance sociale en 2013	71
”	a42	Emploi dans le secteur des Administrations publiques, de l'éducation, de la santé et de l'assistance sociale en 2013	71
”	a43	Dépenses totales de l'Administration publique par secteur d'intervention	72
”	a44	Investissements publics dans les infrastructures	73
”	a45	Octrois bruts de Finaosta Spa	73
”	a46	POR 2014-2020 – Équipement par objectif thématique	74
”	a47	Recettes courantes des collectivités territoriales	75
”	a48	La dette des Administrations locales	75



Tableau a1

**Valeur ajoutée par secteur d'activité économique et PIB en 2014**  
(millions d'euros et pourcentages)

SECTEURS	Valeurs absolues (1)	Part % (1)	Var. % par rapport à l'année précédente (2)			
			2011	2012	2013	2014
Agriculture, sylviculture et pêche	58	1,3	-5,4	-1,6	3,3	1,8
Industrie et bâtiment	973	22,1	-4,7	4,6	-4,2	-0,1
<i>Industrie</i>	670	15,4	-2,2	8,5	-2,8	3,6
<i>Bâtiment</i>	303	6,8	-8,7	-1,7	-6,8	-7,2
Services	3.202	76,5	0,7	-1,4	0,7	2,0
<i>Commerce (3)</i>	1.104	26,4	3,1	0,0	3,3	5,4
<i>Activités financières et d'assurance (4)</i>	1.070	24,9	1,5	-2,5	-1,6	0,9
<i>Autres activités de services (5)</i>	1.029	25,3	-2,3	-1,7	0,4	-0,4
<b>Total valeur ajoutée</b>	<b>4 233</b>	<b>100,0</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,4</b>	<b>1,5</b>
<b>PIB</b>	<b>4 754</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,7</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,7</b>	<b>1,4</b>
<b>PIB par habitant (euros)</b>	<b>37 028</b>	<b>139,5</b>	<b>1,4</b>	<b>0,8</b>	<b>-0,1</b>	<b>2,0</b>

Source : traitement des données Istat.

(1) Données aux prix courants. La part du PIB et du PIB par habitant est calculé sur une moyenne de 100. - (2) Valeurs aux volumes chaînés, année de référence 2010. - (3) Comprend le commerce de gros et de détail, la réparation des véhicules et des motos ; les transports et l'emmagasinage ; les services d'hébergement et de restauration ; les services d'information et de communication. - (4) Comprend les activités financières et d'assurance ; les activités immobilières ; les activités professionnelles, scientifiques et techniques ; l'administration et les services de support. - (5) Comprend l'Administration publique et la défense, l'assurance sociale obligatoire, l'éducation, la santé et l'assistance sociale ; les activités artistiques, de divertissement et les spectacles ; la réparation des biens immobiliers et d'autres services.

Tableau a2

**Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par branche en 2013 (1)**  
(millions d'euros et pourcentages)

BRANCHES	Valeurs absolues (2)	Part % (2)	Var. % par rapport à l'année précédente (3)		
			2011	2012	2013
Industries alimentaires, des boissons et du tabac	53	23,3	-1,7	-7,2	3,5
Industries textiles, confection d'articles d'habillement et d'articles en cuir et analogues	4	1,5	8,3	0,1	5,3
Industrie du bois, du papier, de l'édition	24	10,6	11,9	2,1	-4,4
Cokeries, raffineries, industries chimiques et pharmaceutiques	1	0,4	-7,3	-32,1	-34,7
Fabrication d'articles en caoutchouc et en plastique et autres produits dérivant du travail des minéraux non métallifères.	23	9,6	-2,4	54,8	-1,2
Activités métallurgiques ; fabrication de produits en métal, à l'exclusion des machines et des équipements	76	33,2	9,1	-10,4	-8,1
Fabrication d'ordinateurs, de produits électroniques et optiques, d'appareils électriques, de machines et d'appareils n.c.a.	24	9,6	-9,9	-35,5	-6,4
Fabrication de moyens de transport	10	4,4	-20,9	-7,2	-23,5
Fabrication de meubles ; autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'appareils	20	7,6	-7,0	6,9	-5,2
<b>Total</b>	<b>235</b>	<b>100,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-7,3</b>	<b>-5,0</b>
p.m. : Industrie	638	-	-2,2	8,5	-2,8

Source : traitement des données Istat.

(1) Valeur ajoutée aux prix de base. - (2) Données aux prix courants. - (3) Valeurs aux volumes chaînés, année de référence 2010.

Tableau a3

**Valeur ajoutée des services par branche en 2013 (1)**  
(millions d'euros et pourcentages)

BRANCHES	Valeurs absolues (2)	Part % (2)	Var. % par rapport à l'année précédente (3)		
			2011	2012	2013
Commerce ; réparation de véhicules et de motos	298	9,6	5,3	-9,0	0,2
Transports et emmagasinage	297	8,9	4,7	-1,3	2,4
Services d'hébergement et de restauration	303	9,8	2,2	6,6	-1,7
Services d'information et de communication	148	5,1	-3,9	12,4	25,6
Activités financières et d'assurance	140	4,6	-2,2	13,1	-1,2
Activités immobilières	617	19,2	3,7	-7,3	-1,8
Activités professionnelles, scientifiques et techniques ; administration et services de support	295	9,1	-1,6	1,5	-1,2
Administration publique et défense ; assurance sociale obligatoire	442	14,2	-4,8	0,4	-0,1
Éducation	158	5,4	2,1	-6,1	-1,3
Santé et assistance sociale	234	7,7	-2,9	2,5	3,8
Activités artistiques, de divertissement et spectacles ; réparation de biens immobiliers et autres services	200	6,5	0,3	-7,1	-0,7
<b>Total</b>	<b>3 132</b>	<b>100,0</b>	<b>0,7</b>	<b>-1,5</b>	<b>0,7</b>

Source : traitement des données Istat.

(1) Valeur ajoutée aux prix de base. - (2) Données aux prix courants. - (3) Valeurs aux volumes chaînés, année de référence 2010.

Tableau a4

**Entreprises actives, inscrites et cessées (1)**  
(unités)

SECTEURS	2014			2015		
	Inscrites	Cessées	Actives en fin de période	Inscrites	Cessées	Actives en fin de période
Agriculture, sylviculture et pêche	51	79	1 489	50	53	1 464
Industrie	27	62	925	34	55	905
Bâtiment	111	169	2 579	115	143	2 466
Commerce	90	158	2 213	96	168	2 104
dont : <i>de détail</i>	61	97	1 515	69	118	1 437
Transports et emmagasinage	6	11	241	6	14	230
Services d'hébergement et de restauration	85	92	1 689	70	81	1 684
Finances et services pour les entreprises	86	110	1 752	97	104	1 741
dont : <i>activités immobilières</i>	7	33	560	9	18	568
Autres services et autre n.c.a.	42	42	756	44	49	763
Entreprises non classées	251	130	6	244	107	-
<b>Total</b>	<b>749</b>	<b>853</b>	<b>11 650</b>	<b>756</b>	<b>774</b>	<b>11 357</b>

Source : InfoCamere-Movimprese.

(1) Les cessations ne comprennent pas les cessations d'office.

Tableau a5

**Principaux produits agricoles en 2015 (1)**  
(quintaux, hectares et variations en pourcentage)

POSTES	Production	Surface cultivée	Var. % par rapport à l'année précédente	
			Production	Surface cultivée
Pommes	55 000	290	31,0	-3,3
Raisin	23 000	450	12,2	0,0
Vin (2)	14 500	-	0,0	-
Pommes de terre	35 000	150	16,7	0,0

Source : Istat et Région Vallée d'Aoste.  
(1) Données provisoires. – (2) Hectolitres.

Tableau a6

**Patrimoine zootechnique et principaux produits**  
(Unités et variations en pourcentage)

PÉRIODES	Bovins	Ovins	Caprins	Lait	Fontina (1)
			<b>Troupeaux</b>		
2014	34 954	2 422	4 914	461 000	34 500
2015	35 637	2 509	4 908	437 000	32 700
			<b>Variations en % par rapport à l'année précédente</b>		
2014	-2,7	4,8	7,0	-1,5	-1,4
2015	2,0	3,6	-0,1	-5,2	-5,2

Source : Région Vallée d'Aoste.  
(1) Quintaux.

Tableau a7

**Indicateurs conjoncturels pour l'industrie (1)**  
(pourcentages)

PÉRIODES	Commandes		Production
	Étranger	Total	
2013	-4,1	-19,9	-12,7
2014	-10,8	-10,0	-9,6
2015	14,2	-4,3	-6,6
2014 – 1er trim.	-10,0	-38,5	-28,6
2e trim.	6,7	5,9	0,0
3e trim.	-6,7	17,6	16,7
4e trim.	-33,3	-25,0	-26,7
2015 – 1er trim.	-14,3	-20,0	-12,5
2e trim.	25,0	11,8	0,0
3e trim.	46,2	17,6	11,1
4e trim.	0,0	-26,7	-25,0
2016 – 1er trim.	27,3	15,4	0,0
2e trim.	33,3	0,0	-7,1

Source : Traitement des données trimestrielles Confindustria Valle d'Aosta.

(1) Solde entre la part des réponses "à la hausse" et "à la baisse" fournies par les entreprises interrogées. Prévisions à trois mois.

Tableau a8

**Prix des logements**  
(prix au mètre carré)

ZONE	Commune centrale du SLL (Système Local du Travail)			Autres communes du SLL	Total
	<i>dont :</i>				
	centre de la commune	périphérie de la commune			
			<b>Vallée d'Aoste</b>		
Total	2 564	3 040	2 184	1 717	1 995
dont : SLL urbains	-	-	-	-	-
dont : SLL d'Aoste	1 705	1 842	1 642	1 565	1 614
			<b>Italie</b>		
Total	1 958	2 532	1 605	1 222	1 541
dont : SLL urbains	2 401	3 339	1 861	1 352	1 867
dont : SLL chefs-lieux de région	2 894	4 212	2 143	1 498	2 242

Source : OMI et Istat. Données relatives au second semestre 2015. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

**Commerce étranger cif-fob par secteur**  
(millions d'euros et variations en pourcentage sur la période correspondante)

SECTEURS	Exportations			Importations		
	2015	Variations		2015	Variations	
		2014	2015		2014	2015
Produits de l'agriculture, sylviculture et pêche	0,6	15,5	-57,7	0,9	-33,3	-19,5
Produits de l'extraction des minéraux des carrières et des mines	0,8	37,3	22,3	1,9	-45,3	-18,4
Produits alimentaires, boissons et tabac	58,4	-5,2	10,2	8,1	-15,5	-22,1
dont : <i>boissons</i>	49,5	-12,6	21,4	5,0	-8,6	-5,8
Produits textiles et de l'habillement	11,5	69,2	25,8	5,2	15,1	8,2
Cuir, accessoires et chaussures	3,9	18,3	18,0	4,0	24,7	67,2
Bois et produits en bois ; papier et imprimerie	5,7	21,9	26,8	7,0	-8,1	15,1
Coke et produits pétroliers raffinés	0,0	-	::	1,7	-24,7	-31,4
Substances et produits chimiques	0,7	-30,2	18,1	6,3	-33,3	5,1
Articles pharmaceutiques, chimico-médicaux et botaniques	0,7	164,1	-10,3	1,9	19,7	226,4
Caoutchouc, plastiques, minéraux non métallifères	29,9	16,7	36,0	19,8	16,4	6,3
Métaux de base et produits en métal	354,4	7,6	-2,9	88,2	-2,1	-1,4
Ordinateurs, appareils électroniques et optiques	6,5	82,0	-0,4	3,3	-37,3	-22,9
Appareils électriques	1,9	-47,8	-14,1	7,9	26,9	7,6
Machines et appareils n.c.a.	50,0	17,6	20,4	22,2	1,3	5,9
Moyens de transport	56,3	-6,3	-23,9	3,7	9,5	-6,0
Produits des autres activités manufacturières	20,2	-0,9	18,4	11,4	5,4	15,7
Énergie électrique, gaz, vapeur et climatisation, traitement des déchets et assainissement	0,3	13,2	-61,7	14,7	-15,3	29,7
Produits des autres activités	4,1	11,2	-16,8	0,2	26,1	-61,0
<b>Total</b>	<b>605,8</b>	<b>6,0</b>	<b>-0,3</b>	<b>208,5</b>	<b>-4,1</b>	<b>2,8</b>

Source : Istat. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

**Commerce étranger cif-fob par zone géographique**  
(millions d'euros et variations en pourcentage sur la période correspondante)

PAYS ET RÉGIONS	Exportations			Importations		
	2015	Variations		2015	Variations	
		2014	2015		2014	2015
<b>Pays UE (1)</b>	<b>310,0</b>	<b>4,2</b>	<b>-8,3</b>	<b>134,0</b>	<b>-24,2</b>	<b>10,4</b>
Zone de l'euro	232,4	-0,4	-9,5	123,2	-23,9	11,1
dont : <i>France</i>	105,8	-8,4	-11,9	33,8	-16,3	32,3
<i>Allemagne</i>	88,9	8,3	-7,8	33,3	8,6	9,0
<i>Espagne</i>	11,9	-5,3	-18,4	3,9	-30,3	49,9
Autres pays UE	77,5	21,7	-4,7	10,8	-26,4	3,2
dont : <i>Pologne</i>	25,5	39,5	15,1	3,8	25,0	88,5
<i>Royaume Uni</i>	18,0	10,1	-20,2	3,9	-32,5	-31,3
<i>République tchèque</i>	24,3	18,0	0,5	1,2	-40,3	16,7
<b>Pays extra UE</b>	<b>295,8</b>	<b>8,3</b>	<b>9,9</b>	<b>74,5</b>	<b>58,1</b>	<b>-8,4</b>
Autres pays de l'Europe centrale et de l'Est	15,1	32,8	59,5	11,5	96,6	-25,8
Autres pays européens	127,3	1,7	8,8	7,0	-23,0	24,8
dont : <i>Suisse</i>	120,1	1,6	6,1	6,8	-22,7	24,1
Amérique du Nord	33,1	69,7	-5,1	6,6	13,9	352,4
dont : <i>États-Unis</i>	32,3	78,7	-2,0	1,9	2,8	137,3
Amérique centrale-du Sud	30,0	10,2	-10,8	23,8	297,4	-26,9
dont : <i>Brésil</i>	11,9	-8,8	-18,3	11,3	508,1	-62,0
<i>Mexique</i>	16,2	24,6	-4,8	..	-	67,8
Asie	79,3	8,5	22,2	25,5	12,4	-2,1
dont : <i>Chine</i>	40,5	5,6	48,0	23,3	17,5	-4,9
<i>Japon</i>	2,3	-13,2	33,7	0,2	-63,7	51,8
<i>EDA (2)</i>	31,6	7,5	6,4	1,3	-29,1	37,9
Autres pays extra-UE	11,0	-39,5	17,9	0,1	-94,7	-67,9
<b>Total</b>	<b>605,8</b>	<b>6,0</b>	<b>-0,3</b>	<b>208,5</b>	<b>-4,1</b>	<b>2,8</b>

Source : Istat. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Agrégat UE à 28. – (2) Économies dynamiques de l'Asie : Corée du Sud, Hong Kong, Malaisie, Singapour, Taiwan, Thaïlande.

Tableau a11

**Mouvement touristique par provenance (1)**  
(pourcentages et nombre moyen de jours)

POSTES	Arrivées			Présences			Séjour moyen	
	Parts 2015	Var. % par rapport à l'année précédente		Parts 2015	Var. % par rapport à l'année précédente		2014	2015
		2014	2015		2014	2015		
Italie	62,8	-3,1	13,4	60,4	-5,0	10,5	2,9	2,8
Étranger	37,2	9,6	8,6	39,6	8,3	6,0	3,2	3,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>1,4</b>	<b>11,5</b>	<b>100,0</b>	<b>0,0</b>	<b>8,7</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>

Source : Région Vallée d'Aoste.

(1) Les données se réfèrent aux flux régionaux enregistrés dans les établissements hôteliers et extra hôteliers.

Tableau a12

**Transits de véhicules dans la région**  
(nombre de passages en milliers et variations en pourcentage par rapport à l'année précédente)

POSTES	Véhicules légers		Véhicules lourds		Total	
	2015	Var. %	2015	Var. %	2015	Var. %
Tunnel du Mont-Blanc	1 313	3,4	594	3,9	1 907	3,5
Tunnel du Grand-Saint-Bernard	637	9,4	77	-4,1	713	7,7
Barrières de péage SAV	14 184	5,2	3 338	2,5	17 522	4,7
Barrières de péage RAV	318	6,8	45	5,4	363	6,6
<b>Total</b>	<b>16 452</b>	<b>5,2</b>	<b>4 054</b>	<b>2,6</b>	<b>20 506</b>	<b>4,7</b>

Source : Società Italiana per azioni per il Traforo del Monte Bianco, SISEX Spa, Società Autostrade Valdostane (SAV) et Raccordo autostradale Valle d'Aosta (RAV).



Tableau a13

**Valeur ajoutée par secteur d'activité économique. Comparaison entre la Vallée d'Aoste et l'Italie**  
(pourcentages)

SECTEURS	Var. % 2007-2014 (1)		
	Vallée d'Aoste	Italie	Différence absolue
Agriculture, sylviculture et pêche	-4,9	-1,1	-3,8
Industrie (2)	-22,7	-16,7	-5,9
Bâtiment	-20,1	-30,7	10,6
Commerce (3)	14,0	-8,0	21,9
Activités financières et d'assurance (4)	-4,1	-2,4	-1,7
Autres activités de services (5)	10,4	-1,2	11,6
<b>Total valeur ajoutée</b>	<b>-1,6</b>	<b>-8,2</b>	<b>6,6</b>
<b>PIB</b>	<b>-2,6</b>	<b>-9,0</b>	<b>6,4</b>

Source : traitement des données Istat.

(1) Valeurs aux volumes chaînés, année de référence 2010. – (2) Comprend l'activité minière, les activités manufacturières, la fourniture d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et la climatisation, la fourniture d'eau, les réseaux d'égouts, les activités de traitement des déchets et d'assainissement – (3) Comprend le commerce de gros et au détail, la réparation du véhicule et de motos ; les transports et le stockage ; les services de logement et de restauration ; les services d'information et de communication. – (4) Comprend les activités financières et d'assurance ; les activités immobilières ; les activités professionnelles, scientifiques et techniques ; l'administration et les services de support. – (5) Comprend l'Administration publique et la défense, l'assurance sociale obligatoire, l'éducation, la santé et l'assistance sociale ; les activités artistiques, de divertissement et les spectacles ; la réparation des biens immobiliers et d'autres services.

Tableau a14

**Les indicateurs territoriaux pour les politiques de développement en 2014 (1)**  
(pourcentages et unités)

OBJECTIFS THÉMATIQUES	Part des meilleurs indicateurs par rapport à la moyenne nationale	Part des indicateurs dans le meilleur quartile	Distance par rapport aux meilleures performances régionales (4)	Moyenne du ranking des indicateurs	Nombre d'indicateurs
Recherche, développement technologique et innovation	12,5	12,5	85,7	16,3	8
Technologies de l'information et de la communication	33,3	0,0	57,0	13,0	12
Compétitivité des petites et moyennes entreprises	24,0	24,0	61,4	12,8	25
Transition vers une économie à faible émission de carbone	36,4	36,4	55,4	11,6	11
Adaptation au changement climatique et protection de l'environnement (2)	68,2	45,5	44,6	8,1	22
Systèmes de transport durable et principales infrastructures de réseaux	40,0	0,0	62,7	11,6	5
Emploi durable et de qualité ; mobilité des travailleurs	96,0	84,0	22,0	3,8	25
Inclusion sociale	77,8	50,0	36,5	8,2	18
Éducation et formation professionnelle	33,3	0,0	59,5	14,7	21
Capacité institutionnelle et efficacité de l'administration publique	50,0	33,3	50,4	11,2	6
<b>Total</b>	<b>52,3</b>	<b>34,6</b>	<b>49,5</b>	<b>10,4</b>	<b>153</b>
dont : <i>indicateurs de résultat de l'accord de partenariat</i> (3)	<i>51,6</i>	<i>32,3</i>	<i>54,3</i>	<i>10,5</i>	<i>62</i>

Source : traitement des données Istat, Banque de données « Indicateurs territoriaux pour les politiques de développement ». Cf. la section : Notes méthodologiques.

(1) Pour ces indicateurs, l'année de référence est 2013 ou en alternative 2012 pour des raisons de disponibilité des données. – (2) Les objectifs thématiques 5 et 6 ont été groupés dans les différentes catégories en fonction du nombre réduit des indicateurs. – (3) L'accord de partenariat a prévu un groupe d'indicateurs statistiques afin de suivre les progrès vers les résultats et d'effectuer les évaluations d'impact des politiques. – (4) Les indicateurs ont été normalisés et on a calculé pour chacun d'eux la distance relative en termes de pourcentage par rapport à la valeur atteinte par la région la plus vertueuse.

**Indicateurs économiques et financiers des entreprises**  
(pourcentages)

POSTES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Marge brute opérationnelle / Valeur ajoutée	45,7	42,1	43,1	46,4	43,0	43,2	47,4	47,2
Marge brute opérationnelle / Actif	9,8	8,2	8,4	9,1	8,0	8,2	8,0	7,2
ROA (1)	6,2	5,5	5,4	6,8	6,2	5,8	5,6	5,0
ROE (2)	4,5	6,4	7,4	9,8	8,7	6,8	6,4	4,0
Charges financières / Marge brute opérationnelle	14,6	17,2	10,3	9,3	10,5	10,6	12,7	12,5
<i>Leverage</i> (3)	47,0	40,8	40,4	38,6	38,9	37,0	39,4	34,9
<i>Leverage</i> correct pour la liquidité (4)	42,9	34,6	32,7	32,4	34,5	31,5	32,4	24,7
Dettes financières / Chiffre d'affaires	33,2	28,4	34,7	31,1	28,7	26,4	30,8	31,0
Dettes bancaires / Dettes financières	59,2	66,0	60,0	62,9	65,0	69,4	55,3	52,3
Obligations / Dettes financières	1,3	1,1	1,4	0,8	1,4	1,0	2,0	1,0
Liquidité actuelle (5)	108,6	111,1	133,7	127,2	109,3	115,5	124,4	139,5
Liquidité immédiate (6)	84,6	88,8	107,0	98,9	83,7	90,4	103,2	119,3
Liquidité / Actif	5,1	5,9	7,3	6,0	4,2	4,9	6,6	9,0
Indice de gestion des recettes et des paiements (7)	12,2	12,5	17,0	15,7	15,2	13,2	10,6	11,2

Source : traitements des données Cerved Group. Échantillon ouvert de sociétés de capitaux ayant leur siège dans la région. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.  
 (1) Rapport entre le bénéfice actuel avant les charges financières et le total de l'actif. – (2) Rapport entre le résultat net corrigé et les capitaux propres. – (3) Rapport entre les dettes financières et la somme des dettes financières et des capitaux propres. – (4) Rapport entre les dettes financières à l'exclusion de la liquidité et la somme des dettes financières à l'exclusion de la liquidité et des capitaux propres. – (5) Rapport entre l'actif actuel et le passif actuel. – (6) Rapport entre l'actif actuel, à l'exclusion des stocks et en cours, et le passif actuel. – (7) Rapport entre la somme des créances commerciales et des réserves à l'exclusion des dettes commerciales, et le chiffre d'affaires.

**Dynamique du leverage et de ses composantes**  
(valeurs et variations en pourcentage)

POSTES	2004-07 (1)	2009	2010	2011	2012	2013	2014
				<b>Total échantillon</b>			
<i>Leverage (2)</i>	46,4	40,4	38,6	38,9	37,0	39,4	34,9
<i>Variation du leverage (3)</i>	0,7	-0,4	-1,8	0,3	-1,9	2,4	-4,5
<i>dont : contribution entreprises exclues</i>	-0,6	-0,3	-0,3	-0,7	-1,5	-1,0	-1,1
<i>contribution entreprises actives en t et en t-1</i>	0,4	-0,8	-3,2	0,2	-1,3	2,2	-0,9
<i>contribution entreprises intégrées</i>	0,9	0,7	1,6	0,8	1,0	1,2	-2,5
				<b>Entreprises actives en t et en t-1</b>			
<i>Variation du leverage entreprises actives (4)</i>	0,4	-0,8	-3,2	0,2	-1,3	2,2	-0,9
<i>dont : contribution endettement</i>	1,4	0,4	-1,1	0,9	-1,1	2,9	0,6
<i>contribution capitaux propres</i>	-1,0	-1,2	-2,1	-0,7	-0,2	-0,7	-1,5
<i>Variation capitaux propres (5)</i>	4,3	5,0	9,3	3,1	1,0	3,1	6,8
<i>dont : contribution augmentation de capital</i>	2,8	0,5	3,5	0,7	2,0	-0,8	5,0
<i>Contribution dividendes</i>	-2,5	-3,2	-5,2	-6,7	-7,7	-2,8	-3,2
<i>contribution résultat de l'exercice</i>	4,1	7,7	10,9	9,1	6,7	6,7	5,0

Source : traitements des données Cerved Group. Échantillon ouvert de sociétés de capitaux ayant leur siège dans la région. D'éventuels épurements manqués sont dus à des arrondissements. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Valeurs moyennes de la période. L'année 2008 a été exclue de l'analyse en raison d'une discontinuité statistique due à l'application d'une loi de réévaluation monétaire. - (2) Rapport entre les dettes financières et la somme des dettes financières et des capitaux propres. - (3) Variation absolue sur l'année précédente. - (4) Variation du leverage (différence absolue sur l'année précédente) calculé sur l'échantillon : pour chaque année l'échantillon comprend les sociétés présentes dans les archives de la Cerved Group, également l'année précédente. - (5) Variations en pourcentage des capitaux propres calculés sur l'échantillon.

**Influence des liquidations pour les sociétés de capitaux par secteur d'activité économique (1)**  
(procédures de faillite ouvertes pour 10 000 entreprises présentes sur le marché)

POSTES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Vallée d'Aoste</b>											
Industrie	85,5	330,6	252,1	200,8	160,6	235,3	544,7	327,3	349,7	176,1	142,3
dont : activités manufacturières	59,2	348,8	243,9	175,4	61,0	236,7	727,3	449,4	437,2	55,2	233,9
Bâtiment	103,1	416,7	505,6	514,9	376,3	341,2	229,6	248,8	464,5	408,2	232,6
Services	304,3	344,5	276,2	337,4	391,6	194,5	334,5	271,4	321,0	440,2	289,4
<b>Total</b>	<b>246,1</b>	<b>397,8</b>	<b>323,9</b>	<b>362,9</b>	<b>355,9</b>	<b>242,2</b>	<b>359,4</b>	<b>279,8</b>	<b>348,9</b>	<b>386,0</b>	<b>271,6</b>
<b>Nord-Ouest</b>											
Industrie	277,5	289,0	266,2	251,9	310,8	303,1	292,3	346,4	330,6	272,8	251,4
dont : activités manufacturières	282,8	293,2	271,5	255,3	320,6	304,7	283,1	321,8	311,4	265,8	237,6
Bâtiment	395,4	392,9	389,2	355,9	344,6	381,9	397,9	437,2	423,5	392,3	373,4
Services	346,8	355,2	382,6	360,5	347,9	371,4	356,8	400,5	408,3	375,2	334,8
<b>Total</b>	<b>353,0</b>	<b>358,7</b>	<b>372,8</b>	<b>347,3</b>	<b>346,4</b>	<b>367,4</b>	<b>355,4</b>	<b>397,2</b>	<b>397,9</b>	<b>360,5</b>	<b>325,3</b>
<b>Italie</b>											
Industrie	292,1	294,1	301,8	292,2	337,3	314,5	326,0	384,7	368,8	311,8	277,1
dont : activités manufacturières	298,9	301,9	307,4	297,8	347,2	319,2	318,6	352,7	346,3	297,0	267,4
Bâtiment	367,8	358,0	356,1	329,5	334,2	357,9	368,0	389,5	401,5	377,0	350,8
Services	322,4	334,3	372,1	348,6	349,0	359,1	368,8	399,7	413,3	374,5	337,9
<b>Total</b>	<b>343,4</b>	<b>350,5</b>	<b>376,4</b>	<b>344,7</b>	<b>349,8</b>	<b>356,0</b>	<b>365,1</b>	<b>396,3</b>	<b>403,7</b>	<b>364,4</b>	<b>328,8</b>

Source : traitements des données Cerved Group et Infocamere.

(1) L'influence des liquidations est un indicateur calculé comme le rapport entre le nombre de liquidations et celui des entreprises présentes sur le marché en début d'année (multiplié par 10 000). Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

**Insolvency ratio des sociétés de capitaux par secteur d'activité économique (1)**  
(procédures de faillite ouvertes pour 10 000 entreprises présentes sur le marché)

POSTES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Vallée d'Aoste</b>											
Industrie	126,1	120,5	41,2	79,4	159,4	0,0	38,8	144,4	35,0	104,2	70,2
dont : activités manufacturières	173,4	167,6	59,2	114,9	180,7	0,0	60,2	222,2	54,6	162,2	114,3
Bâtiment	33,9	31,7	139,3	26,7	79,8	26,0	50,6	74,3	73,3	75,9	51,0
Services	62,8	39,0	9,4	9,4	9,1	35,3	34,2	25,3	8,2	33,2	42,3
<b>Total</b>	<b>64,3</b>	<b>48,4</b>	<b>40,8</b>	<b>22,9</b>	<b>45,0</b>	<b>27,4</b>	<b>37,4</b>	<b>52,5</b>	<b>25,7</b>	<b>51,9</b>	<b>47,5</b>
<b>Nord-Ouest</b>											
Industrie	102,1	76,3	59,9	64,3	88,3	113,4	105,9	105,5	124,9	135,0	109,4
dont : activités manufacturières	105,9	80,8	62,9	66,9	91,9	120,5	112,8	114,3	135,1	146,0	116,9
Bâtiment	89,1	74,2	50,9	65,9	94,7	106,7	118,6	129,3	150,9	166,0	138,6
Services	53,4	43,2	25,5	29,6	38,7	48,1	52,5	53,1	62,8	70,6	62,7
<b>Total</b>	<b>67,2</b>	<b>53,4</b>	<b>34,5</b>	<b>40,2</b>	<b>54,2</b>	<b>66,4</b>	<b>69,8</b>	<b>71,5</b>	<b>84,3</b>	<b>93,2</b>	<b>79,8</b>
<b>Italie</b>											
Industrie	106,0	87,6	65,0	71,5	94,2	116,3	104,1	99,3	119,0	127,3	106,9
dont : activités manufacturières	110,7	92,4	68,5	75,4	99,6	124,6	113,5	109,6	131,9	140,9	116,0
Bâtiment	67,4	56,7	41,0	45,0	60,6	67,5	76,8	77,5	94,5	107,0	100,4
Services	58,1	47,2	26,6	30,0	36,5	44,2	46,9	47,5	56,5	62,6	59,1
<b>Total</b>	<b>67,5</b>	<b>55,4</b>	<b>34,9</b>	<b>38,7</b>	<b>49,0</b>	<b>58,5</b>	<b>59,8</b>	<b>59,7</b>	<b>71,5</b>	<b>78,8</b>	<b>72,1</b>

Source : traitements des données Cerved Group et Infocamere.

(1) L'*Insolvency ratio* est un indicateur calculé comme le rapport entre le nombre de procédures de faillite ouvertes au cours de l'année et celui des entreprises présentes sur le marché en début d'année (multiplié par 10 000). Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

Tableau a19

**Emploi et forces de travail**  
(variations en pourcentage sur la période correspondante et pourcentages)

PÉRIODES	Salariés						À la recherche d'un emploi	Forces de travail	Taux d'emploi (1) (2)	Taux de chômage (1)	Taux d'activité (1) (2)
	Agriculture	Industrie	Bâtiment	Services		Total					
				dont : com., hôt. et restaur.							
2013	-6.9	-4.8	-5.6	0.2	-7.7	-1.3	16.1	-0.1	65.6	8.3	71.6
2014	-8.8	18.5	-9.5	0.4	2.9	0.8	9.7	1.6	66.2	8.9	72.8
2015	3.1	-2.4	-9.2	0.7	6.0	-0.5	-1.0	-0.6	66.2	8.9	72.8
2014 – 1er trim.	-24.5	26.4	-2.9	1.1	1.1	2.4	2.8	2.4	65.7	9.1	72.4
2e trim.	4.1	40.4	-12.0	-0.3	0.1	2.3	9.1	2.8	66.5	7.9	72.3
3e trim.	-1.3	18.5	-7.9	-0.8	1.4	0.3	7.4	0.9	66.9	8.5	73.2
4e trim.	-16.1	-6.2	-13.8	1.7	9.0	-1.5	19.4	0.2	65.5	10.2	73.1
2015 – 1er trim.	12.4	-10.9	-1.2	4.7	13.3	2.3	-0.8	2.0	67.7	8.8	74.4
2e trim.	-3.6	-0.8	-0.1	-0.9	-1.8	-0.9	9.9	0.0	66.1	8.7	72.5
3e trim.	-6.2	2.6	-17.1	0.5	4.6	-1.4	-5.4	-1.8	66.1	8.2	72.1
4e trim.	16.6	0.5	-16.3	-1.3	7.4	-2.2	-5.9	-2.5	64.8	9.9	72.0

Source : Istat, *Enquête sur le forces de travail*. D'éventuelles différences par rapport aux éditions précédentes du présent rapport sont dues à des révisions des séries chronologiques. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.  
(1) Pourcentages. – (2) Se réfère à la population entre 15 et 64 ans.

Tableau a20

**Taux d'obtention de la maîtrise chez les 18-20 ans et ses composantes (1) (2)**  
(pourcentages)

ZONE DE RÉSIDENCE	Le taux d'inscription (3)	Taux d'achèvement (en cours ou au maximum avec 1 an de retard) (4)	Taux d'achèvement (au maximum 4 ans au-delà de la durée des études) (4)	Taux d'obtention de la maîtrise (en cours ou au maximum avec 1 an de retard) (5)	Taux d'obtention de la maîtrise (au maximum 4 ans au-delà de la durée des études) (5)
Vallée d'Aoste	41,8	55,6	62,9	23,2	26,3
Nord-Ouest	42,2	54,9	62,8	23,1	26,5
Centre-Nord	44,4	51,2	60,3	22,8	26,8
<b>Italie</b>	<b>43,3</b>	<b>44,6</b>	<b>55,1</b>	<b>19,3</b>	<b>23,9</b>

Source : traitements des données du MIUR, *Registre national des étudiants*. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Moyenne des jeunes pour 2004, 2005, 2006 et 2007. – (2) On considère les étudiants inscrits à un cours de maîtrise sur trois ans ou à un cycle unique. – (3) 18-20 ans inscrits sur une population résidente de l'âge correspondant. – (4) 18-20 ans inscrits obtenant la maîtrise. – (5) Égal au produit du taux d'inscription et du taux d'achèvement.

Tableau a21

Inscription résidents, par zone d'immatriculation (pourcentages)						
ZONE D'INSCRIPTION	Vallée d'Aoste		Nord-Ouest		Italie	
	Part 2014	Var. % 2007-2014	Part 2014	Var. % 2007-2014	Part 2014	Var. % 2007-2014
Même province de résidence	21,2	-14,4	50,3	-8,6	49,7	-16,3
Autre province de la région	-	-	35,9	11,2	29,3	-5,4
Autres régions de la zone	73,0	7,4	6,8	12,6	6,7	-0,1
Autre région géographique	5,7	41,2	7,0	11,0	14,2	22,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>3,2</b>	<b>100,0</b>	<b>0,4</b>	<b>100,0</b>	<b>-8,0</b>

Source : traitements des données du MIUR, *Registre national des étudiants*. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

Tableau a22

Revenu brut disponible et consommations des ménages (pourcentages)			
POSTES	Poids en pourcentage du revenu dis- ponible 2014 (1)	Variation 2013-14	Variation 2011-14
<b>En termes nominaux</b>			
Revenus du travail salarié	61,2	0,2	-1,6
<i>Revenus du travail salarié par unité standard</i>	-	0,0	2,0
<i>Unités standards de travail salarié (en milliers)</i>	-	0,2	-3,6
Revenus du travail autonome (2)	28,3	-2,3	-8,7
<i>Revenus du travail autonome par unité standard</i>	-	-2,5	-3,3
<i>Unités standards de travail autonome (en milliers)</i>	-	0,2	-5,6
Revenus nets de propriétés (3)	21,1	-2,5	-3,5
Prestations sociales et autres transferts nets	33,5	2,8	7,5
<i>dont : prestations sociales nettes</i>	-	2,6	7,4
Total cotisations sociales (-)	23,3	0,2	-0,7
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (-)	20,8	2,9	7,8
<b>Revenu brut disponible des particuliers</b>	<b>100,0</b>	<b>-0,8</b>	<b>-3,4</b>
<b>En termes réels (4)</b>			
<b>Revenu brut disponible des particuliers</b>	-	<b>-0,7</b>	<b>-7,3</b>
<b>Revenu brut disponible des particuliers par habitant</b>	-	<b>-0,7</b>	<b>-8,0</b>
Consommations des ménages consommateurs	-	-0,2	-5,6
<i>dont : biens durables</i>	-	-2,1	-10,0
<i>biens non durables</i>	-	-1,4	-10,5
<i>services</i>	-	0,9	-1,6

Source : traitement des données Istat, *Comptes économiques territoriaux*. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) En pourcentage du revenu disponible des particuliers. – (2) Revenus mixtes et revenus prélevés par les membres des quasi-sociétés. – (3) Résultat brut de gestion (essentiellement les loyers concernés, les rentes nettes des terrains et des biens incorporels, les intérêts effectifs nets, les dividendes et les autres bénéfices distribués par les sociétés. – (4) Valeurs déflatées au moyen du coefficient déflateur des consommations des ménages résidant dans la région.



**Rétributions des travailleurs salariés dans le secteur privé (1)**  
(variations en pourcentage à prix constant, période 2013-14)

POSTES	Vallée d'Aoste			Nord-Ouest			Italie		
	Rémunération par :		Unité de travail	Rémunération par :		Unité de travail	Rémunération par :		Unité de travail
	salarié	unité de travail		salarié	unité de travail		salarié	unité de travail	
	<b>Classe d'âge</b>								
jusqu'à 24	1,0	0,6	0,4	-1,2	0,9	-2,1	-1,3	1,0	-2,3
25-34	-0,6	0,3	-1,0	-0,7	0,2	-0,9	-1,1	0,1	-1,2
35-44	-1,0	-0,2	-0,8	0,2	0,3	-0,1	-0,3	0,0	-0,3
45-54	-1,1	-0,3	-0,8	0,6	0,7	-0,1	0,0	0,3	-0,3
55 et plus	2,0	1,4	0,6	1,7	0,9	0,7	1,5	0,7	0,8
	<b>Sexe</b>								
Hommes	0,3	0,7	-0,4	1,1	1,3	-0,1	0,8	1,0	-0,2
Femmes	1,4	1,3	0,1	1,0	1,2	-0,1	0,6	0,8	-0,2
	<b>Secteur</b>								
Industrie	-0,1	1,4	-1,5	2,4	2,1	0,3	2,2	1,9	0,3
Bâtiment	0,4	1,3	-0,8	1,5	1,3	0,1	0,4	0,9	-0,5
Services	1,5	0,7	0,8	0,3	0,6	-0,3	-0,1	0,2	-0,3
dont : <i>commerce</i>	0,7	0,4	0,3	1,1	1,2	0,0	0,2	0,9	-0,6
<i>hôtels et restaurants</i>	2,5	1,5	1,0	1,3	1,3	0,0	0,9	1,2	-0,3
<i>transports et communications</i>	0,6	0,6	0,0	-0,9	-0,7	-0,2	-1,0	-0,8	-0,1
<i>activités financières</i>	0,3	1,4	-1,1	2,3	2,6	-0,3	1,6	1,9	-0,3
<i>act. imm, serv. aux entreprises</i>	7,0	5,7	1,2	-0,5	0,0	-0,5	-0,4	-0,1	-0,4
<i>éducation</i>	-3,6	-2,1	-1,5	-2,1	-3,0	0,9	-2,8	-3,5	0,7
<i>santé et assistance sociale</i>	0,7	1,4	-0,7	-0,8	-0,2	-0,7	-0,7	-0,3	-0,4
<i>autres services</i>	0,3	-3,6	4,1	2,0	2,2	-0,2	1,1	1,1	-0,1
	<b>Type de contrat</b>								
À durée indéterminée	1,3	1,5	-0,1	1,9	1,8	0,1	1,3	1,4	-0,1
À durée déterminée	2,1	0,1	2,1	1,2	-1,2	2,5	2,1	-0,8	3,0
Saisonnier	-1,0	-1,4	0,3	-1,9	-0,1	-1,8	-0,4	0,1	-0,5
	<b>Type d'horaire</b>								
Temps plein	1,0	1,1	-0,1	1,8	1,6	0,2	1,7	1,3	0,4
Temps partiel	1,2	0,5	0,6	1,0	0,5	0,4	0,7	0,4	0,3
	<b>Qualification</b>								
Ouvriers et apprentis	0,4	0,9	-0,5	1,5	1,5	-0,1	1,1	1,3	-0,2
Employés	-0,5	-0,3	-0,2	0,3	0,6	-0,3	-0,1	0,2	-0,4
Cadres et autres qualifications	2,9	2,3	0,6	1,0	1,2	-0,1	0,6	0,6	0,0
Dirigeants	2,8	1,8	0,9	3,0	2,8	0,2	2,3	2,0	0,2
<b>Total (2)</b>	<b>0,6</b>	<b>0,9</b>	<b>-0,2</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>-0,2</b>

Source : traitement des données INPS. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données relatives au secteur privé non agricole. – (2) La dynamique des rétributions globales est également influencée par la variation de la composition des salariés pour les différentes classifications.

**Composants de l'indicateur de pauvreté et exclusion sociale d'Europa 2020**  
(pourcentage d'individus sur le total de la population)

POSTES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Vallée d'Aoste	12,2	13,0	14,1	12,4	13,5	19,2	17,5
Nord-Ouest	15,4	15,6	16,1	18,1	20,1	18,0	19,1
Italie	25,3	24,7	24,5	28,2	29,9	28,4	28,3
UE (15 pays)	21,6	21,4	21,8	22,5	23,1	23,1	23,3
<i>dont : en danger de pauvreté</i>							
Vallée d'Aoste	9,7	9,9	8,8	8,4	7,9	7,5	8,4
Nord-Ouest	10,7	10,1	11,1	10,6	10,7	10,1	11,1
Italie	18,7	18,4	18,2	19,6	19,4	19,1	19,4
UE (15 pays)	16,2	16,2	16,4	16,6	16,7	16,5	17,0
<i>dans une situation de grave dénuement matériel</i>							
Vallée d'Aoste	1,6	1,5	2,2	3,9	6,5	10,3	9,4
Nord-Ouest	3,2	4,4	3,8	7,3	10,2	8,0	8,1
Italie	7,5	7,0	6,9	11,2	14,5	12,4	11,6
UE (15 pays)	5,4	5,2	5,3	6,1	7,3	7,2	6,9
<i>dans des ménages à très faible intensité de travail (1)</i>							
Vallée d'Aoste	3,4	4,0	8,4	5,9	7,4	9,8	6,7
Nord-Ouest	6,2	6,2	7,5	6,4	5,8	6,5	7,4
Italie	9,8	8,8	10,2	10,4	10,3	11,0	12,1
UE (15 pays)	7,3	7,4	8,1	8,3	8,2	8,6	8,8

Source : traitement des données Eu-Silc. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.  
(1) Pourcentage d'individus sur la population de moins de 60 ans.

**Indicateur de pauvreté et exclusion sociale d'Europa 2020 par classe d'âge et nationalité (1)**  
(pourcentage d'individus sur le total de la population)

ZONES	Année	Mineurs	Jeunes	Personnes âgées	Étrangers	Total
Vallée d'Aoste	2008	16,0	19,8	8,5	28,0	<b>19,2</b>
	2014	14,2	18,2	14,0	18,8	<b>17,5</b>
Nord-Ouest	2008	20,7	17,5	15,6	27,5	<b>18,0</b>
	2014	23,9	18,1	12,7	29,8	<b>19,1</b>
Italie	2008	31,9	27,7	22,6	35,2	<b>28,4</b>
	2014	32,1	27,5	20,2	37,0	<b>28,3</b>
UE (15 pays)	2008	25,9	31,1	16,4	40,4 (2)	<b>23,1</b>
	2014	26,2	31,6	16,3	40,8 (2)	<b>23,3</b>

Source : traitement des données Eu-Silc. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les jeunes ont entre 18 et 24 ans, les personnes âgées ont 65 ans ou plus. – (2) La part d'étrangers en Europe concerne les personnes de 18 ans et plus.

**La richesse des ménages de la Vallée d'Aoste (1)**  
(milliards d'euros courants et pourcentages)

POSTES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	<b>Valeurs absolues</b>									
Logements	15,5	17,1	18,6	19,7	20,7	21,5	22,0	21,6	21,1	20,8
autres activités réelles (2)	3,7	3,8	4,0	4,1	4,1	4,2	4,2	4,1	4,0	3,7
<b>Total activités réelles (a)</b>	<b>19,2</b>	<b>20,9</b>	<b>22,6</b>	<b>23,9</b>	<b>24,8</b>	<b>25,7</b>	<b>26,2</b>	<b>25,7</b>	<b>25,1</b>	<b>24,6</b>
Billets, pièces de monnaie, dépôts bancaires et épargne postale	2,5	2,7	2,8	3,0	3,1	3,1	3,1	3,2	3,2	3,3
Titres, prêts des associés aux coopératives, actions, parts de fonds communs	4,5	4,5	4,3	4,8	3,8	3,6	3,5	3,7	3,7	3,8
Autres activités financières (3)	2,2	2,3	2,1	2,2	2,4	2,5	2,6	2,7	2,7	2,7
<b>Total activités financières (b)</b>	<b>9,1</b>	<b>9,4</b>	<b>9,2</b>	<b>10,1</b>	<b>9,3</b>	<b>9,2</b>	<b>9,2</b>	<b>9,6</b>	<b>9,7</b>	<b>9,7</b>
Total prêts	0,9	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2
Autres passifs financiers	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
<b>Total passifs financiers (c)</b>	<b>1,4</b>	<b>1,5</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
<b>Richesse nette (a+b-c)</b>	<b>27,0</b>	<b>28,8</b>	<b>30,1</b>	<b>32,2</b>	<b>32,4</b>	<b>33,2</b>	<b>33,7</b>	<b>33,6</b>	<b>33,0</b>	<b>32,5</b>
	<b>Pourcentage composition</b>									
Logements	80,8	82,0	82,3	82,8	83,5	83,7	83,8	84,1	84,1	84,8
Autres activités réelles (2)	19,2	18,0	17,7	17,2	16,5	16,3	16,2	15,9	15,9	15,2
<b>Total activités réelles</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Billets, pièces de monnaie, dépôts bancaires et épargne postale	26,9	28,2	30,7	30,0	33,4	33,7	34,0	33,7	33,5	33,7
Titres, prêts des associés aux coopératives, actions, parts de fonds communs	48,9	47,5	46,2	48,0	41,1	39,0	38,0	38,5	38,7	38,6
Autres activités financières (3)	24,2	24,4	23,1	22,0	25,5	27,2	28,0	27,8	27,8	27,8
<b>Total activités financières</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Total prêts	63,3	65,0	65,2	65,3	67,1	66,2	66,0	65,3	64,8	64,8
Autres passifs financiers	36,7	35,0	34,8	34,7	32,9	33,8	34,0	34,7	35,2	35,2
<b>Total passifs financiers</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données se référant aux ménages consommateurs et producteurs résidant dans la région et aux Institutions sans but lucratif (ou Institutions Sociales Privées, ISP). Les éventuels désalignements sont dus aux arrondissements. – (2) Le groupe comprend les bâtiments non résidentiels, les terrains, les installations, les machines et tout autre capital fixe. – (3) Le groupe comprend les réserves techniques d'assurance, les créances commerciales et les autres comptes actifs.

**Composantes de la richesse par habitant (1)**  
(milliers d'euros courants et comptes)

POSTES	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Vallée d'Aoste</b>										
Activités réelles	156,5	168,5	181,2	190,1	196,4	203,2	206,8	202,9	196,1	191,0
Activités financières	74,4	76,2	74,0	80,2	73,8	72,7	72,9	76,1	75,6	75,7
Passifs financiers	11,1	12,4	13,3	13,7	13,7	14,0	14,1	14,0	13,8	13,8
<b>Richesse nette</b>	<b>219,7</b>	<b>232,3</b>	<b>241,8</b>	<b>256,6</b>	<b>256,5</b>	<b>261,9</b>	<b>265,6</b>	<b>265,1</b>	<b>257,9</b>	<b>252,8</b>
Pour mémoire (2) :										
<i>Richesse nette / revenu disponible</i>	10,9	11,3	11,4	11,8	12,1	12,3	12,3	12,6	12,4	12,4
<b>Nord-Ouest</b>										
Activités réelles	99,0	104,8	110,4	115,2	116,3	117,7	119,4	117,3	114,0	111,3
Activités financières	99,6	105,8	99,9	92,7	89,0	86,6	83,8	88,3	90,7	91,8
Passifs financiers	14,1	15,6	16,9	17,4	17,8	18,5	18,8	18,7	18,5	18,1
<b>Richesse nette</b>	<b>184,5</b>	<b>195,0</b>	<b>193,3</b>	<b>190,5</b>	<b>187,5</b>	<b>185,7</b>	<b>184,4</b>	<b>186,9</b>	<b>186,3</b>	<b>184,9</b>
Pour mémoire (2) :										
<i>Richesse nette / revenu disponible</i>	8,8	9,0	8,6	8,4	8,6	8,5	8,2	8,6	8,6	8,7
<b>Italie</b>										
Activités réelles	88,9	98,1	105,1	109,9	110,7	112,5	114,4	113,2	110,3	106,6
Activités financières	66,8	71,9	68,0	64,3	62,8	61,4	59,9	62,8	64,3	64,9
Passifs financiers	11,9	13,1	14,2	14,6	15,0	15,6	15,8	15,7	15,4	15,1
<b>Richesse nette</b>	<b>143,8</b>	<b>156,9</b>	<b>158,8</b>	<b>159,6</b>	<b>158,6</b>	<b>158,3</b>	<b>158,5</b>	<b>160,4</b>	<b>159,1</b>	<b>156,4</b>
Pour mémoire (2) :										
<i>Richesse nette / revenu disponible</i>	8,2	8,6	8,4	8,4	8,6	8,6	8,4	8,8	8,7	8,7

Source : cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données se référant aux ménages consommateurs et producteurs résidant dans la région et aux Institutions sans but lucratif (ou Institutions Sociales Privées, ISP). Valeurs par habitant calculées en utilisant la population résidente en début d'année. Les éventuels désalignements sont dus aux arrondissements. – (2) Le revenu disponible brut est traité par la comptabilité régionale et il se réfère exclusivement aux ménages consommateurs et producteurs.

Tableau a28

**Prêts et créances irrécouvrables des banques par secteur d'activité économique (1)**  
(valeurs de fin de période en millions d'euros)

SECTEURS	Prêts (2)			Créances irrécouvrables		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Administrations publiques	150	127	105	-	-	-
Secteur privé	2 597	2 675	2 674	145	178	197
Sociétés financières et d'assurance	205	263	268	-	22	12
Entreprises	1 618	1 624	1 563	123	133	160
Moyennes et grandes entreprises	1 163	1 180	1 121	86	103	123
Petites entreprises (3)	454	444	442	36	30	36
dont : ménages producteurs (4)	224	224	227	12	15	17
Particuliers	765	778	835	22	23	25
<b>Total</b>	<b>2 748</b>	<b>2 801</b>	<b>2 779</b>	<b>145</b>	<b>178</b>	<b>197</b>

Source : rapport de surveillance. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Le total comprend également les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées. Les données de la Caisse de dépôts et de prêts sont incluses. - (2) Les données comprennent les opérations de mise en pension et les créances irrécouvrables. - (3) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. - (4) Sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles jusqu'à 5 salariés.

Tableau a29

**Indicateurs d'endettement et de vulnérabilité  
financière (1)**  
(pourcentages et milliers d'euros)

POSTES	Vallée d'Aoste			Nord-Ouest			Italie		
	2007	2013	2014	2007	2013	2014	2007	2013	2014
Nombre de ménages endettés	26,2	32,7	41,0	26,9	26,3	27,7	25,4	25,5	25,2
Nombre de ménages avec un emprunt	18,2	22,4	21,1	16,4	17,0	17,7	13,1	14,8	14,7
Nombre de ménages avec un crédit à la consommation	12,3	19,1	28,8	14,2	13,1	14,9	15,9	14,6	14,3
Nombre de ménages avec un emprunt et un crédit à la consommation	4,3	8,9	8,9	3,6	3,8	4,8	3,6	3,9	3,8
Durée résiduelle de l'emprunt (nombre d'années) (2)	15,0	14,0	12,0	13,0	13,0	14,0	11,0	13,0	13,0
Versement emprunt/revenu ( <i>Debt Service Ratio</i> ) (3)	11,2	14,2	13,6	19,7	19,2	18,7	19,6	20,6	19,6
Emprunt résiduel sur le revenu (4)	1,3	1,4	1,4	1,7	1,8	2,0	1,6	2,0	1,9
Nombre de ménages vulnérables en raison d'un emprunt (5)	1,1	1,7	0,9	1,9	1,8	1,9	1,4	2,1	1,9
Montant de la dette immobilière détenue par les ménages vulnérables	9,2	10,3	5,8	14,8	13,9	12,3	13,3	15,8	13,9

Source : traitement des données Eu-Silc. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les années de référence sont celles au cours desquelles on a mené l'enquête (IV<sup>e</sup> trimestre). Pour les modalités de relevé pour l'enquête Eu-Silc le revenu, le versement, le montant résiduel de l'emprunt et les indicateurs qui utilisent ces informations (service de la dette, nombre de ménages vulnérables, emprunt résiduel sur le revenu et durée résiduelle de l'emprunt) se réfèrent à l'année antécédente à l'année au cours de laquelle l'enquête a été menée. - (2) Nombre moyen d'années résiduelles avant l'extinction de la dette - (3) Moyenne du rapport entre le versement annuel total de l'emprunt et le revenu de chaque ménage ayant contracté un emprunt. Cette valeur pourrait différer du résultat des analyses précédentes, en raison des différences émergeant de la méthodologie d'estimation du rapport. - (4) Nombre moyen des annuités de revenu nécessaires pour éteindre le stock de la dette immobilière. - (5) Ménages avec un revenu inférieur à la valeur moyenne et service de la dette immobilière supérieur à 30 % du revenu disponible, exprimé avec les charges financières, en pourcentage du total des ménages. Cette valeur pourrait différer du résultat des analyses précédentes, en raison des différences émergeant de la méthodologie d'estimation du rapport.

**Garanties sur les prêts aux entreprises**  
(pourcentages)

POSTES	Vallée d'Aoste		Nord-Ouest		Italie		
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	
Nombre de prêts garantis (a)	78,1	80,4	65,4	64,0	69,3	68,1	
dont : <i>totalelement garantis</i>	58,5	59,1	39,9	38,1	44,0	42,7	
<i>partiellement garantis</i>	19,6	21,3	25,5	25,9	25,4	25,4	
Garantie moyenne sur les prêts garantis (b)	89,6	88,5	84,9	84,1	86,0	85,6	
dont : <i>sur les prêts partiels garantis</i>	58,6	56,7	61,4	60,7	61,7	61,5	
Degré de couverture (a*b) (1)	70,0	71,1	55,6	53,8	59,6	58,3	
dont : <i>garanties réelles</i>	45,5	46,9	35,9	34,2	37,4	36,1	
<i>garanties personnelles</i>	43,8	44,3	29,5	29,4	35,1	34,8	
dont : <i>petites entreprises</i> (2)	86,2	86,2	74,1	73,5	75,0	74,5	
dont : <i>industrie manufacturière</i>	36,5	41,5	39,5	37,6	43,5	41,5	
<i>bâtiment</i>	82,8	82,5	75,9	73,6	74,7	73,6	
<i>services</i>	75,8	74,4	58,7	56,3	63,6	62,2	
			<b>Garanties collectives et publiques</b>				
Cote sur le total des garanties personnelles	19,9	20,4	8,0	8,4	8,3	9,0	
dont : <i>consortiums et sociétés financières régionales</i>	19,1	19,0	5,6	5,0	5,7	5,3	
<i>Fonds de garantie PME</i>	0,8	1,4	2,4	3,4	2,6	3,7	

Source : Centrale des risques. Les données pourraient différer de celles diffusées précédemment suite à l'adaptation des données personnelles des sujets recensés dans la Centrale des risques au nouveau Système Européen des Comptes (SEC 2010). Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) La somme du degré de couverture dérivant de garanties réelles et personnelles ne correspond pas à la valeur globale parce qu'une partie des prêts est surgarantie. – (2) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés.

**Taux d'intérêt bancaire (1)**  
(pourcentages)

POSTES	Déc. 2013	Déc. 2014	Déc. 2015	Mars 2016 (2)
			<b>Taux actifs (3)</b>	
Prêts à court terme (4)	6,08	5,22	4,84	4,76
dont : moyennes et grandes entreprises	6,03	5,66	5,57	5,57
petites entreprises (5)	8,42	8,61	8,23	8,07
total entreprises	6,51	6,23	6,09	6,11
dont : activités manufacturières	4,97	4,13	3,93	3,90
bâtiment	7,88	7,82	7,78	7,90
services	5,95	6,28	6,40	6,66
Prêts à moyen et à long terme (6)	4,88	3,61	2,49	3,16
dont : particuliers pour l'achat d'habitations	3,94	3,10	2,85	2,73
entreprises	5,82	3,91	2,32	3,48
			<b>Taux passifs</b>	
Comptes courants libres (7)	0,53	0,40	0,21	0,19

Source : *Rilevazioni sui tassi di interesse attivi e passivi*. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données concernant les opérations en euros. Les totaux comprennent également les Administrations publiques, les sociétés financières et d'assurance, les entreprises, les particuliers, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées. – (2) Données provisoires. – (3) Taux effectifs se référant aux financements de trésorerie octroyés en faveur de la clientèle ordinaire signalée à la Centrale des risques au cours du dernier mois du trimestre de référence. Les informations sur les taux actifs sont relevées de façon distincte pour chaque client : le relevé concerne les financements de trésorerie accordés à la clientèle ordinaire relatifs à chaque nom pour lequel, à la fin du trimestre de référence, la somme de l'octroyé et de l'utilisé est signalé à la Centrale des risques est égale ou supérieure à 75 000 euros. – (4) Données se référant aux risques pour le remboursement automatique et aux risques pour les produits révocables. – (5) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (6) Taux d'intérêt annuel effectif global (TAEG) relatif aux opérations non facilitées ouvertes durant le trimestre et ayant une durée supérieure à un an. – (7) Les taux passifs (comprenant la retenue fiscale) se réfèrent aux opérations de dépôt sur compte courant appartenant à une clientèle ordinaire, en cours à la fin du trimestre concerné par le relevé. Ils comprennent également les comptes courants avec des chèques certifiés par la banque.



**Qualité du crédit (1)**  
(pourcentages)

PÉRIODES	Sociétés financières et d'assurance	Entreprises					Ménages consommateurs	Total (3)
		dont :			dont : petites entreprises (2)			
		activités manufacturières	bâtiment	services				
<b>Nouvelles créances irrécouvrables (4)</b>								
Déc. 2014	0,1	1,2	0,9	1,2	1,3	1,7	0,9	1,0
Mars 2015	0,1	1,3	0,4	1,9	1,4	1,8	0,8	1,1
Juin 2015	0,0	2,1	0,5	4,6	1,9	2,9	0,7	1,5
Sept. 2015	0,0	3,0	0,6	6,8	3,3	3,5	0,7	2,1
Déc. 2015	0,0	3,5	0,4	10,3	3,6	4,5	0,9	2,4
Mars 2016 (5)	0,0	3,6	0,4	10,3	3,7	4,2	0,9	2,5
<b>Autres créances non performantes (a) (6) (7)</b>								
Déc. 2014	0,0	9,8	31,5	9,5	7,4	8,6	2,7	6,9
Déc. 2015	0,0	8,9	22,9	8,4	8,6	9,5	2,6	6,2
Mars 2016 (5)	0,0	9,0	26,6	9,7	7,3	7,5	2,8	6,4
<b>Créances irrécouvrables (b) (6)</b>								
Déc. 2014	19,2	9,8	15,2	15,1	9,9	6,9	4,0	8,6
Déc. 2015	18,4	11,5	16,3	20,0	11,2	8,4	4,4	9,6
Mars 2016 (5)	20,4	11,9	12,7	21,2	12,5	10,4	4,4	9,9
<b>Créances douteuses (a+b) (6) (7)</b>								
Déc. 2014	19,2	19,5	46,7	24,6	17,2	15,8	6,7	15,5
Déc. 2015	18,4	20,4	39,2	28,4	19,8	17,9	7,0	15,9
Mars 2016 (5)	20,1	20,9	39,3	30,9	19,9	17,9	7,2	16,3

Source : Centrale des risques. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données se référant aux banques, aux sociétés financières et aux sociétés véhicules d'opérations de titrisation. Les données pourraient différer de celles publiées précédemment suite à l'adaptation des données personnelles des sujets recensés dans la Centrale des risques au nouveau Système Européen des Comptes (SEC 2010). - (2) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. - (3) Comprend également les Administrations publiques, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées. - (4) Expositions transformées en arriéré corrigé par rapport aux prêts qui sont performantes au début de la période. Les valeurs sont calculées comme les moyennes des quatre trimestres se terminant dans le trimestre de référence. - (5) Données provisoires. - (6) par rapport au total des prêts. Le dénominateur du compte comprend les créances irrécouvrables. - (7) À partir de janvier 2015, la notion des autres créances douteuses a changé suite à l'adaptation aux standards établis par l'Autorité bancaire européenne. Jusqu'en décembre 2014 le groupe comprenait les crédits échus, les crédits échoués et les crédits restructurés ; ces composantes ont été remplacées par les nouvelles catégories des inexécutions probables et des découverts échus et / ou en dépassement.

Tableau a33

## L'épargne financière (1)

(valeurs de fin de période en millions d'euros et variations en pourcentage sur la période correspondante)

POSTES	Particuliers			Entreprises			Total entreprises et particuliers		
	2015	Variations		2015	Variations		2015	Variations	
		2014	2015		2014	2015		2014	2015
<b>Dépôts (2)</b>	<b>2 267</b>	<b>0,5</b>	<b>1,6</b>	<b>921</b>	<b>27,8</b>	<b>-1,0</b>	<b>3 188</b>	<b>7,2</b>	<b>0,8</b>
dont : <i>comptes courants</i>	1 269	6,2	9,3	801	30,5	-2,7	2 070	15,1	4,3
<i>dépôts d'épargne (3)</i>	996	-5,0	-6,4	102	25,4	37,2	1 099	-3,5	-3,5
<b>titres en dépôt (4)</b>	<b>1 933</b>	<b>-1,4</b>	<b>-4,0</b>	<b>168</b>	<b>-6,7</b>	<b>-19,8</b>	<b>2 102</b>	<b>-1,9</b>	<b>-5,5</b>
dont : <i>titres de créance italiens</i>	323	-3,4	-17,3	68	17,8	-34,4	392	0,4	-20,9
<i>oblig. bancaires italiennes</i>	460	-21,6	-20,5	35	-28,3	-15,6	495	-22,1	-20,2
<i>autres obligations</i>	130	-7,2	-8,8	13	-55,2	-21,0	143	-16,8	-10,1
<i>actions</i>	127	0,0	10,5	7	1,6	12,7	134	0,1	10,6
<i>parts d'OICR (5)</i>	892	24,8	13,5	45	16,9	8,8	937	24,4	13,3

Source rapport de surveillance. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les dépôts et les titres de dépôt constituent les principales composantes de l'épargne financière ; les variations sont correctes pour tenir compte des reclassifications. – (2) Comprend les opérations passives de mise en pension. – (3) Dépôts à durée préétablie ou remboursables avec préavis. – (4) Titres de dépôt simple et administré évalués au *fair value*. Les données relatives aux obligations sont tirées des informations sur les titres de tiers en dépôt. – (5) Organismes d'investissement collectif de l'épargne. Les sommes déposées par la clientèle en l'absence d'un contrat de dépôt explicite sont exclues.

Tableau a34

Structure du système financier  
(données en fin de période; unités)

POSTES	2005	2010	2014	2015
Banques présentes avec leurs propres guichets	16	12	15	16
dont : <i>ayant leur siège dans la région</i>	2	1	1	1
<i>banques spa (1)</i>	-	-	-	-
<i>banques populaires</i>	-	-	-	-
<i>banque de crédit coopératif</i>	2	1	1	1
<i>filiales de banques étrangères</i>	-	-	-	-
Guichets opérationnels	97	98	95	92
dont : <i>de banques ayant leur siège dans la région</i>	19	21	22	22
Communes desservies par des banques	36	35	30	29
Nombre de comptes de financement par guichet bancaire	454	485	516	543
Nombre de comptes de dépôt par guichet bancaire	1 133	1 166	1 383	1 436
PDV (2)	3 781	5 476	5 525	5 854
ATM	114	134	133	156
Sociétés financières inscrites sur la liste d'après l'article 107 du Texte unique bancaire (avant le Décret Législatif n° 141/2010)	2	3	4	4

Source : Base des Données statistiques, archives des intermédiaires. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les instituts centraux de catégorie et de refinancement sont compris. – (2) Le nombre de PDV comprend les PDV bancaires, depuis 2004 les signalements des sociétés financières, depuis 2011 ceux des instituts de paiement et depuis 2013 ceux des Imel.

Tableau a35

**Dépenses publiques des Administrations locales à l'exclusion des dépenses pour les intérêts**  
(valeur moyenne de la période 2012-2014 et pourcentages)

POSTES	Euros par habitant	Composition %				Var. % annuelle
		Région et ASL (1)	Provinces	Communes (2)	Autres collecti- vités	
Dépenses actuelles primaires	7 254	74,5	0,0	18,0	7,6	-2,5
Dépenses en capital (3)	2 251	59,1	0,0	37,0	3,9	-15,7
Dépenses totales	9 505	70,8	0,0	22,5	6,7	-5,9
Pour mémoire :						
<i>Dépenses totales Italie</i>	<i>3 516</i>	<i>61,8</i>	<i>3,7</i>	<i>27,2</i>	<i>7,3</i>	<i>-1,6</i>
“ <i>RSS</i>	<i>4 510</i>	<i>64,6</i>	<i>2,4</i>	<i>24,0</i>	<i>9,0</i>	<i>-2,6</i>

Source : pour les dépenses, *Comptes publics territoriaux* ; pour la population résidente, Istat. Cf. la section : *Notes méthodologiques*. Les éventuelles réconciliations manquées sont dues à l'arrondissement des chiffres décimaux.

(1) Comprend les hôpitaux. – (2) La donnée pour les RSO et pour l'Italie ne comprend pas la gestion commissariale de la Commune de Rome qui a commencé en 2008. – (3) Ne comprend pas les opérations financières.

Tableau a36

**Fonction publique des collectivités territoriales et du service sanitaire (1)**  
(valeurs moyennes 2012-14, variations et pourcentages, unités)

POSTES	Coût			Nombre de salariés			
	Par habitant (euros)	À durée indé- terminée (% du total)	Var. % annuel 2012-14	Coût par salarié	Pour 10 000 habitants (eu- ros)	À durée indéterminée (% du total)	Var. % annuel 2012-14
Région	1 028	96,4	-3,2	41 730	246,3	91,8	-4,6
Organismes sanitaires (2)	1 047	89,8	0,8	54 085	193,7	85,4	1,2
Communes	482	98,8	-1,4	41 369	116,4	98,6	-2,0
<b>Total</b>	<b>2 557</b>	<b>94,1</b>	<b>-1,3</b>	<b>45 955</b>	<b>556,4</b>	<b>91,0</b>	<b>-2,2</b>
Pour mémoire :							
<i>Total Italie</i>	<i>974</i>	<i>96,0</i>	<i>-1,9</i>	<i>47 187</i>	<i>206,3</i>	<i>93,9</i>	<i>-1,6</i>
“ <i>RSS</i>	<i>1 224</i>	<i>92,5</i>	<i>-1,0</i>	<i>44 832</i>	<i>273,0</i>	<i>88,5</i>	<i>-1,3</i>

Source : pour les salariés et le coût, traitements des données RGS, *Compte annuel* ; pour la population, traitements des données Istat. Les éventuelles réconciliations manquées sont dues à l'arrondissement des chiffres décimaux. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données au 31 décembre. Comprend le personnel salarié (à durée indéterminée, déterminée et formation et Travail) et le personnel autonome (travailleurs d'utilité publique et intérimaires). (2) Comprend le personnel des ASL, des hôpitaux, des établissements intégrés au SSN et à l'Université et des IRCCS publics, également constitué en fondation ; ne comprend pas le personnel des structures d'hospitalisation assimilées aux structures publiques.

**Dépenses publiques pour les investissements fixes**  
(pourcentages)

POSTES	Vallée d'Aoste			RSS			Italie		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Administrations locales (en % du PIB)	5,6	4,6	3,8	2,7	2,4	2,0	1,3	1,3	1,0
Parts en % sur le total :									
<i>Région et ASL</i>	45,8	48,0	45,4	43,8	41,9	41,1	24,8	25,1	24,6
<i>Provinces</i>	0,0	0,0	0,0	4,5	4,0	3,4	7,8	8,8	7,9
<i>Communes (1)</i>	49,4	48,7	47,2	43,4	44,7	45,6	58,1	56,9	56,4
<i>Autres collectivités</i>	4,8	3,3	7,4	8,2	9,4	9,9	9,3	9,2	11,1

Source : *Comptes publics territoriaux*. Le tableau est construit sur la base des données de caisse relatives aux dépenses pour la constitution de capitaux fixes (biens et ouvrages immobiliers ; biens mobiliers et machines) des Administrations Locales. Pour le PIB : Istat.

(1) La donnée pour les RSO et pour l'Italie ne comprend pas la gestion commissariale de la Commune de Rome qui a commencé en 2008.

**Coûts du service sanitaire**  
(millions d'euros)

POSTES	Vallée d'Aoste			RSS (1)			Italie		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
<b>Coûts encourus par les structures situées dans la région</b>	291,4	293,5	283,5	8 689	8 601	8 570	115 300	114 477	115 946
Fonctions de dépenses									
Gestion directe	232,9	234,3	226,0	6 399	6 333	6 314	75 746	74 981	76 412
dont :									
<i>biens</i>	36,7	34,4	34,1	1 190	1 243	1 258	14 976	15 273	15 909
<i>personnel</i>	113,0	113,6	114,7	3 243	3 252	3 240	35 585	35 090	34 779
Collectivités conventionnées et accréditées (2)	58,5	59,2	57,5	2 290	2 268	2 256	39 554	39 495	39 535
dont :									
<i>pharmaceutique convent.</i>	19,0	18,7	18,2	653	621	613	8 891	8 616	8 390
<i>médecins généralistes</i>	15,6	16,2	16,1	460	462	460	6 647	6 609	6 614
<i>hospitalière accréd.</i>	5,9	6,4	6,1	242	238	229	8 525	8 538	8 713
<i>spécialisée convent.</i>	1,8	1,8	1,6	205	207	211	4 755	4 679	4 573
<i>autres prestations (3)</i>	16,1	16,0	15,6	730	740	742	10 736	11 053	11 247
<b>Solde mobilité sanit. interrégionale (4)</b>	<b>-13,1</b>	<b>-11,1</b>	<b>-9,6</b>	<b>-53</b>	<b>-47</b>	<b>-43</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Coûts encourus pour les résidents (euros par habitant)	2 381	2 368	2 285	2 169	2 123	2 114	1 932	1 883	1 907

Source : traitement des données NSIS, Ministère de la Santé (données mises à jour au lundi 4 avril 2016 ; cf. la section : *Notes méthodologiques*) ; pour la population résidente, Istat. Par homogénéité de comparaison, au cours des trois années, les coûts évalués ne comprennent pas les dépréciations ; ils comprennent en revanche les amortissements, conformément au Décret Législatif italien n° 118/11.

(1) La Sicile fait partie des Régions à statut ordinaire pour la similitude des normes en matière de financement du secteur sanitaire. – (2) Comprend, outre les coûts de production des fonctions de soins, les coûts encourus pour couvrir la mobilité vers l'hôpital Bambin Gesù et l'hôpital Smom (Sovrano militare ordine di Malta). – (3) Comprend les prestations complémentaires, relatives aux prothèses et à la réhabilitation ainsi que d'autres prestations conventionnées et accréditées. – (4) Le signe est négatif (positif) quand le coût encouru pour les soins dans d'autres régions concernant les résidents est supérieur (inférieure) aux recettes pour fournir les soins aux non-résidents sur leur propre territoire. Ce solde doit être soustrait mathématiquement du montant indiqué sur la première ligne pour passer du coût encouru pour financer les structures sanitaires situées dans la région au coût encouru pour financer les soins en faveur des résidents, indépendamment du lieu de la prestation.

Tableau a39

**Personnel salarié du service sanitaire - 2014 (1)**  
(valeurs et variations en pourcentage)

POSTES	Vallée d'Aoste			RSS (2)			Italie		
	Personnel pour 10 000 habitants (3)	Composition %	Variation moyenne 2012-14	Personnel pour 10 000 habitants (3)	Composition %	Variation moyenne 2012-14	Personnel pour 10 000 habitants (3)	Composition %	Variation moyenne 2012-14
<b>Total</b>	<b>168,1</b>	<b>100,0</b>	<b>1,9</b>	<b>147,3</b>	<b>100,0</b>	<b>0,6</b>	<b>108,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-1,1</b>
dont rôle :									
<i>sanitaire</i>	108,0	64,2	2,1	101,5	68,9	0,6	76,7	71,0	-0,9
<i>technique</i>	34,5	20,5	3,0	29,4	20,0	0,5	18,9	17,5	-1,6
<i>administratif</i>	24,9	14,8	0,0	15,8	10,7	0,6	11,9	11,0	-1,6

Source : traitements des données RGS, *Compte Annuel* ; pour la population résidente, Istat.

(1) Données au 31 décembre. Comprend le personnel des ASL, des hôpitaux, des établissements intégrés au SSN et à l'Université et des IRCCS publics, également constitué en fondation ; ne comprend pas le personnel des structures d'hospitalisation assimilées aux structures publiques. - (2) La Sicile fait partie des Régions à statut ordinaire pour la similitude des normes en matière de financement du secteur sanitaire. - (3) Cette donnée est influencée par le recours différent dans la région à des opérateurs publics et privés apparentés aux opérateurs publics par rapport à la moyenne nationale.

Tableau a40

**Évaluation des Niveaux essentiels d'assistance (LEA) (1)**  
(pourcentages)

POSTES	Assistance collective		Assistance de district		Assistance hospitalière		Total	
	2010	2013	2010	2013	2010	2013	2010	2013
Vallée d'Aoste	76,0	63,3	49,7	38,5	83,3	77,8	68,4	57,8
Régions sans PdR	72,0	73,0	65,1	69,1	69,2	86,0	68,1	76,0
RSS (2)	60,5	57,2	50,7	51,3	68,7	84,4	59,8	64,4

Source : traitement des données du Ministère de la Santé, *Accomplissement « Maintien de la fourniture des LEA » à travers les indicateurs de la grille LEA - Méthode et Résultats - années 2010 et 2013*. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données se référant aux années 2010 et 2013, dernière année disponible ; les valeurs indiquées sont exprimées comme le rapport entre le score obtenu et le score maximum réalisable au cours de l'année, de manière à éliminer les changements possibles de série et permettre de comparer les données dans le temps. - (2) La Sicile fait partie des Régions à statut ordinaire pour la similitude des normes en matière de financement du secteur sanitaire.

Tableau a41

**Valeur ajoutée du secteur des Administrations publiques, de l'éducation, de la santé et de l'assistance sociale en 2013 (1)**  
(millions d'euros et pourcentages)

BRANCHES	Valeurs absolues (2)	Part % (2)	Var. % 2007-2010 (3)	Var. % 2010-13 (3)
Administration publique et la défense, l'assurance sociale obligatoire, l'éducation, la santé et l'assistance sociale	834	20,1	12,8	-2,6
dont : <i>Administration publique et défense ; assurance sociale obligatoire</i>	442	10,6	3,0	-4,6
<i>éducation</i>	158	3,8	41,4	-5,4
<i>santé et assistance sociale</i>	234	5,6	18,0	3,2
Pour mémoire :				
<i>Total activités économiques</i>	4 158	100,0	-1,9	-1,1

Source : traitement des données Istat, *Comptes économiques territoriaux*.

(1) Valeur ajoutée aux prix de base. - (2) Données aux prix courants. - (3) Valeurs aux volumes chaînés, année de référence 2010.

Tableau a42

**Emploi dans le secteur des Administrations publiques, de l'éducation, de la santé et de l'assistance sociale en 2013 (1)**  
(milliers d'unités et pourcentages)

BRANCHES	Valeurs absolues	Part %	Var. % 2007-2010	Var. % 2010-13
Administration publique et la défense, l'assurance sociale obligatoire, l'éducation, la santé et l'assistance sociale	15,0	24,9	7,3	-6,8
dont : <i>Administration publique et défense ; assurance sociale obligatoire</i>	6,5	10,8	1,4	-7,1
<i>éducation</i>	4,2	7,0	18,6	-17,6
<i>santé et assistance sociale</i>	4,3	7,1	5,3	7,5
Pour mémoire :				
<i>Total activités économiques</i>	60,2	100,0	0,3	-4,3

Source : élaborations à partir des données Istat, *Comptes économiques territoriaux*.

(1) Unité de travail.

**Dépenses totales de l'Administration publique par secteur d'intervention**  
(milliers d'euros et pourcentages)

Postes	2007	2010	2011	2012	2013	2014	Var. % 2007-2010	Var. % 2010-13	Var. % 2013-14
Administration générale	738,7	743,2	692,7	726,3	723,7	742,8	0,6	-2,6	2,6
Défense, sécurité publique, justice	85,6	96,6	90,4	88,2	80,4	82,4	12,7	-16,7	2,4
Prévoyance et subventions salariales	702,4	763,3	796,9	782,1	781,0	774,6	8,7	2,3	-0,8
Éducation	116,4	122,8	122,6	113,9	106,2	120,5	5,5	-13,5	13,5
Culture	43,9	55,2	53,6	40,9	32,8	27,7	25,7	-40,6	-15,6
Santé et autres interventions	297,2	355,9	382,1	368,3	360,1	333,7	19,8	1,2	-7,3
Environnement, déchets, service de distribution en eau	53,3	53,9	57,8	38,4	42,5	33,4	1,0	-21,1	-21,4
Travail et formation	26,7	22,6	21,0	16,6	21,4	16,3	-15,3	-5,3	-23,9
Logement	7,7	18,7	11,4	12,1	4,3	5,4	143,2	-77,1	26,0
Transports et circulation routière	106,3	100,3	83,4	100,9	112,0	117,7	-5,6	11,6	5,1
Secteurs de production, R&S, télécommunications	265,1	220,5	178,3	106,2	100,4	104,3	-16,8	-54,4	3,8
Autres ouvrages publics et du secteur économique	24,0	22,5	15,2	13,7	10,5	17,5	-6,1	-53,4	66,9
Charges indivisibles	119,2	157,6	160,4	130,0	115,7	150,6	32,2	-26,6	30,2
<b>Total</b>	<b>2 586,4</b>	<b>2 732,9</b>	<b>2 665,8</b>	<b>2 537,6</b>	<b>2 491,0</b>	<b>2 526,9</b>	<b>5,7</b>	<b>-8,9</b>	<b>1,4</b>

Source : traitement des données des *Comptes publics territoriaux*. Cf. la section : *Notes méthodologiques*. Les éventuelles réconciliations manquées sont dues à l'arrondissement des chiffres décimaux.



Tableau a44

**Investissements publics dans les infrastructures**  
(pourcentages et euros ; moyennes de la période 2012-14)

POSTES	Vallée d'Aoste		Italie	
	% PIB	Euros par habitant (1)	% PIB	Euros par habitant (1)
<b>Administrations publiques</b>				
Bâtiments (2)	3,6	1 308	0,7	182
Ouvrages civils	1,7	633	0,7	184
<b>Total</b>	<b>5,3</b>	<b>1 942</b>	<b>1,4</b>	<b>366</b>
<b>Autres collectivités et entreprises du Secteur public élargi (3)</b>				
Bâtiments (2)	0,8	280	0,1	32
Ouvrages civils	0,9	330	0,4	102
<b>Total</b>	<b>1,7</b>	<b>610</b>	<b>0,5</b>	<b>133</b>
<b>Total</b>				
Bâtiments (2)	4,3	1 588	0,8	213
Ouvrages civils	2,6	964	1,1	286
<b>Total</b>	<b>7,0</b>	<b>2 551</b>	<b>1,9</b>	<b>499</b>

Source : traitement des données des *Comptes publics territoriaux*. Cf. la section : *Notes méthodologiques*. Les éventuelles réconciliations manquées sont dues à l'arrondissement des chiffres décimaux.

(1) Valeurs courantes. – (2) Résidentiels et non résidentiels. – (3) Entités, différentes des Administrations publiques, produisant des services d'utilité publique, en opérant au niveau central et au niveau local, sous le contrôle public (direct ou indirect) de la gestion et/ou moyennant une intervention publique au niveau du financement.

Table a45

**Octrois bruts de Finaosta Spa**  
(milliers d'euros)

ANNÉE	Gestion ordinaire	Gestion spéciale	Fonds de rotation	Total	dont : à risque direct
2007	6 320	66 112	60 101	<b>132 533</b>	57 868
2008	20 545	71 902	74 027	<b>166 474</b>	90 917
2009	11 920	98 905	68 299	<b>179 124</b>	74 042
2010	20 313	49 544	74 343	<b>144 200</b>	87 068
2011	18 513	43 803	65 949	<b>128 265</b>	79 612
2012	22 629	62 474	61 200	<b>146 303</b>	102 577
2013	26 700	78 260	53 491	<b>158 451</b>	98 640
2014	10 128	107 234	64 806	<b>182 168</b>	69 778

Source : données de bilan Finaosta Spa.

**POR 2014-2020 – Équipement par objectif thématique**  
(millions d'euros et pourcentages)

OBJECTIF THÉMATIQUE	Vallée d'Aoste		Régions « les plus déve-		Italie (1)	
	Valeurs absolues	Part	Valeurs absolues	Part	Valeurs absolues	Part
Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	13,5	11,3	1 866,5	14,5	4 014,0	11,2
Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi que l'utilisation et la qualité de ces dernières	14,6	12,1	618,3	4,8	2 019,0	5,7
Promouvoir la compétitivité des petites et moyennes entreprises, le secteur agricole et le secteur de la pêche et de l'aquaculture	7,2	6,0	1 631,7	12,7	4 450,9	12,5
Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs	14,3	11,9	1 383,2	10,8	4 397,0	12,3
Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risques	0,0	0,0	263,7	2,1	1 436,2	4,0
Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation efficace des ressources	12,3	10,2	227,9	1,8	3 662,0	10,3
Promouvoir des systèmes de transport durable et éliminer les étranglements sur les principales infrastructures du réseau	0,0	0,0	0,0	0,0	1 659,8	4,7
Promouvoir l'occupation durable et de qualité et soutenir la mobilité des travailleurs	22,2	18,5	3 039,4	23,7	4 812,4	13,5
Promouvoir l'inclusion sociale, combattre la pauvreté et toute forme de discrimination	10,7	8,9	1 447,3	11,3	3 918,7	11,0
Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle, pour les compétences et l'apprentissage permanent	19,3	16,1	1 748,9	13,6	3 870,5	10,8
Renforcer les capacités des administrations publiques et des parties prenantes et promouvoir une administration publique efficace	1,1	0,9	119,5	0,9	287,8	0,8
Assistance technique	4,8	4,0	491,6	3,8	1 157,5	3,2
<b>Total</b>	<b>119,9</b>	<b>100,0</b>	<b>12 837,9</b>	<b>100,0</b>	<b>35 685,6</b>	<b>100,0</b>

Source : traitements des données OpenCoesione et Copaff. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.  
(1) On ne tient compte que des POR.

Table a47

**Recettes courantes des collectivités territoriales (1)**  
(valeurs moyennes de la période 2012-14)

POSTES	Région		Provinces		Communes	
	Par habitant	Var. % annuelle	Par habitant	Var. % annuelle	Par habitant	Var. % annuelle
Impôts propres	9 841	-6,4	-	-	760	26,4
Transferts et coparticipations	276	-8,4	-	-	935	-7,5
dont : impôts d'État (2)	189	-6,1	-	-	13	-18,4
recettes extra-fiscales	384	22,2	-	-	328	2,9
<b>Recettes courantes</b>	<b>10 500</b>	<b>-5,6</b>	-	-	<b>2 023</b>	<b>4,0</b>
Pour mémoire :						
<i>Recettes courantes RSS</i>	3 926	-4,6	-	-	838	-28,0

Source : traitement des données Siope (pour les Régions), Ministère de l'Intérieur (pour les Provinces et les Communes) ; pour la population résidente, Istat.

(1) Les recettes courantes sont constituées par le poste des titres I (Recettes fiscales), II (Recettes dérivant de cotisations et de transferts) et III (Recettes extra fiscales) des bilans des collectivités. (cf. la section : *Notes méthodologiques*). – (2) Les transferts fiscaux comprennent : pour les Régions et l'éco participation aux impôts d'État ; pour les Provinces la coparticipation à l'Irpef et le Fonds expérimental de rééquilibrage ; pour les Communes la coparticipation à l'Irpef, la coparticipation à la TVA et le Fonds expérimental de rééquilibrage (Fonds de solidarité communale depuis 2013).

Table a48

**La dette des Administrations locales**  
(millions d'euros et pourcentages)

POSTES	Vallée d'Aoste		RSS		Italie	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Valeur	350	299	13 300	11 447	98 523	92 115
Variation en % par rapport à l'année précédente	-12,7	-14,7	-7,4	-13,9	-8,7	-6,5
Composition %						
<i>Titres émis en Italie</i>	0,0	0,0	2,9	3,2	7,2	7,1
<i>Titres émis à l'étranger</i>	67,6	68,9	18,1	13,9	14,0	11,5
<i>Prêts octroyés par des banques italiennes et les CDP</i>	31,7	31,0	74,4	78,3	69,6	71,8
<i>Prêts octroyés par des banques étrangères</i>	0,0	0,0	2,3	2,6	2,4	2,5
<i>Autres passifs</i>	0,7	0,1	2,2	2,0	6,8	7,1
Pour mémoire :						
<i>Dette non consolidée (1)</i>	376	320	19 009	18 659	139 763	137 998
<i>Variation en % par rapport à l'année précédente</i>	-12,9	-14,9	1,1	-1,8	1,8	-1,3

Source : Banque d'Italie. Cf. la section : *Notes méthodologiques*. Les éventuelles réconciliations manquées sont dues à l'arrondissement des chiffres décimaux.

(1) La dette non consolidée comprend également les passifs des Administrations locales détenues par d'autres Administrations publiques (Administrations centrales et Organismes de prévoyance et d'assistance).



## NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Les Notes méthodologiques et le Glossaire de l'Appendice du Rapport annuel de Banca d'Italia ainsi que l'Appendice méthodologique du Bulletin Statistique de Banca d'Italia fournissent des informations complémentaires.

### L'ÉCONOMIE RÉELLE

Fig. 1.1

#### Enquête sur les entreprises industrielles et de services (Invind)

Le relevé sur les entreprises de l'industrie comptant 20 salariés et plus a concerné, pour l'année 2015, 3148 sociétés (dont 1995 avec au moins 50 salariés). L'échantillon des entreprises des services privés non financiers (activités de commerce, hôtels et restauration, transports et communications, services aux entreprises) comptant 20 salariés et plus comprend 1 247 sociétés, dont 836 avec au moins 50 salariés. L'échantillon des constructions comptant 10 salariés et plus a concerné 560 entreprises. Le taux de participation a été de 75,6 %, de 73,2 % et de 67,2 %, respectivement, pour les entreprises de l'industrie, des services et du bâtiment.

Les entretiens sont réalisés chaque année par les Filiales de la Banca d'Italia entre février et mai de l'année qui suit celle de référence. La taille théorique des échantillons des différentes strates est déterminée en appliquant par classe dimensionnelle et zone géographique la méthode connue sous le nom d'optimum allocation to strata, qui permet de minimiser l'erreur standard des moyennes des échantillons à travers le suréchantillonnage des strates à une variance plus élevée (en particulier, le suréchantillonnage a concerné les entreprises plus grandes et celles dont le siège administratif se situe dans le sud de l'Italie). On applique la méthode d'attribution décrite ci-dessus dans le but de minimiser la variance des estimateurs de la dynamique des variables représentées par les investissements, l'emploi et le chiffre d'affaires.

Le report à l'univers des données échantillonnées est ensuite obtenu en attribuant à chaque entreprise un coefficient de pondération tenant compte du rapport entre le nombre d'unités relevées et le nombre d'unités présentes dans l'univers de référence au niveau de la classe dimensionnelle, de la zone géographique et du secteur d'activité économique.

Les estimations relatives aux investissements et au chiffre d'affaires sont calculées à travers des moyennes solides obtenues en redimensionnant les valeurs extrêmes (avec un signe positif et négatif) des distributions des variations annuelles, sur la base du 5e et du 95e percentile ; la méthode a été appliquée en tenant compte des fractions sondées dans chaque strate de l'échantillon (Winsorized Type II Estimator). Les déflateurs utilisés sont directement estimés par les entreprises.

Dans la présentation des données par zone géographique, les sociétés sont classées selon le siège administratif. On utilise également l'information (directement relevée auprès des entreprises) concernant le pourcentage de la répartition effective des investissements et des salariés dans les différentes zones où se situent les établissements.

Par l'intermédiaire du système BIRD (Bank of Italy Remote access to micro Data), la Banca d'Italia permet de traiter les données collectées. Le système est conçu de manière à garantir le respect de la confidentialité des données individuelles, auxquelles l'utilisateur ne peut pas accéder directement. L'utilisation du système est subordonnée à l'acceptation, par la Banca d'Italia, de la demande de délivrance un abonnement. La documentation relative à l'utilisation du système est disponible sur le site Internet de la Banca d'Italia ([www.bancaditalia.it](http://www.bancaditalia.it)).

En Vallée d'Aoste, on a relevé 19 entreprises industrielles, 21 entreprises de services et 11 sociétés du bâtiment.

### Les zones de vitalité industrielle

Pour l'identification des zones de vitalité industrielle, on a suivi une procédure comprenant plusieurs étapes. Tout d'abord, le territoire italien a été subdivisé en provinces ; à l'intérieur de chaque province, les zones ont été fragmentées en 93 secteurs manufacturiers (classification Ateco 2007 à trois chiffres), pour un total de 9 579 agrégats géosectoriels. Pour saisir les variations des principaux groupes géosectoriels, on a exclu les agrégats province–zone qui généraient en 2007 moins de 25 millions d'exportations de biens (source Istat) et de chiffres d'affaires (d'après les données relatives aux entreprises de l'échantillon Cerved Group). Chaque agrégat géosectoriel sélectionné sur la base de ce critère a ensuite été classé comme présentant des signes de vitalité diffus, intermédiaires, faibles ou absents sur la base des 5 indicateurs suivants :

1. exportations de biens en 2013-14 égales ou supérieures à celles de 2007-08 ;
2. chiffre d'affaires de bilan de 2014 égal ou supérieur à celui de 2007 ;
3. valeur ajoutée de bilan de 2014 égale ou supérieure à celle de 2007 ;
4. Au moins 50 % des entreprises de chaque groupe géosectoriel respectent la condition 2 ;
5. Au moins 50 % des entreprises de chaque groupe géosectoriel respectent la condition 3.

Ces indicateurs sont calibrés pour saisir un niveau minimum de récupération de l'activité industrielle (indicateurs 1, 2 et 3), mais répartis de façon significative dans le tissu local des entreprises (indicateurs 4 et 5). Un agrégat géosectoriel présente des signes de vitalité « diffus » lorsqu'on relève une récupération au niveau d'au moins 4 et 5 variables ; ils sont « moyens » lorsque la récupération concerne 2 ou 3 variables ; dans les autres cas, ils sont « faibles ou absents ».

Tab. a9-a10, Fig. 1.2

### Commerce avec l'étranger (FOB-CIF)

Les données relatives aux échanges avec les pays de l'UE sont relevées à travers le système Intra-stat ; les données sur les échanges avec les autres pays sont relevées à travers les documentations douanières. Les données régionales sont le résultat du groupement de données par province de provenance ou de destination des marchandises. Dans la province de provenance, les marchandises destinées à l'exportation ont été produites ou obtenues après façonnage, transformation ou réparation d'articles importés temporairement. La province de destination est celle à laquelle sont destinées les marchandises importées pour l'utilisation finale ou pour être soumises à un usinage, à une transformation ou à une réparation. Pour de plus amples informations, voir le site Internet [www.coeweb.istat.it](http://www.coeweb.istat.it).

### Prix des logements

La série historique des prix des logements au niveau territorial se fonde sur les données de *Il Consulente immobiliare* (du premier semestre 1995 au second semestre 2003), de l'Observatoire du marché immobilier (OMI) du Bureau d'imposition (à partir de 2004) et de l'Istat (à partir de 2010).

Pour chaque commune chef-lieu de province, *Il Consulente immobiliare* relève pour chaque semestre les prix des logements situés dans trois zones urbaines (centre-ville, proximité du centre et banlieue), à partir des prix moyens de vente.

La banque de données des prix de l'OMI contient des données semestrielles concernant environ 8000 communes italiennes, à leur tour subdivisées en environ 31 000 zones homogènes, dont l'identification est fondée sur des caractéristiques socio-économiques et urbanistiques, sur la qualité des transports, etc. En 2014, on a procédé à une révision générale de ces contextes territoriaux, nécessaire pour assimiler les modifications du tissu urbain et économique des agglomérations, apportées une dizaine d'années après le début du relevé. Pour de plus amples informations, consulter le site [www.agenziaentrate.gov.it/wps/content/nsilib/nsi/documentazione/omi/banche+dati/quotazioni+immobiliari](http://www.agenziaentrate.gov.it/wps/content/nsilib/nsi/documentazione/omi/banche+dati/quotazioni+immobiliari). Le relevé est effectué pour les principaux types de bâtiments (résidentiels, bureaux, magasins, laboratoires, hangars, entrepôts, places de garage et de stationnement), subdivisés à leur tour par type (par exemple, les logements résidentiels sont subdivisés en logements de luxe, civils, économiques, en villas et en pavillons). Les sources utili-

sées sont essentiellement des agences immobilières privées, avec lesquelles ont été signés des accords de collaboration spécifiques ; à titre résiduel, on tient compte des données administratives relatives aux transactions. On indique un prix minimum et un prix maximum pour chaque zone et type. Pour l'estimation des prix des logements, cf. L. Cannari et I. Faiella, "House prices and housing wealth in Italy", présenté au congrès "Household Wealth in Italy", Banca d'Italia, Pérouse, octobre 2007, disponible au lien [www.bancaditalia.it/pubblicazioni/altri-atti-convegni/2007-ricchezza-famiglie-ita/Household\\_wealth\\_Italy.pdf](http://www.bancaditalia.it/pubblicazioni/altri-atti-convegni/2007-ricchezza-famiglie-ita/Household_wealth_Italy.pdf). Ces informations sont regroupées par indices de prix au niveau de la ville / commune, en pondérant les zones urbaines (centre-ville, proximité du centre et banlieue) moyennant les critères relevés au cours de l'Enquête sur les Bilans des ménages italiens, menée par Banca d'Italia. Les indices OMI sont ensuite regroupés par région, macro-région et territoire national entier, en pondérant les villes / communes avec le nombre de logements relevés par l'Istat au cours des Recensements effectués sur la population et sur les logements en 2001 et en 2011.

La Banca d'Italia publie également un indice des prix des immeubles au niveau national (ci-après  $I$ ) élaboré à partir d'un ensemble de données non disponibles au niveau régional, notamment les nouvelles séries trimestrielles diffusées par l'Istat et partant de 2010. Les indices OMI ont ensuite été utilisés pour répartir l'indice  $I$  par région et macro-région en utilisant une estimation par quotient (ou rapport). Traduit en symbole, si l'on indique par  $I_{jt}$  l'indice  $I$  pour la période  $t$  et la zone géographique  $j$  (par  $j=N$  pour la donnée nationale) et par  $O_{jt}$  l'indice OMI correspondant, on peut estimer  $I_{jt}$  pour  $j \neq N$  en appliquant l'équation suivante :

$$\hat{I}_{jt} = O_{jt} \frac{I_{tN}}{O_{tN}}$$

Tab. a8

### Prix des logements et gradient centre-ville - banlieue

Le rapport entre le prix des maisons à l'intérieur du SLL et la distance en kilomètres de ce dernier par rapport au centre-ville s'obtient à partir d'une baisse polynomiale fractionnaire. Les distances ont été obtenues à partir de la matrice origine-destination des distances en kilomètres entre toutes les communes italiennes, élaborée par l'Istat. On considère la distance depuis le centre du SLL de toutes les communes qui le composent ; pour la commune chef-lieu du SLL, on considère les trois zones séparément (centre-ville, proximité du centre, banlieue) qui le composent ; les distances à l'intérieur de cette commune sont reconstruites en supposant que la ville a la forme d'une circonférence, dont l'aire ( $A$ ) est égale à la surface de la commune et dont le rayon est égal à  $\sqrt{A/3,14}$  ; le rayon a enfin été équitablement subdivisé pour délimiter les trois zones

### Le tourisme international en Italie

La méthode appliquée pour l'enquête par échantillonnage de la Banca d'Italia sur le tourisme international est présentée à l'adresse suivante : <http://www.bancaditalia.it/statistiche/tematiche/rapporti-estero/turismo-internazionale/index.html>. L'Istat étudie le tourisme international vers l'Italie par l'intermédiaire de l'enquête « *Mouvements des clients dans les structures d'accueil* », menée auprès de toutes les structures d'accueil inscrites au Registre des établissements commerciaux, et non sur les frontières, comme pour l'enquête par échantillonnage de la Banca d'Italia. Pour de plus amples informations sur le relevé Istat, consulter le site : <http://www.istat.it/it/archivio/15073>.

Tab. a15, Fig. 1.4, 3.6

### Les informations de la Cerved Group

Cerved est un groupe italien qui opère également dans le secteur des informations économiques. En particulier, sa division Centrale des Bilans gère les archives qui recensent les bilans des sociétés de capitaux italiennes.

Pour l'analyse mentionnée au paragraphe du chapitre 1 “*La situation économique et financière des entreprises*”, on a sélectionné un échantillon ouvert qui comprend, pour chaque année, les sociétés de capitaux présentes dans les archives de la Cerved Group. Le tableau suivant récapitule les caractéristiques structurelles de l'échantillon régional en se référant aux entreprises présentes pour l'année 2011 (une des années intermédiaires de l'analyse effectuée, qui se réfère, sauf spécifications différentes, à la période 2007-2014).

Composition de l'échantillon (unités)							
POSTES	Classes dimensionnelles (1)			Secteurs			Total (2)
	Petites	Moyennes	Grandes	Industrie manufacturière	Bâtiment	Services	
Nombre d'entreprises	1 001	42	13	106	236	633	1 056

Source : traitements des données Cerved Group. Échantillon ouvert de sociétés de capitaux ayant leur siège dans la région.  
 (1) Le classement dimensionnel des entreprises se fonde sur les catégories de chiffre d'affaires suivantes : pour les petites entreprises, jusqu'à 10 millions d'euros ; pour les moyennes entreprises, au-delà de 10 et jusqu'à 50 millions d'euros ; pour les grandes entreprises, au-delà de 50 millions d'euros. – (2) Parmi les secteurs, le total inclut également les segments de l'agriculture, de l'industrie extractive et de l'énergie.

Tab. a17- a18

### Les données relatives aux faillites et aux liquidations volontaires

Les données relatives aux procédures de faillite comprennent les cas de faillite, les concordats de faillite, la banqueroute simple et frauduleuse.

Les critères suivis pour établir si une entreprise risque la faillite, indiqués dans le texte d'origine de l'art. 1 de la loi italienne sur les faillites (Décret Royal n° 267/1942), ont été modifiés suite aux interventions réglementaires successives, entrées en vigueur respectivement en juillet 2006 et en janvier 2008. En 2006, le législateur est intervenu sur la définition de « petit entrepreneur » (décret législatif italien n° 5 du 9 janvier 2006), historiquement exclu de l'application de la réglementation sur les faillites, en introduisant deux seuils quantitatifs (en termes d'investissements et de produits bruts) ; en cas de dépassement d'un seul de ces seuils, l'entreprise était soumise à la procédure de faillite. Un décret successif (décret législatif n° 169 du 12 septembre 2007), entré en vigueur le 1er janvier 2008, a éliminé la référence aux « petits entrepreneurs », le critère quantitatif relatif aux investissements et introduit de nouveaux critères (en termes d'actif et d'endettement global). Suite à ces modifications, pour être exclu de la procédure, l'entrepreneur doit démontrer qu'il n'a dépassé aucun des seuils fixés (200 000 € pour les Produits bruts, 300 000 € pour l'actif et 500 000 € pour l'endettement global) au cours des trois exercices antécédents à la date d'ouverture de la procédure. Les interventions décrites ont introduit des critères dimensionnels qui ont réduit dans l'ensemble, par rapport au passé, le nombre d'entreprises potentiellement concernées par la procédure de faillite : c'est pourquoi, le nombre des faillites après 2008 n'est pas immédiatement comparable avec celui de la période précédente, lorsque le périmètre des entreprises auxquelles la réglementation des faillites était potentiellement applicable était plus vaste.

Les liquidations volontaires comprennent tous les cas de liquidation et de dissolution, à l'exception de la liquidation judiciaire et de la liquidation administrative forcée. Toujours en ce qui concerne les liquidations sont exclues les entreprises qui présentaient une faillite ou un autre type de procédure de faillite au début de l'année au cours de laquelle on a entamé la procédure de liquidation.

Pour le calcul de l'influence des procédures de faillite (*insolvency ratio*) et des liquidations, parmi les sociétés de capitaux inscrites au Registre des entreprises au début de chaque période considérée, l'analyse se limite aux entreprises qui ont présenté au moins un bilan avec un actif positif au cours des trois années antécédentes à l'événement.



Tab. a16, Fig. r2- r3

### La dynamique du *leverage* des entreprises et ses composantes

Pour la détermination des éléments qui ont contribué à la variation du *leverage* et du patrimoine net indiqué dans la fenêtre du chapitre 1: *La dynamique du leverage des entreprises et ses composantes*, on a sélectionné un échantillon ouvert d'entreprises non financières présentes dans les archives de la Cerved Group entre 2004 et 2014.

La quantification des contributions à la variation du *leverage* apportées par les entreprises exclues de l'échantillon, par les entreprises actives au cours de chaque période de deux ans (échantillon mobile) et par les entreprises intégrées à l'échantillon, a été obtenue en utilisant les formules suivantes :

- Variation globale *leverage* =  $L_{a(t)} - L_{a(t-1)}$
- *contribution entreprises exclues* =  $L_{s(t-1)} - L_{a(t-1)}$
- *contribution des entreprises actives* au cours de chaque période de deux ans =  $L_{s(t)} - L_{s(t-1)}$
- *contribution entreprises intégrées* =  $L_{a(t)} - L_{s(t)}$

La quantification des contributions à la variation du *leverage* des entreprises actives au cours de chaque période de deux ans apportées par la variation des capitaux propres et par celle de l'endettement financier a été obtenue en utilisant les formules suivantes :

- Variation *leverage* entreprises actives =  $D_{(t)} / (D_{(t)} + PN_{(t)}) - D_{(t-1)} / (D_{(t-1)} + PN_{(t-1)})$
- *contribution variation capitaux propres* =  $D_{(t-1)} / (D_{(t-1)} + PN_{(t)}) - D_{(t-1)} / (D_{(t-1)} + PN_{(t-1)})$
- *contribution variation dettes financières* =  $D_{(t-1)} / (D_{(t-1)} + PN_{(t)}) - D_{(t-1)} / (D_{(t-1)} + PN_{(t-1)})$

La quantification des contributions à la variation des capitaux propres apportées par les augmentations de capital, par les résultats d'exploitation et par les dividendes, a été obtenue à partir de l'identité comptable suivante :

- $PN_{(t)} = PN_{(t-1)} + RE_{(t)} + \Delta CAP_{(t)} - DIV_{(t)}$

À partir de laquelle on peut obtenir les formules suivantes :

- Variation des capitaux propres ( $\Delta PN / PN_{(t-1)}$ )
- *contribution variation capital* =  $(\Delta CAP / PN_{(t-1)})$
- *contribution résultat d'exploitation* =  $(RE_{(t)} / PN_{(t-1)})$
- *contribution dividendes* =  $-1 * (DIV_{(t)} / PN_{(t-1)})$

où :

$L_a$  est le *leverage* calculé sur l'échantillon ouvert ;

$L_s$  est le *leverage* calculé sur les entreprises actives au cours de chaque période de deux ans (échantillon mobile) ;

D représentent les dettes financières ;

PN représente les capitaux propres ;

$\Delta PN$  représente la variation des capitaux propres entre la période t et la période t-1 ;

$\Delta CAP$  représente l'apport en nouveau capital entre la période t et la période t-1 ;

RE représente le résultat d'exploitation.

DIV représentent les dividendes distribués.

Tab. a14

### Accord de partenariat et indicateurs territoriaux de développement

Dans le cadre du paquet législatif sur la politique de cohésion 2014-2020, l'Accord de partenariat définit, au niveau de chaque État membre, le développement nécessaire, les objectifs thématiques de la programmation, les résultats attendus et les actions à entreprendre en utilisant les fonds structurels. Pour de plus amples informations, consulter le site [http://www.agenziacoesione.gov.it/it/politiche\\_e\\_attivita/programmazione\\_2014-2020/Accordo di Partenariato.html](http://www.agenziacoesione.gov.it/it/politiche_e_attivita/programmazione_2014-2020/Accordo_di_Partnership.html).

On fournit ci-après la liste, subdivisée par objectifs thématiques, des indicateurs utilisés. Ces variables ont été sélectionnées en fonction de la disponibilité des informations pour les années 2014, 2013 ou 2012. On indique pour chaque indicateur la défection abrégée présente dans la base de données de l'Istat présente sur le site <http://www.istat.it/it/archivio/16777>.

*Objectif thématique 1* : Diplômés en sciences et technologies (femmes) ; Influence des dépenses des entreprises sur le R&S ; Taux de natalité des entreprises dans les secteurs à haute intensité de connaissances ; Influence des dépenses totales pour R&S sur le PIB ; Chercheurs employés dans les entreprises sur le total des salariés (total) ; Nombre de salariés dans les secteurs à haute intensité de connaissance dans les entreprises de l'industrie et des services ; Diplômés en sciences et technologie ; Taux de survie à trois ans des entreprises dans les secteurs à haute intensité de connaissance.

*Objectif thématique 2* : Disponibilité d'une connexion wi-fi publique dans les Communes ; Degré de diffusion des ordinateurs personnels dans les entreprises de plus de dix salariés ; Indice de diffusion des sites Web des entreprises ; Degré de diffusion de la bande large dans les administrations locales ; Habitants utilisant le Dossier Sanitaire Électronique ; Degré d'utilisation d'Internet dans les ménages au cours des 12 derniers mois ; Degré de diffusion d'Internet dans les ménages ; Indice de diffusion de la bande large dans les entreprises ; Degré d'utilisation d'Internet dans les ménages au cours des 3 derniers mois ; Degré d'utilisation d'Internet dans les entreprises ; Degré de participation des habitants à travers le Web à des activités politiques et sociales ; Communes offrant des services pleinement interactifs.

*Objectif thématique 3* : Dépenses moyennes régionales pour l'innovation des entreprises ; Productivité du travail dans l'industrie alimentaire ; Intensité d'accumulation du capital ; Taux net d'inscription au registre des entreprises ; Taux net du chiffre d'affaires des entreprises ; Investissements privés sur le PIB ; Productivité du travail dans l'industrie manufacturière ; capacité d'exporter dans des secteurs à demande mondiale dynamique ; Taux de natalité des entreprises ; Productivité du travail dans les services aux entreprises ; Degré d'ouverture commerciale du secteur agroalimentaire ; Degré d'ouverture commerciale du secteur manufacturier ; Emplois bancaires des entreprises non financières sur le PIB ; Productivité du travail dans le secteur du commerce ; Taux d'innovation du secteur productif ; Productivité du travail dans l'industrie au sens strict ; Risque des financements ; Incidence de la certification environnementale ; Degré de dépendance économique ; Productivité du travail dans l'agriculture ; Salarié des nouvelles entreprises ; Capacité de développement des services aux entreprises ; Productivité des terrains agricoles ; Salariés employés dans les unités locales des entreprises italiennes à contrôle étranger ; Capacité d'exporter.

*Objectif thématique 4* : Consommations d'énergie électrique couvertes par la production à partir des bioénergies ; Postes-km offerts par les transports en commun l'eau (TPL) dans les chefs-lieux de Province ; Réseaux urbains de TPL dans les communes chefs-lieux de province tous les 100 km<sup>2</sup> de surface communale ; Consommations d'énergie couvertes par la cogénération ; Consommations d'énergie électrique couvertes par les sources renouvelables (y compris l'eau) ; Suivi de la qualité de l'air ; Degré d'insatisfaction des usagers concernant la fourniture en gaz ; Aménagement de parkings correspondants ; Passagers transportés par les TPL dans les Communes chefs-lieux de province ; Interruptions du service de fourniture d'électricité ; Utilisation des transports en commun de la part des travailleurs, des étudiants, des écoliers et des usagers des transports en commun (total).

*Objectifs thématiques 5 et 6* : Collecte sélective des déchets urbains ; Taux de touristicité ; Pourcentage des déchets urbains éliminés dans les décharges ; Déchets urbains éliminés dans les décharges par habitant ; Zones assainies sur le total des zones ; volume du travail salarié dans le secteur des loisirs et de la culture ; surface du Réseau Nature 2000 sur la surface Régionale (pourcentage) ; Fraction totale

humide traitée dans les installations de compostage pour la production d'un compost de qualité ; Diffusion de la pratique des sports ; Diffusion de la pratique des sports (femmes) ; Efficacité concernant la distribution de l'eau pour la consommation humaine ; Productivité du travail dans le secteur du tourisme ; Sites ayant une Importance Communautaire (SIC) ; Population équivalente urbaine desservie par l'épuration ; Part de population équivalente desservie par l'épuration ; Irrégularités relatives à la distribution de l'eau ; Dispersion du réseau de distribution ; Population exposée au risque d'inondation ; Tourisme en été ; Disponibilité des ressources en eau ; Taux de touristicité dans les parcs nationaux et régionaux.

*Objectif thématique 7* : Personnes ayant utilisé le moyen de transport au moins une fois par an sur le total de la population de 14 ans et plus ; Travailleurs, écoliers et étudiants de 3 ans et plus prenant habituellement le train pour se rendre au travail, à l'école maternelle ou à l'école sur le total ; indice du trafic des marchandises sur route ; Indice d'accessibilité vers les nœuds urbains et logistiques ; Degré de satisfaction concernant le service de transport ferroviaire au niveau régional (total).

*Objectif thématique 8* : Taux d'emploi (femmes) ; Influence du chômage de longue durée (femmes) ; Taux d'emploi chez les plus de 54 ans (total) ; Taux d'emploi chez les plus de 54 ans (femmes) ; Taux d'emploi chez les 28–64 ans (femmes) ; Entrepreneuriat chez les jeunes (total) ; Taux des jeunes NEET (femmes) ; Taux total d'activité de la population (femmes) ; Taux d'emploi chez les jeunes (total) ; Différence entre le taux d'emploi chez les hommes et chez les femmes ; Participation de la population au marché du travail ; Taux d'emploi (total) ; Taux d'emploi chez les 20–64 ans ; Taux de chômage ; Taux de chômage longue durée ; Taux d'emploi (femmes) ; Taux de chômage chez les jeunes ; Taux de chômage chez les jeunes (femmes) ; Taux d'emploi chez les jeunes (femmes) ; Taux de chômage longue durée (femmes) ; Influence du chômage longue durée (total) ; Taux d'emploi régulier ; Entrepreneuriat chez les femmes ; Différence entre le taux d'activité chez les hommes et chez les femmes ; Taux NEET chez les jeunes (total).

*Objectif thématique 9* : Taux de vols à main armée déclarés ; Population résidant dans les communes rurales ; Prise en charge des personnes âgées pour le service d'assistance intégrée à domicile ; Indice régional de pauvreté (ménages) ; Personnes vivant dans des situations de surpopulation dans des logements dépourvus de certains services avec des problèmes structurels ; Taux de criminalité chez les mineurs ; Prise en charge pondérée des usagers des services pour l'enfance ; Taux d'irrégularités du travail ; Indice de micro criminalité dans les villes (1) ; Prise en charge de tous les usagers des services pour l'enfance ; Taux de vols déclarés ; Taux d'homicides ; Taux de criminalité organisée et de type mafieux ; Indice de micro-criminalité dans les villes (2) ; Capacité de développement des services sociaux ; Difficultés des ménages à se rendre dans des magasins d'alimentation et / ou au marché ; Difficultés des ménages à se rendre dans les supermarchés ; Perception de la part des ménages du risque de criminalité dans le quartier dans lequel ils vivent.

*Objectif thématique 10* : Travailleurs, chômeurs et personnes sans profession participant à des activités de formation et d'éducation ; Personnes sans emploi participant à des activités de formation et d'éducation ; Travailleurs participant à des activités de formation et d'éducation ; Taux d'instruction tertiaire chez les 30–34 ans (femmes) ; Taux d'abandon à la fin de la deuxième année dans les écoles d'enseignement supérieur ; Niveau d'éducation de la population adulte ; Adultes participant à l'apprentissage permanent (femmes) ; Jeunes abandonnant prématurément les parcours d'éducation et de formation professionnelle (total) ; Jeunes abandonnant prématurément les parcours d'éducation et de formation professionnelle (femmes) ; Taux à la fin de la première année dans les écoles d'enseignement supérieur ; Taux d'éducation tertiaire chez les 30–34 ans ; Étudiants possédant de faibles capacités en mathématiques ; Étudiants très compétents en lecture ; Niveau d'éducation de la population entre 15 et 19 ans (femmes) ; Travailleurs participant à des activités de formation et d'éducation (femmes) ; Taux d'abandon à la fin des deux premières années du cycle secondaire ; Personnes sans emploi participant à des activités de formation et d'éducation (femmes) ; Indice d'attractivité des universités ; Niveau d'instruction de la population entre 15 et 19 ans ; Taux de scolarisation supérieure ; Adultes participant à l'apprentissage permanent (total)..

*Objectif thématique 11* : *Open Government Index* sur la transparence, la participation et la collaboration aux politiques de cohésion ; Salariés (total) des Administrations locales ayant suivi des stages de formation ICT ; Projets et interventions respectant les chronogrammes de mise en œuvre et un tracé unique complet ; Émigration hospitalière ; Nombre moyen de procès civils en souffrance ; Retard au niveau des délais de mise en œuvre des ouvrages publics.

Pour chaque indicateur  $x$  la distance par rapport aux meilleures performances (frontière) est calculée comme suit :

$$\frac{X(\text{meilleur}) - X_i}{X(\text{meilleur}) - X(\text{pire})} \times 100$$

Tab. a19, Fig. 2.1-2.2

### Enquête sur le forces de travail

L'Istat effectue le relevé sur une base trimestrielle chaque semaine de l'année. Les moyennes annuelles se réfèrent à la moyenne des relevés. Une fois par trimestre, l'enquête relève les principaux groupes d'offres de travail, en interrogeant un échantillon d'environ 150 000 individus dans 1 100 communes de toutes les provinces sur le territoire national. La population concernée est constituée par tous les membres des ménages résidant en Italie, même s'ils avaient temporairement émigré à l'étranger, tandis qu'elle ne comprend pas les membres permanents des collectivités (hospices, orphelinats, instituts religieux, casernes, etc.). La distinction entre Italiens et étrangers est basée sur la citoyenneté (cf. les *Notes méthodologiques* dans l'Appendice du Rapport Annuel). Afin d'éliminer les discontinuités chronologiques dues à la mutation de l'enquête au premier trimestre 2004, l'Istat a rapporté les données pour la période précédente d'après les définitions du relevé continu de la main-d'œuvre et sur la base des derniers résultats mis à jour relatifs à la population intercensitaire.

### Observatoire de l'INPS sur la précarité

Les statistiques sur les nouveaux contrats de travail publiés par l'INPS (Observatoire sur la précarité) sont alimentées par des déclarations UNIEMENS fournies par les employeurs et concernant leur personnel.

L'univers de référence compte les travailleurs salariés du secteur privé, à l'exception des travailleurs domestiques et des ouvriers agricoles, tandis que pour la fonction publique, on a exclusivement inclus les travailleurs des Collectivités publiques économiques.

Les données utilisées se réfèrent aux contrats de travail à durée indéterminée, à terme et d'apprentissage. Les contrats de travail intermittent et intérimaire sont à leur tour intégrés aux catégories respectives « durée indéterminée » ou « à terme ».

L'objet du relevé concerne les flux relatifs aux contrats de travail au cours de la période de référence, c'est-à-dire les embauches, les cessations et les transformations. Le total net des embauches représente la différence entre les embauches et les cessations. Au niveau de chaque contrat, les embauches nettes tiennent également compte de la variation des transformations, qui sont additionnées pour les contrats à durée indéterminée, tandis qu'on les soustrait des contrats à terme et de l'apprentissage. Les embauches nettes permettent d'obtenir immédiatement des informations sur les variations des travailleurs. Néanmoins, les flux relatifs au contrat de travail ne coïncident pas avec ceux des travailleurs, parce que chaque individu pourrait être impliqué dans plusieurs contrats de travail.

La nature typiquement administrative de la source d'information comporte une mise à jour continue des données, également des données préexistantes, dues à des retards au niveau de la transmission des déclarations ou à des rectifications de déclarations déjà transmises.

### Caisse de compensation salariale (CIG)

Fonds géré par l'INPS qui fait l'objet d'une réintégration partielle des rétributions des travailleurs salariés dans les cas de réduction ou de suspension du travail prévus par la loi italienne.

Tab. a20-a21

### Les immatriculations

D'après le *Registre national des étudiants* du MIUR (données mises à jour au 29 février 2016), les immatriculés sont les étudiants inscrits pour la première fois à un cours universitaire dans une faculté italienne quelconque. Sont donc exclus les étudiants immatriculés au cours d'années précédentes qui ont abandonné leurs études pour s'inscrire à un cours d'une autre faculté. On ne tient pas compte des immatriculations à un cours de spécialisation.

Fig. 2.3a

### Mobilité et offre de formation.

Afin de mesurer la disponibilité des cours de maîtrise, pour chaque commune  $c$ , on a préalablement identifié le système universitaire local correspondant. Il comprend tous les cours de maîtrise sur trois ans ou à cycle unique accessibles en voiture en 60 minutes au maximum.

Les durées des déplacements sont fournies par l'Istat (*Matrices de distance, contiguïté et migration journalière*, <http://www.istat.it/it/archivio/157423>). Pour la Sicile et la Sardaigne, les matrices comprennent exclusivement les distances entre les communes de la région.

Sont exclues du système universitaire local les universités télématiques, les universités pour étrangers et les écoles supérieures.

Les cours de maîtrise sur trois ans à cycle unique sont classés dans les huit secteurs suivants :

1. Droit ;
2. Économie, sciences politiques, sociologie, sciences de la communication ;
3. Lettres, histoire, philosophie, disciplines artistiques, sciences motrices, langues ;
4. Pédagogie, psychologie ;
5. Mathématiques, informatique, physique, chimie, statistiques ;
6. Sciences de la terre, biologie, agronomie ;
7. Écoles d'ingénieurs, architecture ;
8. Médecine, pharmacie, écoles vétérinaires, sciences et technologies pharmaceutiques, dentisterie et autre cours du secteur sanitaire.

Fig. 2.3b

### La qualité de la recherche universitaire

L'Évaluation de la qualité de la recherche (VQR) réalisée par l'Agence Nationale d'Évaluation du Système Universitaire et de la Recherche (ANVUR) a obligatoirement concerné les universités et les collectivités publiques de recherche supervisées par le MIUR. En particulier, on avait demandé au personnel universitaire titulaire de présenter trois produits de recherche (articles, monographies, chapitres de livres, etc.) publiés entre 2004 et 2010.

La VQR comprend les disciplines suivantes : Sciences mathématiques et informatiques ; Sciences physiques ; Sciences chimiques ; Sciences de la Terre ; Sciences biologiques ; Sciences médicales ; Sciences agronomiques et vétérinaires ; Génie civil ; Architecture ; Génie industriel de l'information ; Sciences de l'Antiquité, philologiques-littéraires et historiques-artistiques ; Sciences historiques, philosophiques et pédagogiques ; Sciences psychologiques ; Sciences juridiques ; Sciences économiques et statistiques ; Sciences politiques et sociales.

Pour chacune des disciplines on a nommé un Groupe d'Experts de l'Évaluation (GEV). L'évaluation des produits de recherche, effectuée suivant les disciplines, directement par chaque GEV ou suivant un processus de *peer review*, a déterminé, pour chaque produit, un jugement de qualité final exprimé conformément aux critères d'originalité, d'importance et d'internationalisation. Les produits ont donc été subdivisés dans les catégories suivantes : Excellent (E) : la publication se situe dans le segment supérieur des 20 % de l'échelle de valeur partagée par la communauté scientifique internationale (critère 1) ; Bon (B) : la publication se situe dans le segment 60-80 % (critère 0.8) ; Acceptable (A) : la

publication se situe dans le segment 50-60 % (critère 0.5) ; Limité : la publication se situe dans le segment inférieur des 50 % (critère 0) ; Pas appréciable (N) : la publication appartient à des types exclus du présent exercice ou bien elle présente des annexes et / ou une documentation inadéquate pour l'évaluation ou bien elle a été publiée au cours des années antérieures ou ultérieures aux sept années de référence (critère -1). Dans des cas confirmés de plagiat ou de fraude (P), la publication est évaluée suivant le critère -2. On a attribué un critère négatif égal à -0,5 à chaque produit manquant (M) par rapport au nombre attendu.

On a utilisé les données de toutes les universités recensées par le rapport ANVUR, à l'exception de celles des universités télématiques et pour les étrangers. Pour éviter l'identification des sujets, l'analyse ne concerne pas les universités qui ne présentent pas dans l'ensemble ou uniquement pour les sujets engagés au promu au cours de la période de référence un nombre de produits attendus (c'est-à-dire des produits de recherche à présenter pour l'évaluation) au moins égal à 10 pour la discipline correspondante.

La part de produits jugés excellents pour la région (ou macro-zones géographiques) *i* et la discipline *j* a été calculée comme la moyenne pondérée du nombre de produits jugés excellents dans la discipline des facultés présentes dans les systèmes universitaires locaux de la région. Cet indicateur régional a ensuite été comparé au nombre de produits jugés excellents dans la discipline au niveau national.

Pour toutes approfondissements complémentaires relatifs à la méthode d'évaluation et de calcul des indicateurs de l'ANVUR, consulter le site : <http://www.anvur.org/rapporto>.

Tab. a20

#### **Taux de succès, taux d'abandon**

Le taux de succès est défini comme le nombre d'étudiants immatriculés qui obtiennent plus de 40 crédits au cours de la première année. Le taux d'abandon est calculé comme le nombre d'étudiants immatriculés qui ne sont inscrits à aucun cours de maîtrise au cours de la deuxième année d'études.

Tab. a22

#### **Les consommations des ménages sur le territoire des régions italiennes**

En 2015, l'Istat a diffusé les séries historiques relatives aux consommations des particuliers sur le territoire des régions italiennes. On a éliminé de ces groupes les consommations des étrangers estimés par la Banca d'Italia en fonction des données de l'enquête sur le tourisme international également utilisée pour l'élaboration des statistiques sur la balance des paiements.

En particulier, on a éliminé des dépenses pour les consommations sur le territoire de chaque région les dépenses des touristes étrangers relatives à des biens non durables (achats dans les magasins de souvenirs, cadeaux, habillement, aliments et boissons, etc. pour l'usage personnel) et à des services (transports internes, logement, restaurants et cafés, musées, spectacles, etc.).

Les montants sont exprimés en termes réels au prix de l'année 2014 grâce à l'utilisation, pour chaque région, du déflateur des consommations finales des ménages.

Les séries historiques régionales des unités de travail standard publiées par l'Istat s'arrêtent en 2013. En 2014, les ULA régionales ont été calculées en traînant la part régionale sur le total national de l'année précédente. Au cours de la période 1995-2013, les variations annuelles de la part régionale des ULA par rapport au total national n'ont pas été significatives (pour chaque région, la moyenne et la déviation standard ont été proches de zéro).

Les montants aux prix de 2014 ont été obtenus en utilisant le déflateur régional des consommations des ménages consommateurs obtenus à partir des comptes et des groupes économiques des secteurs institutionnels territoriaux fournis par l'Istat.

Les valeurs par habitant ont été obtenues en divisant les groupes par la population résidente émergeant des comptes et des groupes économiques territoriaux.



Tab. a23, Fig. 2.4

### L'Observatoire INPS sur les rétributions des salariés

L'Observatoire reporte des informations relatives aux rétributions imposables aux fins de la prévoyance des salariés privés non agricoles assurés à l'INPS. Les rétributions ne comprennent ni les allocations familiales, ni les indemnités de maternité et de maladie, ni la caisse spéciale de compensation des revenus.

Si le travailleur a changé de qualification ou s'il entretient plusieurs rapports de travail, la classification a privilégié la modalité relative au dernier rapport en cours ; en cas de plusieurs rapports de travail en cours, on a choisi la modalité du rapport prédominant, c'est-à-dire le plus long.

Fig. 2.5

### Enquête Istat sur les dépenses des ménages

L'enquête sur les dépenses des ménages, menée pour la première fois en 2014, a pour objectif de relever la structure et le niveau des dépenses pour les consommations suivant les principales caractéristiques sociales, économiques et territoriales des ménages résidents. Ce relevé a concerné les dépenses encourues par les ménages résidents pour acheter des biens et des services destinés à la consommation familiale ou pour faire des cadeaux à des personnes externes au ménage.

Le montant total des dépenses est relevé au moment de l'achat du bien ou du service, indépendamment du moment de la consommation ou de l'utilisation effective et des modalités de paiement (paiement à crédit ou par carte bancaire). L'unité du relevé est le ménage de fait, c'est-à-dire un ensemble de personnes vivant sous le même toit, liées par des liens de parenté ou affectifs et qui participent aux dépenses du ménage et / ou qui partagent le revenu du ménage. En 2014, on a relevé environ 17 000 ménages en Italie.

Les montants sont exprimés en termes réels au prix de l'année 2014 grâce à l'utilisation, pour chaque région, du déflateur des consommations finales des ménages.

Tab. a24-a25

### Enquête sur les conditions de vie des ménages (Eu-Sile)

L'enquête sur le revenu et sur les conditions de vie des ménages voit le jour dans le cadre d'un projet plus vaste dénommé « *Statistics on Income and Living conditions* » (Eu-Sile) délibéré par le Parlement européen et coordonné par Eurostat. Elle est menée chaque année sur un échantillon d'environ 19 000 ménages en Italie. Par convention, l'année de référence est celle de l'enquête. Les données sur les revenus et sur l'intensité du travail se réfèrent à l'année précédente. Les montants sont exprimés en termes réels au prix de l'année 2014 grâce à l'utilisation, pour chaque région, du déflateur des consommations finales des ménages. Selon la définition adoptée dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, un citoyen européen est défini pauvre ou socialement exclu s'il se trouve dans l'une des trois situations suivantes :

- il vit dans un ménage avec un revenu inférieur à 60 % au revenu moyen national (en danger de pauvreté). Les loyers imputés sont exclus du calcul du revenu. Le seuil de pauvreté correspondant a été calculé pour l'ensemble de la population résidant en Italie ; en 2012, il était égal à 9439,7 euros, et en 2007 à 9381,2 euros.
- il présente au moins quatre des neuf aspects suivants de difficultés économiques en état de privation matérielle grave) : i) ne pas pouvoir encourir des dépenses imprévues ; ii) ne pas pouvoir se permettre une semaine de vacances ; iii) avoir des traites impayées de l'emprunt, du loyer, des factures ou d'autres dettes ; iv) ne pas pouvoir se permettre un repas correct tous les deux jours ; v) ne pas pouvoir chauffer correctement le logement et ne pas pouvoir se permettre : vi) une machine à laver, vii) un téléviseur couleur, viii) le téléphone, ix) une automobile.

- il vit dans un ménage dont les membres entre 18 et 59 ans, à l'exception des étudiants de moins de 25 ans, travaillent en moyenne au moins un cinquième du temps disponible (à faible intensité de travail).

Tab. a26-a27, Fig. r4-r5

### La richesse des ménages

La richesse nette est donnée par la somme des activités réelles et financières après déduction des passifs financiers. Les composantes réelles (ou non financières) sont pour la plupart constituées par des biens tangibles, comme par exemple les logements, les autres immeubles, les installations et les machines ainsi que les terrains ; elles comprennent également les activités incorporelles, comme par exemple la valeur du logiciel ou celle de l'activité de recherche et de développement. Les activités financières, comme par exemple les dépôts, les titres de créances et les obligations, sont des instruments qui confèrent au titulaire, le créancier, le droit de recevoir, sans une prestation de sa part, un ou plusieurs paiements de la part du débiteur ayant assumé l'obligation correspondante. Les passifs financiers, c'est-à-dire les dettes, représentent la composante négative de la richesse et ils sont essentiellement composés par des emprunts et des prêts personnels. La valeur des activités détenues par les ménages est influencée par les variations des quantités et de l'évolution des prix respectifs du marché ; au fil du temps, ces derniers peuvent subir des oscillations importantes.

La diffusion de la part de l'Istat d'estimations annuelles relatives aux activités non financières des secteurs institutionnels, qui a débuté en 2015, a comblé le vide concernant les informations sur la richesse réelle, estimée précédemment par la Banca d'Italia. On a donc commencé par intégrer les nouvelles estimations de l'Istat à celles des Comptes financiers des secteurs institutionnels diffusés par Banca d'Italia. La régionalisation de la richesse a donc été mise en œuvre pour les activités non financières à partir de la série 2005–2014 diffusées par l'Istat (mise à jour en septembre 2015) ; pour la richesse financière, on a régionalisé les données des Comptes financiers de Banca d'Italia en partant des valeurs nationales publiées dans le tableau 1B sous le titre *Indicatori monetari e finanziari. La ricchezza delle famiglie italiane 2014* (Indicateurs monétaires et financiers. La richesse des ménages italiens 2014) – dans *Supplementi al Bollettino Statistico*, n. 69, 16 décembre 2015.

L'analyse tient compte des valeurs imputables aux ménages dans leur fonction de consommation (ménages consommateurs) et de celles imputables aux ménages car elles exercent une fonction de production (de biens et de services non financiers et de services financiers pouvant être destinés à la vente à condition que, dans ce dernier cas, leur comportement économique et financier ne permette pas de configurer une quasi-société ; ménages producteurs). On inclut les Institutions sociales privées (ISP), c'est-à-dire les organismes privés sans but lucratif qui produisent des biens et des services qui ne peuvent pas être destinés à la vente (syndicats, associations sportives, partis politiques, etc.).

Les différentes composantes de la richesse des ménages et des ISP par région au cours de la période 2005-2014 ont été calculées en décomposant les postes correspondants disponibles au niveau national en fonction des cotes régionales, estimées à partir de séries appropriées opportunément reconstruites. Pour de plus amples informations sur l'estimation de la richesse des ménages au niveau national cf. *Indicatori monetari e finanziari. La ricchezza delle famiglie italiane 2014* – dans *Supplementi al Bollettino Statistico*, n. 69, 16 décembre 2015 ; les textes réunis dans le volume *Household Wealth in Italy*, Banca d'Italia, 2008 présentent de plus amples détails. Pour la méthode de calcul adoptée aux fins de la construction des séries régionales, consulter l'étude de G. Albareto, R. Bronzini, D. Caprara, A. Carmignani et A. Venturini, *La ricchezza reale e finanziaria delle famiglie italiane per regione dal 1998 al 2005* (La richesse réelle et financière des ménages italiens par région de 1998 à 2005), *Rivista economica del Mezzogiorno*, a. XXII, 2008, n. 1, pp. 127-161. Les estimations présentées ici ont bénéficié de nouvelles sources d'information et d'affinements méthodologiques ; cela a déterminé, en combinaison avec la disponibilité des nouvelles estimations de l'Istat sur la richesse non financière et à l'inclusion des ISP, pour certaines composantes de la richesse, des révisions par rapport aux chiffres exposés dans des publications précédentes. Les valeurs par habitant ont été obtenues en ce qui concerne la population résidente au début de chaque année, fournie par l'Istat.

*Activités réelles.* – Pour la décomposition régionale des composantes réelles de la richesse, on a utilisé les sources de données suivantes : Recensements de la population (Istat), Recensement de l'agriculture (Istat), Comptabilité régionale et nationale (Istat), Main-d'œuvre (Istat), Enquête sur les bilans



des ménages (Banca d'Italia), relevés de l'Observatoire du marché immobilier (Agence du territoire) ainsi que des résultats tirés d'études précédentes.

*Actifs et passifs financiers.* – Les estimations régionales des variables financières sont essentiellement basées sur les informations provenant des Signalisations statistiques de surveillance des banques. Pour certains postes, ces informations ont été intégrées aux données fournies par les sources : Istat, Ivass, Covip, INPS, Cassa Depositi e Prestiti et Lega delle Cooperative.

## L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

Les informations relatives à l'intermédiation financière dérivent d'élaborations mises à jour au 23 mai 2016.

Tab. 3.1-3.2, a28, a33, Fig. 3.1, 3.3, 3.9

### Les rapports de surveillance des banques

Les données sont traitées par les signalements statistiques de surveillance demandée par la Banca d'Italia aux branches en vertu de l'art. 51 du Décret législatif italien n° 385 du 1<sup>er</sup> septembre 1993 (Texte unique des lois relatives au droit bancaire). Jusqu'en novembre 2008, on utilisait les informations de la III<sup>e</sup> section de la Matrice des comptes ; depuis décembre 2008, suite à la réforme des schémas signalétiques, on utilise les données de la I<sup>ère</sup> section de la Matrice. Depuis 1995, les anciens établissements et sections de crédit spécial envoient eux aussi des signalements identiques à ceux des autres banques ; les informations statistiques des anciennes sections ont conflué, à la même date, vers les signalements des maisons-mères respectives. Les secteurs de contrepartie ne comprennent ni les banques ni les autres établissements financiers et monétaires ; pour de plus amples informations sur la classification de la clientèle par activité économique, voir le Glossaire du *Bulletin Statistique* de la Banca d'Italia (postes « secteurs » et « segments »). Cette documentation exclut des ménages consommateurs les institutions sans but lucratif au service des ménages ainsi que les unités ne pouvant être classées et non classées.

Les données relatives aux valeurs sont celles de la fin de la période ; sauf indication contraire, les informations se réfèrent à la résidence de la contrepartie. Les Poste spa ne font pas partie des organismes déclarants, tandis que la Caisse de dépôts et de prêts y a été intégrée en juin 2011. D'éventuelles différences au niveau des valeurs totales par rapport à la somme des montants figurant dans les tableaux sont dues aux arrondissements.

Définition de certains postes :

*Dépôts* : ils comprennent les dépôts à vue et overnight, les comptes courants, les dépôts à durée préétablie et les dépôts remboursables avec préavis, les chèques, les opérations passives de mise en pension. Les comptes courants – dont la série a été revue et alignée sur la définition harmonisée européenne – ne comprennent pas les comptes courants bloqués ; ils comprennent en revanche les dépôts à vue, overnight et les chèques. Les dépôts à terme incluent les certificats de dépôt, les comptes courants bloqués et les dépôts d'épargne bloqués. Les dépôts remboursables avec préavis englobent les dépôts d'épargne libres et d'autres dépôts qui ne sont pas utilisables pour des paiements au détail.

*Prêts* : ils comprennent l'ensemble des prêts octroyés et les créances irrécouvrables. L'ensemble des prêts octroyés est constitué par les financements en euros et en devises à une clientèle ordinaire résidente, dans les formes techniques suivantes : avance sur effet, autre titre de créances et documents s.b.f., comptes courants, emprunts, cartes de crédit, prêts contre cession du salaire, prêts personnels, opérations d'affacturage, leasing financier, mises en pension de titres et autres financements. Depuis décembre 2008, ils comprennent également les prêts subordonnés. Jusqu'en novembre 2008, l'échéance des prêts à court terme atteignait 18 mois tandis que les prêts à moyen et long terme avaient une échéance supérieure à 18 mois. Depuis décembre 2008, l'échéance des prêts à court terme atteint 12 mois tandis que les prêts à moyen et long terme ont une échéance supérieure à 12 mois.

*Créances irrécouvrables* : créances envers des sujets en état d'insolvabilité (également non établi judiciairement) ou dans une situation essentiellement comparable. Sont exclus les effets impayés et en protêt.

*Titres de créance* : Obligations du Trésor italien. Ils comprennent actuellement les Prêts de la République, émis sur les marchés étrangers et les types suivants de titres émis sur le marché interne : BOT, BTP et certains types de Certificats du Trésor.

*Obligations* : titres de dette qui engagent l'émetteur à rembourser le capital et à verser des intérêts, d'un montant fixe ou variable pour la période préétablie.

*Obligations bancaires* : titres de dette qui engagent la banque émettrice à rembourser le capital et à verser des intérêts, d'un montant fixe ou variable pour la période préétablie. La réglementation de surveillance prescrit que la durée moyenne d'une émission ne peut pas être inférieure à 24 mois. Le remboursement anticipé éventuel ne peut pas avoir lieu avant 18 mois et il doit être explicitement prévu par le règlement d'émission.

*Parts d'OICR* : parties d'Organismes d'investissement collectif de l'épargne de droit italien et d'autres États. Les OICR comprennent les fonds communs d'investissement et les Sociétés d'investissement à capital variable (Sicav).

*Gestions de patrimoines mobiliers* : services fournis par les intermédiaires autorisés aux termes du Texte unique en matière d'intermédiation financière (banques, SIM, SGR et autres sujets habilités), destinés à gérer des patrimoines appartenant à des individus ou à des institutions (gestion de portefeuilles) et d'OICR (gestion collective de l'épargne).

Tab. 3.3, a30, a32, Fig. 3.5, 3.7, 3.8

### La Centrale des risques

La Centrale des risques relève toutes les positions de risque des banques, des sociétés financières d'après l'article 106 du Texte unique bancaire (avant le Décret législatif italien n° 141 / 2010), inscrites au tableau et/ou dans la liste spéciale visée aux articles, respectivement, 64 et 107 du même TUB (avant le Décret législatif italien n° 141 / 2010) et des sociétés pour la titrisation des crédits, pour lesquelles le montant octroyé ou utilisé ou celui des garanties émises dépasse le seuil de 75 000 euros (jusqu'en décembre 2008) ou de 30 000 euros (à partir de janvier 2009). Les créances irrécouvrables sont recensés indépendamment du montant.

Au début de l'année 2015, le registre des sujets recensés dans la Centrale des risques a été mis à jour conformément au nouveau Système Européen des Comptes (SEC 2010). Pour cette raison et suite à d'éventuelles corrections, les données indiquées dans les tableaux pourraient différer de celles diffusées précédemment.

Définition de certains postes :

*Crédit échu* : un crédit est échu lorsque le délai prévu contractuellement pour le paiement est échu depuis plus de 90 jours ou s'il présente un dépassement continu.

*Crédit non encaissé* : découvert à l'encontre de sujets se trouvant dans une situation temporaire de difficulté objective, dont on prévoit qu'elle pourra être résolue dans un délai raisonnable.

*Crédit restructuré* : rapport contractuel modifié ou amorcé dans le cadre d'une opération de restructuration, c'est-à-dire d'un accord à travers lequel un intermédiaire ou un groupe d'intermédiaires accepte, suite à la détérioration des conditions économiques et financières du débiteur, des modifications des conditions contractuelles d'origine (par exemple le reprofilage des délais, la réduction de la dette et/ou des intérêts) donnant lieu à une perte.

*Dépassement* : différence positive entre le découvert utilisé, à l'exception des créances irrécouvrables, et le découvert accordé opérationnel.

*Inexécution probable* : découvert bancaire autre que les créances irrécouvrables, par rapport auquel la banque juge improbable que le débiteur s'acquitte intégralement (en capital et/ou en intérêts) de ses obligations bancaires, sans recourir à des actions comme l'exécution des garanties.

*Découvert échu et/ou dépassement de découvert* : découvert, autre que les découverts classés parmi les créances irrécouvrables ou les inexécutions probables, qui, à la date de référence du signalement, est échu et/ou dépassé depuis plus de 90 jours.

*Créances irrécouvrables* : découvert à l'encaissement envers des sujets en état d'insolvabilité (éventuellement qui n'a pas été établi judiciairement) ou dans des situations substantiellement comparables, indépendantes des éventuelles prévisions de perte formulées par l'intermédiaire.

*Créances irrécouvrables corrigés* : découvert global à l'encaissement d'un client bénéficiant d'une ouverture de crédit envers le système financier, lorsque celui-ci est signalé à la Centrale des risques :

- en souffrance par le seul intermédiaire qui a octroyé le crédit ;
- en souffrance par un intermédiaire et parmi les dépassements du seul autre intermédiaire à découvert ;
- en souffrance par un intermédiaire et le montant de l'arriéré représente au moins 70 % du découvert global vers le système financier et en présence de dépassements égaux ou supérieurs à 10 % ;
- en souffrance par au moins deux intermédiaires pour des montants égaux ou supérieurs à 10 % du crédit global utilisé à l'encaissement.

*Nouveaux créances irrécouvrables* : positions de risque qui font leur entrée dans la condition d'arriéré corrigé.

### Méthode de calcul des taux de croissance des prêts bancaires corrigés pour les titrisations

Jusqu'en mai 2010, on corrigeait les titrisations en calculant les valeurs  $S_t$ , les encours des prêts à la fin du mois  $t$ , comme suit :

$$S_t = L_t + \sum_{j=0}^n Z_{t-j} (1 - x)^j$$

où :

$L_t$  est le niveau des encours indiqué dans les signalements statistiques de surveillance ;

$Z_{t,j}$  est le flux de crédits titrisés au mois  $t-j$  à partir de juillet 2000 ;

$x$  est le taux de remboursement mensuel des prêts titrisés.

Le taux de remboursement  $x$  est estimé sur la base des remboursements des prêts bancaires par secteur et il est constant dans le temps.

Depuis juin 2010, les encours des prêts titrisés sont directement traités par les signalements statistiques de surveillance.

### Méthode de calcul des taux de croissance des prêts et des dépôts bancaires corrigés pour les reclassements

Les taux de variation des prêts et des dépôts bancaires sont calculés par rapport aux différences mensuelles des encours corrigés pour tenir compte des reclassements et, pour les prêts, des ajustements de valeur (par exemple les réductions de créances) et à partir de juin 2010, des cessions autres que les titrisations. En indiquant par  $L_t$  les encours à la fin du mois  $t$  (dans le cas des prêts corrigés précédemment pour les titrisations), par  $Ricl_t^M$  la correction due au reclassement à la fin du mois  $t$  et par  $Cess_t^M$  et  $Rett_t^M$  respectivement les cessions nettes de créances différentes des titrisations effectuées au cours du mois  $t$  et les réductions de créances, on définit les transactions  $F_t^M$  durant le mois  $t$  comme :

$$F_t^M = (L_t - L_{t-1}) - Ricl_t^M + Cess_t^M - Rett_t^M$$

Les taux de variation sur 12 mois  $a_t$  sont calculés selon la formule suivante :

$$a_t = \left[ \prod_{i=0}^{11} \left( 1 + \frac{F_{t-i}^M}{L_{t-1-i}} \right) - 1 \right] \times 100$$

Sauf indication contraire, les taux de variation sur 12 mois se réfèrent à la fin de la période indiquée. Les données relatives à la Caisse de dépôt et de prêts sont comprises dans le calcul des taux de variation à partir du mois d'octobre 2007 pour les prêts et du mois de septembre 2010 pour les dépôts. Les variations des prêts ne comprennent pas les mises en pension de titres à l'encontre des contreparties centrales de marché (c'est-à-dire Monte Titoli, Cassa di Compensazione e Garanzia, etc.).

### Méthode de calcul des taux de croissance des titres de dépôt simple et administré

Les taux de variation sont calculés sur la base des différences trimestrielles par référence aux encours corrects pour tenir compte des reclassements.

En indiquant par  $L_t$  les encours à la fin du trimestre  $t$  et par  $Ricl_t^M$  la correction due au reclassement à la fin du trimestre  $t$ , on définit les transactions  $F_t^M$  au cours du trimestre  $t$  comme :

$$F_t^M = (L_t - L_{t-1}) - Ricl_t^M$$

Les taux de variation sur 12 mois  $a_t$  sont calculés selon la formule suivante :

$$a_t = \left[ \prod_{i=0}^3 \left( 1 + \frac{F_{t-i}^M}{L_{t-1-i}} \right) - 1 \right] \times 100$$

Sauf indication contraire, les taux de variation sur 12 mois se réfèrent à la fin de la période indiquée.

Fig. 3.2

### Regional Bank Lending Survey

La Banca d'Italia effectue deux fois par an un relevé sur un échantillon d'environ 350 banques (*Regional Bank Lending Survey*, RBLS). L'enquête concerne les conditions d'offres pratiquées par les banques et celles de la demande de crédit des entreprises et des ménages. À partir de l'enquête relative au premier semestre 2011, menée au mois de mars, de nouvelles questions ont été introduites concernant la collecte des banques et la demande de produits financiers de la part des ménages consommateurs. Les réponses sont différentes pour les banques qui opèrent dans plusieurs régions, en fonction de la macro-région de résidence de la clientèle. On obtient les informations sur l'état du crédit dans les différentes régions et sur l'évolution de la collecte en pondérant les réponses fournies par les banques en fonction de leur part de marché dans les différentes régions.

L'échantillon régional est constitué d'environ 60 intermédiaires qui opèrent en Vallée d'Aoste et qui représentent plus de 90 % de l'activité pour les entreprises et les ménages résidents et la collecte directe et indirecte effectuée dans la région.

L'enquête de mars a également relevé des informations structurelles sur les caractéristiques des financements octroyés aux ménages consommateurs. Les réponses fournies par les banques de l'échantillon régional ont été groupées en les pondérant en fonction de leur part de marché dans la région.

L'indice de hausse/baisse de la demande de crédit (ou de la demande de produits financiers) a été construit en groupant les réponses, sur la base des fréquences pondérées par les parts de marché des banques dans la région, comme suit : 1=hausse considérable, 0,5=hausse modérée, 0= stabilité substantielle, -0,5=baisse modérée, -1=baisse considérable. Des valeurs positives (négatives) signalent la hausse (baisse) de la demande de crédit (ou de produits financiers).

L'indice de resserrement/relâchement de l'offre de crédit a été construit en groupant les réponses, sur la base des fréquences pondérées par les parts de marché des banques dans la région, comme

suit : 1=resserrement considérable des conditions d'offre, 0,5=resserrement modéré, 0=stabilité substantielle, -0,5=relâchement modéré, -1=relâchement considérable. Des valeurs positives (négatives) signalent une restriction (relâchement) des critères d'offre.

Pour de plus amples informations, voir *La demande et l'offre de crédit au niveau territorial*, dans *Économies régionales*, n° 44, 2015.

Tab. 3.2

### Prêts aux particuliers

Les sociétés financières considérées sont celles inscrites dans la liste spéciale visée à l'art. 107 du Décret législatif italien n° 385 du Texte uniquement Caire (avant le décret législatif n° 141 du 13 août 2010) exerçant (également sous une forme non prépondérante) l'activité de crédit à la consommation, qui comprend les financements octroyés, aux termes de l'art. 121 dudit décret, aux personnes physiques agissant dans un but autre que l'activité de l'entreprise, y compris les crédits relatifs à l'utilisation de cartes de crédit qui prévoient un remboursement échelonné.

Les prêts bancaires pour l'achat de logements comprennent les restructurations. Les catégories de crédit bancaire différentes de l'achat de logements et du crédit à la consommation, exclusivement comprises dans le total, concernent essentiellement les ouvertures de crédit en compte-courant et les emprunts différents de ceux destinés à l'achat, à la construction et à la restructuration de logements.

Les variations en pourcentage de banques et de sociétés financières sont corrigées pour tenir compte de l'effet des titrisations et des reclassements (cf. *Méthode de calcul des taux de croissance des prêts bancaires corrigés pour les titrisations* et *Méthode de calcul des taux de croissance des prêts et des dépôts bancaires corrigés pour les reclassements*), mais non des corrections de valeur.

Tab. a29, Fig. 3.4

### L'enquête Eu-Silc

Le projet Eu-Silc (*Statistics on Income and Living Conditions*, Règlement du Parlement européen, n° 1177/2003) constitue l'une des principales sources de données pour les rapports périodiques de l'Union européenne sur la situation sociale et sur la diffusion de la pauvreté dans les pays membres. Le noyau d'information d'Eu-Silc concerne essentiellement les thèmes du revenu et de l'exclusion sociale. Le projet repose sur une approche multidimensionnelle du problème de la pauvreté, et en particulier des aspects du dénuement matériel.

L'Italie participe au projet avec une enquête menée par l'Istat chaque année depuis 2004, sur le revenu et les conditions de vie des ménages, en fournissant des statistiques au niveau transversal et longitudinal (les ménages restent présents dans l'échantillon pendant quatre années consécutives). Bien que le Règlement Eu-Silc n'exige que la production d'indicateurs au niveau national, en Italie l'enquête a été conçue pour assurer des estimations fiables également au niveau régional. Les ménages sont extraits au hasard des listes d'état civil des communes-échantillons, d'après un plan de sondage selon lequel ils sont représentatifs du point de vue statistique de la population résidant en Italie. Pour l'enquête 2014, la dernière mise à disposition par l'Istat dans l'ordre chronologique, 19 663 ménages ont été interrogés. Au cours des élaborations, on a toujours utilisé les critères de sondage pour rapporter à l'univers la donnée calculée à partir de l'échantillon des ménages. L'enquête est menée au cours du quatrième trimestre de l'année de référence. Certaines questions (en particulier le revenu et le remboursement de l'emprunt) se réfèrent à la dernière année précédente.

Pour le revenu disponible des ménages, on a considéré un concept de revenu "monétaire", égal au revenu avant les charges financières, mais après les loyers imputés. Pour les modalités de relevé concernant l'enquête Eu-Silc le revenu, le versement, le montant résiduel de l'emprunt et les indicateurs qui utilisent ces informations (service de la dette, nombre de ménages vulnérables, emprunt résiduel sur le revenu et durée résiduelle de l'emprunt) se réfèrent à l'année précédant celle où l'enquête est effectuée. L'emprunt résiduel est estimé sur la base du remboursement annuel, en supposant une méthode d'amortissement à remboursement constant. Le calcul du service de la dette ne tient pas compte des valeurs supérieures au 99e percentile.

Fig. 3.8

### Les matrices de transition de la qualité du crédit

Une matrice de transition des états de crédit représente les pourcentages de fréquence à laquelle une ligne de crédit transite d'un état (qualité) de départ à un état final au cours d'une période de référence comme l'indiquent les signalements à la Centrale des risques de la part des banques et des sociétés financières. Les matrices ont été construites en tenant compte de la situation de chaque client par rapport à l'ensemble du système, d'après le classement suivant : (1) annulée avec des pertes, si au cours de la période de relevé la position sort du contexte des signalements de la Centrale des risques et en présence de signalement de perte de la part des intermédiaires ; (2) non performante, si le montant de la somme utilisée à vue des comptes non performants est supérieur à 10 % du total ; (3) en situation d'inexécution probable, si le montant de la somme utilisée reconductible aux comptes signalés comme étant non performants inférieurs au seuil indiqué à l'état précédent, est supérieur à 20 % du total ; (4) échue si la position qui ne fait pas partie des autres catégories, indique une somme totale de créance détériorée, y compris les créances échues, supérieure à 50 % du total de l'exposition à l'encontre du système. Jusqu'en décembre 2014, on a considéré les définitions de crédit bloqué et de crédit restructuré, remplacées par les inexécutions probables dans les signalements de 2015.

On a élaboré des matrices de transition trimestrielles relatives à la période décembre 2007 – décembre 2015 pour le secteur des entreprises et pour celui des ménages consommateurs ; on a supposé un poids pour chaque position égal à la somme globale utilisée en début de l'année. Les positions qui n'ont pas été relevées à chaque date de fin de période, se situant hors du périmètre du relevé de la Centrale des risques, s'élevaient en Vallée d'Aoste à 1,3 % environ pour les ménages et à 0,5 % pour les entreprises.

Sur la base des matrices trimestrielles, on a calculé un indicateur synthétique de l'aggravation de la qualité de la clientèle (indice de détérioration nette), ramenant le solde entre les positions qui se sont améliorées au cours de la période et celles qui se sont aggravées à la valeur globale des prêts au début de la période. L'indicateur ponctuel a ensuite été rapporté à l'année et on en a calculé la moyenne mobile sur quatre termes.

Tab. 3.3 ; Fig. 3.5

### Les prêts octroyés aux entreprises par forme technique et branche

Les informations tirées des signalements à la Centrale des risques, concernent tous les intermédiaires financiers déclarants et comprennent les positions en souffrance. Le classement par branches des entreprises se base, d'après l'activité de production prédominante, sur la classification Ateco 2007 publiée par l'Istat. La nature des signalements ne permet pas de rapporter les positions en souffrance aux formes techniques respectives dont les variations sont donc exclusivement calculées sur les prêts *in bonis*.

Définition des formes techniques :

*Affacturation* : contrat de cession, sans recours (avec risque de crédit à la charge du cessionnaire) ou avec recours (le risque de crédit étant à la charge du cédant), de crédits commerciaux à des banques ou à des sociétés spécialisées, aux fins de la gestion et de l'encaissement, auquel peut être associé un financement en faveur du cédant. Les crédits par affacturation comprennent les avances accordées contre des crédits existants ou futurs. Les positions échues sont également exclues lorsque les conditions pour le passage en souffrance ne sont pas réunies.

*Avances, autres crédits à remboursement automatique et cessions autres que l'affacturation* : opérations caractérisées par une source de remboursement prédéterminée (par exemple l'octroi d'un crédit après déduction des intérêts).

*Ouvertures de crédit en compte courant* : financements accordés par facilité de caisse – avec ou sans échéance préétablie – pour lesquelles l'intermédiaire s'est réservé la faculté de se rétracter indépendamment de l'existence d'une juste cause.

*Risques à échéance* : financements avec échéance fixée par contrat et sans source de remboursement prédéterminée.

*Leasing financier* : contrat par lequel le bailleur (société de leasing) accorde au locataire la jouissance d'un bien pendant une période déterminée. Au terme de la location, le locataire a la faculté d'acheter la propriété du bien à des conditions préétablies. Le bien est préalablement acheté ou construit par le bailleur en fonction des choix et des indications du locataire. Les crédits pour location financière viennent des crédits implicites (somme des parts de capital des loyers à échoir et du prix du rachat dérivant du plan d'amortissement) majorés, en cas d'inexécution de la part de l'utilisateur, des loyers (parts de capital et d'intérêts) échus et non remboursés ainsi que des charges et des frais correspondants de caractère accessoire, en l'absence toutefois des conditions pour le passage en souffrance. Les leasings ayant pour objet des biens en construction comprennent les frais encourus par l'intermédiaire pour la construction du bien (c'est-à-dire les charges de pré-location) à l'exclusion des loyers éventuellement anticipés.

Tab. a30, Fig. 3.7

### **Les garanties sur les prêts aux entreprises**

Les garanties sont des contraintes juridiques appliquées à des biens donnés (« garanties réelles ») ou des engagements personnels pris par des sujets autres que le débiteur principal (« garanties personnelles ») et elles représentent un des outils permettant aux banques et aux sociétés financières de modérer le risque bancaire. On a utilisé pour l'analyse les signalements à la Centrale des risques de la part de banques et de sociétés financières, ainsi que la catégorie de recensement « garanties reçues », où le montant garanti est égal au montant le plus bas entre la valeur de la garantie et le montant de la somme utilisée à la date du signalement. Au cours des élaborations on a neutralisé les effets des opérations de société effectuées entre les intermédiaires déclarants ainsi que les opérations dérivant de la variation de seuil signalétique, qui est passé en janvier 2009 de 75 000 à 30 000 euros. Par rapport aux données publiées précédemment, celles figurant dans ce document pourraient indiquer des variations dues à l'adaptation des données personnelles des sujets recensés dans la Centrale des risques au nouveau Système européen des Comptes (SEC 2010).

Les garanties collectives sont celles émises par les consortiums inscrits dans la liste générale aux termes de l'art. 155, alinéa 4, du Texte unique en matière bancaire (TUB) c'est-à-dire dans la liste spéciale visée à l'art. 107 du TUB ; les garanties publiques concernent les sociétés financières régionales de garantie (à l'exclusion des sociétés jouant le rôle de consortium) et le Fonds de garantie pour les petites et moyennes entreprises visé à la loi italienne n° 662 du 23 décembre 1996. Ce dernier a étendu son opérativité à partir de 2009, également grâce au bénéfice de la garantie de l'État disposée par le Décret-loi italien n° 185 du 29 novembre 2008 (converti par la loi italienne n° 2 du 28 janvier 2009). Le Fonds peut accorder des garanties directement aux intermédiaires bailleurs de fond (« garantie directe ») ou bien à un consortium (« contre-garantie ») ; au cours des élaborations, les données ont été épurées de ces contre-garanties afin d'éviter les duplications.

Tab. a31, Fig. 3.3, 3.6

### **Rilevazioni sui tassi di interesse attivi e passivi**

Le relevé par sondage trimestriel concernant les taux d'intérêt passifs et actifs a été profondément renouvelé à partir du mois de mars 2014 ; on a augmenté le nombre de banques déclarantes et le schéma signalétique a été complété et modifié. Les deux groupes de banques qui comprennent les principaux établissements de crédit au niveau national, sont composés de près de 200 unités pour les taux actifs et de 100 unités pour les taux passifs (respectivement 70 et 60 dans le relevé précédent).

Les informations sur les taux actifs (effectifs) sont relevées séparément pour chaque client : le relevé concerne les financements à l'encaissement octroyés à la clientèle ordinaire relatifs à chaque nom pour lequel, à la fin du trimestre de référence, la somme accordée ou utilisée signalée à la Centrale des risques est égale ou inférieure à 75 000 euros. Pour les nouvelles opérations à échéance, les banques signalent le taux d'intérêt annuel effectif global (TAEG) et le montant du financement accordé : les informations sur les taux à moyen et long terme se réfèrent aux opérations non facilitées ou vertes durant le trimestre et ayant une durée supérieure à un an.



Les informations sur les taux passifs sont collectées sur une base statistique : le relevé concerne les conditions appliquées aux dépôts en compte courant à vue d'une clientèle ordinaire en cours à la fin du trimestre. Sont inclus les comptes courants avec chèques garantis.

Tab. a34, Fig. 3.10

### Les fichiers de données des intermédiaires

Les informations relatives aux données personnelles des intermédiaires bancaires et financiers figurent dans les tableaux spécifiques ou dans les registres tenus conformément aux lois en vigueur par la Banca d'Italia ou la Consob. D'éventuelles différences par rapport aux informations déjà publiées dans les éditions précédentes du rapport sont dues à la mise à jour des archives des données personnelles suite à des opérations extraordinaires des intermédiaires.

Définition de certains postes :

*POS (Point of Sale)* : appareil automatique servant à effectuer le paiement de biens ou de services chez des fournisseurs en utilisant des cartes de paiement. L'appareil permet le transfert des informations nécessaires pour l'autorisation et l'enregistrement du paiement en temps réel ou différé.

*ATM (Automated Teller Machine)* : appareil automatique permettant à la clientèle d'effectuer des opérations de prélèvement d'argent comptant, des versements d'argent comptant ou de chèques, des demandes d'information sur le compte, des virements bancaires, des paiements d'abonnements, des recharges téléphoniques, etc. Le client active le terminal en introduisant une carte et en frappant le code personnel d'identification.

*Sociétés d'intermédiation mobilière (SIM)* : entreprises – différentes des banques et des intermédiaires financiers inscrits dans la liste visée à l'art. 107 du Texte unique bancaire (avant le Décret législatif italien n° 141/2010) – autorisées à fournir des services ou des activités d'investissement aux termes du Texte unique en matière d'intermédiation financière. Les services des activités d'investissement représentent les activités suivantes ayant pour objet des instruments financiers : la négociation pour compte propre ; l'exécution d'ordres pour le compte de clients ; le placement ; la gestion de portefeuilles ; la réception et la transmission d'ordres ; la consultation en matière d'investissement ; la gestion de systèmes multilatéraux de négociation. Les SIM sont soumises à la surveillance de la Banca d'Italia et de la Consob.

*Sociétés de gestion de l'épargne (SGR), Sociétés d'investissement à capital variable (Sicav) et Sociétés d'investissement à capital fixe (Sicaf)* : les SGR sont des sociétés par actions auxquelles on permet de fournir simultanément le service de gestion collective et individuelle de patrimoines. Les SGR sont autorisées à : gérer des fonds communs constitués par ces dernières et des patrimoines de Sicav ou de Sicaf ; fournir le service de gestion de portefeuilles ; fournir le service de consultation en matière d'investissements ; fournir le service de réception et de transmission d'ordres, si elles sont autorisées à fournir le service de gestion de Fonds d'investissement alternatifs (FIA). Les FIA sont des fonds communs qui investissent dans des instruments financiers et des activités immobilières caractérisés par un moindre degré de liquidité par rapport aux autres fonds communs d'investissement (Organismes d'Investissement Collectif dans des Valeurs Mobilières – OICVM). Les Sicav et les Sicaf sont des organismes d'investissement collectif de l'épargne constitués en sociétés, introduits dans notre système respectivement par les décrets législatifs italiens n° 84/1992 et n° 44/2014 et actuellement réglementés par le Texte Unique des Questions Financières (TUF). Les sujets investissant dans le patrimoine d'une Sicav peuvent obtenir à tout moment le remboursement CAF sont obligés de maintenir leur investissement pendant toute la durée de la société.

*Sociétés financières* aux termes de l'art. 107 du Texte unique bancaire (avant le Décret législatif italien n° 141 / 2010) : intermédiaires financiers inscrits, suivant les critères fixés par le Ministère de l'Économie et des finances, dans la liste spéciale prévue par l'anc. art. 107 du Texte unique relatif au droit bancaire (avant le décret législatif italien n° 141 / 2010), et soumis aux contrôles de la Banca d'Italia

*Établissements de paiement* : entreprises, autres que les banques et les Établissements de monnaie électronique, autorisés à fournir des services de paiement et réglementés par le Décret législatif italien n° 11 du 27/1/2010.



*Établissements de monnaie électronique* : entreprises, autres que les banques, exerçant exclusivement l'activité d'émission de monnaie électronique. Ils peuvent également exercer des activités liées et fonctionnelles à celles exercées en exclusivité et offrir des services de paiement. Il leur est interdit d'octroyer des crédits de quelque forme que ce soit

## LES FINANCES PUBLIQUES DÉCENTRALISÉES

Tab. a35

### Dépenses publiques des Administrations locales à l'exclusion des dépenses pour les intérêts

Les Administrations locales (A.L.) comprennent les collectivités territoriales (Régions et Provinces autonomes de Trente et de Bolzano, Provinces, Communes), les organismes producteurs de services sanitaires (les Autorités sanitaires locales et les Hôpitaux), les organismes locaux producteurs de services économiques et de régulation de l'activité (par exemple, les Chambres de commerce) et les organismes producteurs de services locaux, d'assistance, récréatifs et culturels (par exemple les universités et les théâtres). Les Administrations publiques (A.P.) sont composées des A.L., des Administrations centrales et des Organismes de prévoyance. Les Régions à statut spécial (RSS) sont les suivantes : Vallée d'Aoste, Frioul Vénétie Julie, Trentin-Haut-Adige, Sardaigne et Sicile. Les Provinces autonomes de Trente et de Bolzano sont apparentées à des RSS.

Les dépenses des A.L. indiquées dans ce tableau ne comprennent ni les dépenses pour les intérêts ni les postes financiers (participations sous forme d'actions et apports ; octrois de crédit). Elles dérivent de la consolidation du bilan de l'administration régionale avec les comptes économiques des Autorités sanitaires locales (ASL) et des Hôpitaux (AO) et avec les bilans des autres organismes des A.L.

Tab. a36

### Fonction publique des collectivités territoriales et du Service sanitaire national

Le personnel des collectivités territoriales et sanitaires comprend les catégories suivantes :

- personnel salarié :
  - à durée indéterminée : personnel à durée indéterminée et autre personnel (directeurs, directeurs généraux, agents contractuels, autres collaborateurs) ;
  - à terme : personnel à durée déterminée et personnelle en formation et travail ;
- personnel autonome : travailleurs soi-disant intérimaires et travailleurs d'utilité publique (LSU).

Le personnel à durée indéterminée représente le personnel employé à la fin de chaque année au sein de l'administration déclarante, indépendamment de l'administration d'origine ; on exclut donc le personnel affecté ou détaché auprès d'autres administrations et on inclut le personnel affecté ou détaché provenant d'autres administrations. Les autres catégories de personnel sont relevées sur la base de l'appartenance à l'administration déclarante indépendamment des affectations et des détachements.

Pour chaque type de collectivité, le personnel féminin embauché par un contrat à durée déterminée est estimé sur une base régionale en subdivisant le personnel féminin relevé pour l'Italie en fonction de la cote de personnel masculin avec un contrat à durée déterminée.

Les travailleurs avec un contrat de travail temporaire (travailleurs intérimaires), sont des personnes embauchées par une agence intérim régulièrement autorisée (entreprise de service) ; celle-ci les met à la disposition de la collectivité qui utilise leurs prestations professionnelles pour satisfaire des exigences de caractère temporaire.

Les données relatives aux salariés et au coût du personnel peuvent être consultées sur le site Internet de la Ragioneria Generale dello Stato ([www.contoannuale.tesoro.it](http://www.contoannuale.tesoro.it)). Le coût considéré est le coût global, relatif au personnel salarié et autonome, et il comprend les postes suivants : rémunération des salariés, charges sociales à la charge de l'employeur, sommes distribuées aux autres administrations pour le personnel affecté par ces dernières, remboursements perçus pour le personnel détaché, Irap et coût du personnel autonome.

Le coût est calculé comme suit :

- coût du personnel à durée indéterminée : estimé en répartissant le total du coût du personnel salarié en fonction de l'influence des rémunérations du personnel à durée indéterminée sur le total des rémunérations (total rémunérations = rémunération du personnel à durée indéterminée, rémunération du personnel à durée déterminée et rémunération du personnel en formation et travail) ;

- coût du personnel autonome : sommes versées aux agences intérim, charges pour des contrats intérim et honoraires pour le personnel LSU ;

- coût total du personnel : coût du personnel salarié et autonome.

Tab. a38

### Coûts du service sanitaire

Depuis 2012, en ce qui concerne l'entrée en vigueur du Décret législatif italien n° 118 du 23 juin 2011 et la définition de principes comptables uniformes contenus dans l'article 29 du décret législatif susmentionné, on a considéré le total général des amortissements, qui résulte du modèle Compte de résultat, et du côté des produits pour les coûts capitalisés (cf. *Relazione Generale sulla situazione economica del paese 2012* (Rapport Général sur la situation économique du pays 2012), note 2, p.181). Pour 2011, le montant des amortissements est défini selon les règles établies par le conseil technique de vérification du 24 mars 2011 ;

Toujours par rapport à l'entrée en vigueur du Décret législatif italien n° 118/2011, à partir de 2012, l'agrégat des dépenses sanitaires comprend également le solde des postes des réévaluations et dépréciations. En suivant l'application des critères comptables uniformes prévus par le décret précédent, les dépréciations sont calculées en incluant les cas d'espèce suivants : dépréciation des crédits, dépréciation des activités financières, pertes sur crédit et dépréciation des immobilisations. Les données indiquées dans le tableau ne comprennent pas les dépréciations par homogénéité de comparaison avec 2011.

Les normes en matière de financement du secteur sanitaire en Sicile sont assimilables à celles prévues pour les Régions à statut ordinaire.

tab. a40

### Évaluation des accomplissements sur les Niveaux essentiels d'assistance (LEA)

Le décret du Président du Conseil des Ministres du 29 novembre 2001 définit les Niveaux essentiels d'assistance (LEA), identifiés en termes de prestations et de services à fournir aux habitants, de façon cohérente avec les ressources programmées du SSN.

Les Régions sont tenues de fournir les LEA selon des niveaux adéquats de qualité et en garantissant la justesse et l'efficacité durant l'utilisation des ressources. Afin de garantir le respect de ces conditions, l'Accord État-Régions du 23 mars 2005 a institué le Comité permanent pour la vérification de la fourniture des LEA. L'accès de chaque Région à la part de faveur de 3 % du financement sans distinction des besoins sanitaires nationaux est conditionné par l'évaluation positive de la fourniture appropriée des LEA de la part du Comité ; cette discipline ne s'applique pas à la Vallée d'Aoste, au Frioul-Vénétie Julie, aux Provinces autonomes de Bolzano et de Trente et depuis 2010 à la Sardaigne. L'Accord État-Régions du 3 décembre 2009 a prévu qu'en attendant l'institution du Nouveau système de Garantie, la surveillance et la vérification de la fourniture effective des prestations sur le territoire national se déroulent sur la base d'un ensemble d'indicateurs, définis chaque année par le Comité, dénommé « Grille LEA ».

Les LEA comprennent trois types d'assistance : 1) *assistance collective dans un contexte de vie et de travail* ; 2) *assistance de district* ; 3) *assistance hospitalière*. On a disposé 21 indicateurs pour les années 2010 et 2013 : 6 pour l'assistance collective, 9 pour l'assistance de district, 6 pour l'assistance hospitalière. On a attribué à chaque indicateur un score par rapport au niveau atteint par rapport à des standards nationaux prédéfinis ; les scores des différents indicateurs sont ensuite additionnés, en les pondérant en fonction du critère attribué à chacun ; la valeur ainsi obtenue est comparée par le Comité avec 3 classes de valeurs afin d'évaluer l'exécution de la part de la région par rapport à chaque LEA. En particulier, sur la base de la somme totale des scores des 21 indicateurs, chaque région a été classée comme suit :

- Respectueuse : dans le cas d'un score supérieur à 160 points ;
- Respectueuse avec un engagement par rapport à certains indicateurs : dans le cas d'un score entre 130 et 160 points ;
- Critique : dans le cas d'un score inférieur à 130 points ;

Pour la liste des indicateurs et les critères attribués à chacun d'eux, consulter la publication du Ministère de la Santé, Accomplissement « maintien de la fourniture des LEA » à travers les indicateurs de la grille Lea - Méthodologie et résultats de l'année 2013 (pour de plus amples informations, cf. [http://www.salute.gov.it/imgs/C\\_17\\_pubblicazioni\\_2397\\_allegato.pdf](http://www.salute.gov.it/imgs/C_17_pubblicazioni_2397_allegato.pdf)). Sur la base de la méthode et des valeurs indiquées dans cette documentation, on a calculé les scores pour chaque région et pour chaque type d'assistance, en les exprimant ensuite en pourcentage des valeurs maximales de comparaison pour chacun des trois types d'assistance (45 pour l'assistance collective dans des contextes de vie et de travail ; 99 pour l'assistance de district et 81 pour l'assistance hospitalière, avec un score total maximum de 225 points).

Tab. a43-a44

### Les dépenses des Administrations publiques et les investissements dans des infrastructures

Les données fournies sont le fruit d'une élaboration basée sur les *Comptes publics territoriaux* (CPT), qui reconstruit les flux de dépenses et d'entrée pour les Administrations publiques et pour les autres collectivités et entreprises du Secteur public élargi (SPA), consolidés au niveau régional. La définition d'Administrations publiques coïncide avec celle de la comptabilité publique italienne. Les autres collectivités et entreprises du SPA comprennent tous les sujets produisant des services d'utilité publique et financés ou contrôlés directement ou indirectement par des organismes publics.

Les flux relevés sont organisés en postes économiques d'après la répartition adoptée pour l'élaboration des bilans des organismes publics suivant le critère de la comptabilité financière. Le relevé des flux financiers est donc effectué d'après le critère d'encaissement au moment de la réalisation effective des paiements et des recouvrements.

*Les dépenses des administrations publiques.* – Pour l'analyse des données, on a utilisé la fragmentation présente dans la banque de données CPT à 41 postes de catégories économiques avec celle à 30 secteurs. Outre les dépenses totales de l'Administration publique, qui comprennent les dépenses courantes et en capital, on a construit un agrégat relatif aux dépenses destinées aux secteurs de production. Cet agrégat comprend les dépenses destinées à : l'agriculture, la pêche, le tourisme, le commerce, les entreprises et l'artisanat ainsi que la recherche et le développement. Cet agrégat de dépenses a été ultérieurement analysé par catégorie économique, en distinguant en particulier la part de dépenses représentée par des transferts qui comprennent les transferts vers le secteur privé et ceux vers les consortiums, les sociétés et les institutions apparentées au niveau local.

*Les investissements dans des infrastructures.* - Pour les deux types d'organismes émetteurs, la définition d'investissements dans des infrastructures coïncide avec les dépenses en capital, à l'exclusion des postes financiers, relatifs à des biens et à des ouvrages immobiliers dans les 30 secteurs de destination des dépenses publiques identifiées dans les CPT (eau, égouts et épuration des eaux, environnement, élimination des déchets, autres interventions hygiéniques et sanitaires, voirie, autres transports, télécommunications, agriculture, énergie, sûreté publique, autres ouvrages publics, justice, administration générale, instruction, formation, santé, commerce, interventions dans le social, logements et urbanisme, culture et services récréatifs, industrie et artisanat, recherche et développement, travail, tourisme, défense, prévoyance et subventions salariales, pêche maritime et aquaculture, charges susceptibles d'être réparties, autres interventions dans le secteur économique). On exclut donc les investissements dans des biens meubles (machines et équipements ; machines de bureau et appareils pour les communications ; mobilier ; moyens de transport). Les investissements dans des ouvrages civils comprennent les dépenses dans les secteurs suivants : eau, égouts et épuration des eaux, environnement, élimination des déchets, autres interventions hygiéniques et sanitaires, voirie, autres transports, télécommunications, agriculture, énergie, sûreté publique, autres ouvrages publics. Parmi les ouvrages civils, l'agrégat « infrastructures de transport » comprend les dépenses dans les secteurs de la voirie, de l'eau, de l'agriculture et des autres transports ; l'agrégat conduites, lignes de communications électriques comprend les dépenses dans les secteurs des télécommunications, de l'énergie et des égouts et de l'épuration des

eaux ; l'agrégat autres ouvrages civils comprend les investissements dans les autres secteurs. Enfin, on considère les investissements réalisés dans les secteurs ne correspondant pas à la définition des ouvrages civils comme des investissements dans des bâtiments. On obtiendra de plus amples détails méthodologiques à l'adresse : <http://www.agenziacoesione.gov.it/it/cpt/index.html>.

Tab. a46

### Les dépenses des fonds structurels européens.

*Le cycle de programmation 2014-2020.* – Pour le cycle de programmation 2014–2020, la Vallée d'Aoste fait partie des régions définies comme « les plus développées » (avec le reste du Centre–Nord) et on lui a consacré deux Programmes opérationnels régionaux (POR), dont le premier est lié au Fonds européen de développement régional (FESR) et le second au Fonds social européen (FSE ; cf. la section :

*Le FESR et le FSE sont les fonds à travers lesquels transitent les ressources européennes destinées aux politiques dont l'objectif est de réduire les divergences territoriales de développement. Le FESR finance en particulier les investissements de type infrastructurel et les mesures, également de soutien et d'assistance aux entreprises, qui participent à la création et au maintien de postes de travail. Le FSE a pour objectif de soutenir au niveau régional la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, en finançant des interventions destinées à augmenter la participation au marché du travail (surtout en ce qui concerne les femmes, les jeunes, les travailleurs les plus âgés et les personnes défavorisées) et à améliorer les effectifs en capital humain.*

Le total des effectifs des POR comprend les fonds structurels européens et les ressources nationales (cofinancement national obligatoire). Pour le calcul du rapport relativement aux dépenses régionales, on a appliqué au numérateur les effectifs sur une base annualisée (en ce qui concerne les sept années du cycle de programmation) et au dénominateur les dépenses moyennes de la Région au cours de la période 2009–2012, tirée des bilans régionaux (engagements), après déduction de la composante sanitaire et de prévoyance, de celle qui concerne le classement institutionnel et des charges financières.

Les règlements du cycle 2014–2020 ont prévu 11 Objectifs thématiques (OT) sur lesquels intervenir :

- OT1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
- OT2. Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi que leur utilisation et leur qualité
- OT3. Améliorer la compétitivité des PMI
- OT4. Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone
- OT5. Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques
- OT6. Préserver et protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources
- OT7. Promouvoir le transport durable et améliorer les infrastructures de réseaux
- OT8. Promouvoir l'occupation durable et de qualité et soutenir la mobilité des travailleurs
- OT9. Promouvoir l'exclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
- OT10. Investir dans l'éducation, la formation et l'apprentissage permanent
- OT 11. Améliorer l'efficacité de l'administration publique.

Tab. a47

### Recettes courantes des collectivités territoriales

Le tableau est construit sur la base d'informations tirées du Siope (Système d'information sur les opérations des collectivités publiques), qui relève les encaissements et les paiements effectués par les trésoriers de toutes les Administrations publiques, et par les bilans des collectivités (en particulier par les Certificats des budgets du Ministère de l'Intérieur pour les Provinces et les Communes).

Les recettes courantes correspondent à la somme des postes classés sous les titres I (Recettes fiscales), II (Recettes dérivant de cotisations et de transferts) et III (Recettes extra fiscales) des bilans des collectivités. Pour éviter les duplications, les recettes courantes indiquées dans le texte sont con-

sidérées après déduction des transferts réciproques entre des collectivités de la même région. On n'a pas tenu compte des postes de gestion courante éventuellement enregistrés parmi les comptabilités spéciales car la donnée ne peut pas être reconstruite pour toutes les Régions.

Dans le détail présenté dans le tableau, les recettes fiscales comprennent les coparticipations aux impôts d'État et les ressources dérivant de fonds d'équilibrage (classés par les collectivités sous le titre I de leurs bilans).

Les recettes fiscales des Provinces (et, depuis 2015, des Villes Métropolitaines) comprennent : l'impôt provincial de transcription (IPT), l'impôt sur les assurances Rc auto, l'impôt pour l'exercice des fonctions d'hygiène environnementale, la taxe pour l'occupation d'espaces et de zones publiques, l'impôt pour le dépôt des déchets à la décharge, la taxe additionnelle sur la consommation d'énergie électrique (jusqu'en 2011).

Les recettes fiscales des Communes comprennent : le prélèvement sur la propriété immobilière (ICI en 2011, Imu en 2012 et en 2013, Tasi et Imu depuis 2014), la taxe pour l'occupation des espaces et des zones publiques, les impôts sur les déchets, l'impôt communal sur la publicité, les droits sur l'affichage public, la taxe additionnelle sur la consommation d'énergie électrique (jusqu'en 2011), la taxe additionnelle sur l'Irpef, la taxe additionnelle sur les droits d'embarquement des passagers des avions, la taxe de séjour dans certaines Communes de localité touristique et sur les îles mineures.

Fig. 5.1

### Le prélèvement fiscal local concernant les ménages dans les Communes chefs-lieux

Le prélèvement fiscal local est défini par rapport aux impôts pour lesquels l'identification des taux et d'autres éléments importants pour la détermination de la dette d'impôt appartient à la sphère de la responsabilité des Régions, des Provinces ou des Communes. La reconstruction considère un ménage-type présentant des caractéristiques préétablies ; en particulier le ménage : *a*) est composé de deux adultes travailleurs salariés et deux enfants mineurs ; *b*) présente un revenu annuel total imposable aux fins de l'Irpef de 44 080 € (environ deux fois le revenu national dérivant du travail salarié d'après les *Déclarations des revenus* pour l'année 2013 et publiée par le MEF) ; *c*) réside dans un logement lui appartenant, d'une surface de 100 m<sup>2</sup> (valeur moyenne nationale selon l'enquête sur *les bilans des ménages italiens en 2012* de la Banca d'Italia) ; *d*) possède une Fiat Punto présentant des caractéristiques données (à essence, euro 6 et cylindrée de 1368 cm<sup>3</sup> et une puissance de 57 kW), au nom du percepteur homme.

On a déterminé le prélèvement fiscal local sur le ménage-type en se basant sur chacune des 110 Communes chefs-lieux de province italiennes, en 2014 et en 2015, en tenant compte des taux (et des éventuelles facilitations) appliqués chaque année sur chaque territoire.

Plus en détail, le montant des différents impôts a été calculé comme suit.

#### Impôts sur le revenu

*Taxe additionnelle régionale sur l'Irpef* : on a supposé un revenu imposable de 24 632 € pour le premier bénéficiaire et de 19 448 € pour le second bénéficiaire (selon l'Enquête sur *les bilans des ménages italiens en 2012* de la Banca d'Italia ; on a attribué au premier bénéficiaire 56 % du revenu du ménage) ; on considère que les enfants sont physiquement à la charge de chacun des parents à raison de 50 %. La dette d'impôt a été calculée en multipliant, pour chaque bénéficiaire, le revenu imposable par le taux délibéré par la région de résidence du ménage (en tenant compte d'éventuelles facilitations). Les Régions ont en effet la faculté d'augmenter le taux de base de la taxe additionnelle Irpef (égal à 1,23 %) jusqu'à 2,1 % (1,1 % en 2014), avec la possibilité de différencier les taux en fonction du revenu. Dans les Régions soumises à un plan de recouvrement dû à un déficit sanitaire important, on applique automatiquement le taux maximum de la taxe additionnelle, et en ajoutant un supplément de 0,30 % au-delà de la limite en cas d'administration judiciaire ou de non-respect du plan.

*Taxe additionnelle communale Irpef* : la base imposable a été calculée comme pour l'impôt précédent. Ici aussi, on a calculé la dette d'impôt en appliquant à la base imposable le taux délibéré par chaque Commune chef-lieu (en particulier, chaque collectivité a la faculté d'instituer l'impôt et d'en modifier le taux jusqu'à un maximum de 0,8 %).

### Impôts sur les consommations

*Taxe additionnelle régionale sur l'impôt de substitution sur le méthane* : cet impôt est exclusivement appliqué aux RSO. Pour le calcul de la dette d'impôt, on a considéré la consommation de gaz domestique dans chaque Commune chef-lieu relevée par Elettragas (<http://www.elettragas.it/consumi.asp>) pour le ménage-type considéré.

*Impôt régional sur le carburant* : cet impôt est exclusivement appliqué aux RSO. La consommation annuelle de carburant a été estimée en supposant un kilométrage de 15 000 km et une consommation de 5,7 litres d'essence tous les 100 km. La dette d'impôt a été calculée en appliquant à la consommation annuelle de carburant au tarif délibéré par la Région de résidence ; en cas de variations en cours d'année, on a utilisé une moyenne annuelle pondérée avec le nombre de mois au cours desquels chaque tarif est resté en vigueur.

### Impôts sur le logement

*Impôt immobilier communal sur le logement de résidence (Tasi)* : la base imposable est constituée par le revenu cadastral réévalué, obtenu en multipliant la surface du logement par la valeur imposable potentielle moyenne au mètre carré relevée en 2013 par l'Observatoire du marché immobilier (OMI) pour l'ensemble des immeubles de la catégorie A2 dans chaque Commune chef-lieu de province. En calculant l'impôt, on a tenu compte des délibérations adoptées par les collectivités, qui ont la faculté de ne pas appliquer l'impôt, d'établir des déductions et de modifier le taux dans certaines limites (par rapport à la valeur de base égale à 1‰) ; en 2014 et en 2015, la valeur maximale admise pour la Tasi sur les résidences principales a été de 2,5 ‰, qui peut être augmenté de 0,8 millième suite à l'introduction d'un système de facilitations.

### Impôts sur les services

*Impôts sur les déchets* : pour 2014 et 2015 on a considéré la taxe sur les déchets (Tari). Le prélevement a été reconstruit en tenant compte des tarifs délibérés par chaque Commune chef-lieu par rapport à la figure-type considérée et, lorsqu'elles sont prévues, aux quantités conférées de déchets. À l'impôt communal ainsi calculé, on a ajouté l'impôt provincial pour l'exercice des fonctions environnementales (TEFA), en tenant compte de la possibilité pour les collectivités de fixer un taux compris entre 1 et 5 % du montant de l'impôt communal.

### Impôts sur la voiture

*Impôt provincial sur la Rc auto* : pour le calcul de l'impôt, on a supposé un profil de risque identique sur le territoire (classe de mérite CU1, clause Bonus-Malus, une conduite experte et aucun accident au cours des cinq dernières années). La base imposable a été obtenue à partir de la prime d'assurance, qui varie dans chaque Commune chef-lieu de province et estimée sur la base de la donnée moyenne relevée par l'Ivass entre novembre et décembre 2015 ([www.tuopreventivatore.it](http://www.tuopreventivatore.it)). L'impôt a été calculé en appliquant à la prime d'assurance le taux délibéré par la province de résidence du ménage, en tenant donc compte de la faculté pour les collectivités de modifier le taux de base de l'impôt (égale à 12,5 %) jusqu'à 3,5 %. En cas de variations en cours d'année, on a considéré une moyenne des tarifs appliqués, pondérés pour le nombre de mois au cours desquels chaque tarif est resté en vigueur.

*Taxe automobile régionale* : la taxe est calculée en considérant les tarifs appliqués par chaque Région en fonction de la puissance du véhicule et de l'homologation antipollution.

*Impôt provincial de transcription (IPT)* : l'impôt est calculé en considérant les montants établis par chaque Province qui a la faculté de majorer le tarif de base jusqu'à maximum de 30 % (soit 3,5119 €) ; les tarifs provinciaux sont ceux présents dans la base de données de l'ACI chaque année le 1er janvier.

Tab. a48

## **La dette des Administrations locales**

La dette des Administrations locales est calculée conformément aux critères méthodologiques définis dans le règlement du Conseil de l'Union européenne n° 479/2009, en additionnant les passifs financiers (évalués à la valeur faciale) concernant les catégories suivantes : monnaies et dépôts, titres autres que les actions, prêts. La dette est consolidée entre et dans les sous-secteurs, c'est-à-dire qu'elle ne comprend pas les passifs qui constituent des activités, dans les mêmes d'instruments, d'organismes appartenant aux Administrations publiques. Le tableau indique pour mémoire la dette non consolidée,



qui comprend également les passifs des Administrations locales détenus par d'autres Administrations publiques (Administrations centrales et Organismes de prévoyance et d'assistance). Les prêts sont octroyés aux Administrations locales uniquement si le débiteur effectif, c'est-à-dire l'organisme qui est tenu au remboursement, appartient à ce sous-secteur ; les prêts octroyés en faveur d'Administrations locales avec remboursement à la charge de l'État ne sont pas compris.

Sur la base de décisions spécifiques de l'Eurostat, la dette comprend également : a) les passifs commerciaux cédés à des intermédiaires financiers avec une clause sans recours; b) les opérations de partenariat public-privé (PPP) qui, suivant les lignes directrices de l'Eurostat de février 2004, doivent être consolidées dans les comptes des Administrations publiques ; c) les paiements *upfront* reçus par les Administrations locales dans le cadre de contrats dérivés ; d) des opérations de titrisation considérées comme un prêt selon les critères indiqués par l'Eurostat.

Pour tout renseignement complémentaire, cf. Suppléments au Bulletin Statistique – Indicateurs monétaires et financiers : *Dette des Administrations Locales*, à la section : Appendice méthodologique (<http://www.bancaditalia.it/statistiche>).

### **Les dépenses pour les intérêts des collectivités territoriales**

Les dépenses pour les intérêts sont obtenues conformément aux règles actuelles pour le calcul de l'endettement net, c'est-à-dire en excluant les flux générés par les opérations dérivées. En particulier pour les Communes et les Provinces (et les Villes métropolitaines depuis 2015), on a regroupé les codes de gestion Siope de 1601 à 1699 (à l'exception du code 1626) ; pour les Régions et les Provinces autonomes on a groupé les codes 1711 à 1770 (à l'exception du code 1760). Pour les Communes, on exclut la gestion judiciaire, qui n'est toutefois relevée de façon distincte dans Siope que depuis 2011. Pour les Régions et les Provinces autonomes, on inclut la gestion ordinaire et la gestion sanitaire. La discontinuité introduite dans les séries des Communes est considérée comme limitée : au cours de la période 2011–2014, le poids de la gestion judiciaire sur les dépenses pour intérêts et sur les recettes courantes de la gestion ordinaire est pratiquement nul à l'exception du Latium en raison de la Commune de Rome. Pour tenir compte de cela, les montants de la Commune de Rome relatifs à la période 2008–2010 ont été reconstruits en appliquant au niveau de 2011 fourni par Siope, les taux de variation par rapport à 2011 calculés à partir des Certificats de bilan.





